

PLURALITÉ DE MOBILISATIONS ET CONVERGENCE DES LUTTES

Cahier n°22 • Journée d'étude d'actualité politique
Louvain-la-Neuve • 24 février 2017

Table des matières

1.	Introduction	
	Par Virginie DELVAUX	3
2.	Les mouvements sociaux au XXI^e siècle : entre tradition et nouveauté	
	Par Jean FANIEL	5
3.	Le défi de la convergence des luttes à l'ère néolibérale	
	Par Amaury GHIJSELINGS	11
4.	Globalisation et convergences des luttes	
	Par François POLET	18
5.	Syndicats et mouvements sociaux : l'indispensable alliance pour un nouveau récit collectif	
	Par Nabil SHEIKH HASSAN	21
6.	La mobilisation de femmes ici et là-bas : comment et pourquoi faire convergence sur des luttes différentes ?	
	Par Marcela DE LA PEÑA VALDIVIA	24
7.	Continuités et récurrences au sein de la lutte des sans-papiers en Belgique	
	Par Youri Lou VERTONGEN	31
8.	Regard critique sur les mouvements sociaux et les convergences de luttes aujourd'hui	
	Par Jean-Louis GENARD	40
9.	Médias et mobilisations sociales : l'emprise d'une vision immanente et iréniste du monde	
	Par Marc SINNAEVE	48
10.	Judiciarisation: Action collective vs. Responsabilité individuelle ?	
	Par Sébastien ROBEET	55
11.	Conclusions : vers une nouvelle offensive solidaire !	
	Par Christian KUNSCH	59
12.	Bibliographie sélective sur mobilisations et mouvements sociaux	62

1 Introduction

Virginie DELVAUX – directrice du CIEP communautaire

Le mouvement syndical, *les Indignés*, *Anonymous*, les organisations féministes, les forums sociaux, les comités de soutien aux sans-papiers, les mouvements populaires du printemps arabe, *Tout Autre Chose*, les réseaux en transition, les associations d'éducation populaire, les coopératives citoyennes, et j'en passe, sont autant de mouvements qui ont des pratiques parfois aussi différentes que diversifiées. Pensons aux rassemblements pacifiques, aux actions de désobéissance civile, aux mobilisations citoyennes, aux manifestations de revendications sociales, aux expérimentations, ainsi qu'aux pétitions, aux vidéos prises sur le fil avec son Gsm et aux actions virtuelles d'occupation, etc.

Qu'il soit qualifié de mouvement social, protestataire, contestataire, notre société voit émerger çà et là de multitudes d'initiatives cherchant, chacune à leur manière, à faire face à un environnement en crise : crise économique, crise sociale, crise financière, crise politique, voire même crise démocratique.

Cette étude a donc pour objet de tenter d'éclairer ces réalités en cherchant à comprendre cette émergence : assiste-t-on réellement à la construction de « nouveaux nouveaux mouvements sociaux », comme le nomme Tournai ? Y a-t-il des fractures entre ces différents types de mobilisation ? Si oui, où se situent-elles (du point de vue des valeurs ? des objets à défendre ? de la méthode ? de l'organisation ?) mais s'il y a fossé, y-a-t-il aussi possibilité de créer des ponts entre ces forces vives et sous quelles conditions ?

Le CIEP a, bien entendu, un regard positionné sur le sujet. Son histoire est ancrée dans la

construction du mouvement ouvrier chrétien, acteur institutionnalisé, positionné clairement comme corps intermédiaire au sein de la société. C'est donc à partir de son ancrage spécifique qu'a été pensée la réflexion autour des convergences de luttes entre mouvements sociaux.

Pratiquement, l'ouvrage est construit en deux temps : un temps qui met le focus sur l'analyse des mobilisations aujourd'hui, ici et là-bas, et un temps pour approfondir deux aspects particuliers : la judiciarisation de l'action collective et le rôle des médias face à la multitude de ce qui se vit et, plus particulièrement, l'analyse sur le regard porté par les médias aux actions syndicales.

Nous entamerons la réflexion en cherchant à décrire la situation des mouvements sociaux au XXI^e siècle avec l'éclairage croisé de deux types d'acteurs : Jean Faniel, directeur du CRISP et Amaury Ghyselings, formateur à l'ONG Quinoa et activiste. Ensuite, François Polet, du CETRI, replacera, dans le contexte de la mondialisation, des mouvements sociaux, cherchant à voir comment développer des lectures systémiques de ce qui se vit en Occident, Amérique latine et en Afrique, notamment. Ensuite, notre réflexion se raccrochera à notre identité au sein du mouvement ouvrier et syndical avec la contribution de Nabil Sheik Hassan, chargé d'étude à la CNE et militant actif du *Mouvement Tout Autre chose* autour de l'enjeu de l'ouverture et de la collaboration à penser entre mouvement citoyen et mouvement syndical. La grille de la triple domination (capitaliste, patriarcal et raciste), qui est au cœur de l'analyse du mouvement ouvrier, sera aussi développée autour des mouvements sociaux, avec deux points de vue : celui sur les mouvements de défense des sans-papiers

(par Youri Lou Vertongen, membre de *Migrations et luttes sociales*) et les mouvements féministes internationaux (Marcela de la Peña de l'ONG *Le Monde selon les femmes*). Jean-Louis Genard, sociologue et acteur de nombreuses initiatives culturelles, dressera ensuite un point de vue personnel critique sur les différentes analyses faites autour des dimensions précitées.

Dans la deuxième partie, Marc Sinnaeve, formateur à l'Hechs, décortiquera un sentiment de plus en plus nommé dans le mouvement et qui fait référence à une certaine forme de criminalisation des médias vis-à-vis des mouvements sociaux et, plus particulièrement, du mouvement syndical et ce, en regard aux nouvelles formes de mobilisation. Sébastien Robeet, juriste et membre de la Ligue des Droits de l'Homme, ana-

lysera, à la fois théoriquement et pratiquement, les dérives cherchant à contourner l'action collective par une sur-responsabilisation individuelle judiciaire.

Enfin, Christian Kunsh, président du Mouvement Ouvrier Chrétien, dressera les perspectives que ces questions posent pour le Mouvement dans sa globalité.

Alors, plutôt que de se dire que c'était plus clair avant, plus dichotomique, plutôt que de se regarder avec un brin de méfiance entre tradition et nouveauté, cette étude, j'espère, vous (nous) permettra de mieux comprendre ce qui se joue dans ces formes d'organisations polymorphes et d'apprendre à construire des rapports de force plus efficaces en vue d'une société plus égalitaire et juste.



2 Les mouvements sociaux au XXI^e siècle : entre tradition et nouveauté

Par Jean FANIEL – directeur du CRISP

Au cours des dernières années, plusieurs mouvements ont fait une apparition remarquable sur la scène sociopolitique : les *Indignés*, *Nuit Debout* ou, plus au Sud, les « Printemps arabes ». Au tournant du millénaire, c'est l'altermondialisme qui avait incarné de nouvelles formes de militantisme. Assiste-t-on, dès lors, à un renouvellement de l'action collective à caractère contestataire ? Probablement. Mais la nouveauté supposée de ces mouvements sociaux doit être mise en perspective. En effet, invoquer un renouveau de l'action collective... n'est pas neuf.

Inversement, des mouvements plus anciens, tel le mouvement syndical, sont parfois perçus ou présentés comme vieillots, ringards, voire tout à fait obsolètes. Or, ces mouvements à l'histoire plus longue ont bien souvent démontré une capacité à se renouveler, ce que la focalisation sur des mouvements d'apparition récente peut faire perdre de vue.

Une petite plongée dans la diversité des mouvements sociaux permet de questionner les notions de tradition et de nouveauté dans ce champ.

Diversité des mouvements sociaux

L'histoire des mouvements contestataires est longue et riche d'exemples variés. Des révoltes d'esclaves dans l'Antiquité aux actions des suffragettes anglaises du XIX^e siècle en passant

par les jacqueries de l'Ancien Régime, chaque époque et chaque continent ont connu leur lot de protestations plus ou moins solidement organisées.

Un mouvement social peut être défini comme « un réseau d'interactions informelles entre une pluralité d'individus, de groupes et/ou d'organisations engagés dans un conflit politique ou culturel sur la base d'une identité collective partagée »¹. Pareille définition souligne que, au-delà de la variété historique, ce concept englobe des phénomènes d'ampleur variable, allant de l'action d'un comité de quartier pour réclamer des aménagements urbanistiques déterminés à une révolution ouvrant la voie à un changement de régime.

A partir de là, on perçoit sans difficulté qu'un mouvement social peut être porté par des organisations et des acteurs-trices de nature très diverse, à caractère éphémère ou plus pérenne. Les trois confédérations syndicales belges (FGTB, CSC et CGSLB - dans l'ordre d'apparition de leurs plus lointains ancêtres) ont, derrière elles, une histoire qui remonte au XIX^e siècle. Tandis que certains comités ou collectifs - tels qu'ils se nomment parfois pour souligner leur caractère spontané ou peu structuré - se dissolvent après quelques semaines ou mois d'action. Parfois aussi, une action se voulant *a priori* brève est conduite à s'inscrire dans la durée ; il

¹ Mario DIANI, « The concept of social movement », *The Sociological Review*, vol. 40, n° 1, février 1992, p. 13.

en va ainsi, par exemple, du *Collectif de résistance aux centres pour étrangers* (CRACPE), qui s'oppose, depuis près de vingt ans, par une action hebdomadaire devant les grilles du centre fermé de Vottem, à l'enfermement des étrangers en situation irrégulière, et dont on peut présumer que les initiateurs n'imaginaient pas (devoir) mener leur lutte aussi longtemps.

Ces acteurs-trices sont généralement porteurs d'une idéologie ou d'un projet de gauche et militent souvent pour plus d'égalité. Mais des mouvements sociaux de droite sont parfaitement capables de se faire entendre également, comme la « *manif pour tous* » française l'a montré en réaction au projet de « mariage pour tous », ou comme en témoignent les actions des militants « *pro life* » opposés au droit à l'avortement.

Certaines organisations en chapeautent d'autres, constituent des coupes ou sont parfois qualifiées d'organisations « parapluies », tels - dans des registres distincts - le Mouvement ouvrier chrétien (MOC, organisation francophone qui réunit la CSC, les Équipes populaires, les JOC, la Mutualité chrétienne et Vie féminine), la *Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie* (CNA PD) ou le *Centre national de coopération au développement* (CNCD-II.II.II) - le MOC étant, lui-même, membre de ces deux derniers. D'autres ne sont composées que d'un nombre restreint de personnes.

La composition sociologique varie aussi sensiblement d'un mouvement social à l'autre. Certaines organisations fédèrent précisément des militants-es sur la base d'une caractéristique qui leur est commune : la profession, le métier ou le secteur d'activité dans le cas d'un syndicat, les études pour une association d'étudiants, l'orientation sexuelle pour les mouvements de type lesbien, gay, bisexuel ou transgenre (LGBT), etc. D'autres rassemblent plutôt en fonction d'un objectif commun : l'abandon de l'énergie nucléaire, l'interdiction de l'avortement ou, au contraire, sa dépénalisation, l'arrêt de la colonisation israélienne en Palestine, etc. Dans ce cas, la composition du mouvement est plus hétéroclite même si, bien sûr, certaines couches de la société (en termes d'âge, de profil socioculturel, etc.) peuvent être davantage représentées ou

quasiment absentes. Parfois, cette composition apparaît sous un jour différent selon le niveau d'analyse. Ainsi, le mouvement ouvrier présente un caractère homogène dans le sens où il réunit des hommes et des femmes qui ne possèdent pas leur outil de travail (à la différence, par exemple, des indépendants) et doivent vendre leur force de travail pour vivre - soit comme salariés-es, soit comme agents de l'État. Toutefois, au sein même d'un syndicat interprofessionnel coexistent des membres aux caractéristiques très variables : actifs, étudiants, sans emploi ou retraités, employés ou ouvriers, agents du secteur public ou salariés du privé, exerçant des métiers fort différents ; ces éléments déterminent le regroupement en centrales professionnelles ou groupes spécifiques développant chacun-e une identité propre.

Les mouvements sociaux peuvent recourir à des modes d'action très variés, allant de la diffusion d'un tract à la lutte armée. Charles Tilly a montré que le « répertoire de l'action collective » des groupes mobilisés varie selon les époques, les lieux, le groupe lui-même, mais aussi les structures politiques et sociales dans lesquelles s'inscrit l'action collective de celui-ci¹. Pour faire connaître leurs griefs, les groupes qui se mobilisent, recourent à certains moyens spécifiques, choisis non pas par hasard, mais au terme d'un processus historique de construction, de sélection et de mise en forme des modes d'action employés. Par exemple, la manifestation peut, aujourd'hui, sembler un mode d'action évident. L'approche historique développée par Charles Tilly montre pourtant qu'elle n'a pas toujours existé². Pour sa part, *Greenpeace* est coutumier d'actions spectaculaires et médiatiques, telles que l'escalade d'un bâtiment symbolique pour y déployer une banderole, mais ne recourt pas à la grève, instrument inscrit de longue date

1 Cf. notamment Charles TILLY, *From Mobilization to Revolution*, New York, McGraw-Hill, 1978 et *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

2 Sur ce sujet, voir Olivier FILLIEULE, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997 ; Danielle TARTAKOWSKY, *Le pouvoir est dans la rue : crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, 1998 et Olivier FILLIEULE et Danielle TARTAKOWSKY, *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

dans le répertoire d'action syndicale. Pour sa part, *Avaaaz* s'est fait connaître à travers le monde par une utilisation moderne et internationale de la pétition, rendue possible par le développement d'Internet. Ce mode d'action est pourtant loin d'être nouveau et il est employé par quantité d'autres mouvements - mais souvent de manière secondaire et non aussi centrale. Plus largement, l'utilisation des médias par les mouvements sociaux, comme outils de persuasion ou de mobilisation, évolue avec les changements de ces médias eux-mêmes : le recours aux réseaux sociaux ou aux capsules vidéos aujourd'hui renvoie ainsi à l'appropriation militante de la radio ou du cinéma à leurs débuts¹.

Enfin, la diversité des mouvements sociaux se marque aussi à travers leur rapport au politique. Tandis que bon nombre de mouvements se veulent délibérément apolitiques, d'autres cherchent à nouer des liens privilégiés avec des partis ou des militants politiques. D'autres, enfin, évoluent et se transforment eux-mêmes en forces politiques, tels ceux qui, parmi les *Indignados* espagnols, ont créé le parti Podemos ou des mouvements de guérilla qui, au terme d'un processus de paix, déposent les armes et se transforment en partis comme cela semble se dessiner aujourd'hui en Colombie.

Renouveau continu

Parmi les exemples cités jusqu'ici, certains sont de création plus récente que d'autres. Assistait-on, dès lors, à un renouvellement des mouvements sociaux ? Probablement. Mais on pourrait presque ajouter, sous forme de boutade : depuis toujours. En effet, on a souligné plus haut que des mouvements sociaux peuvent être repérés à différentes époques. Les sociétés ont, elles-mêmes, changé. Ainsi, avec le développement du capitalisme industriel, s'est développée, de

manière croissante, la classe ouvrière, qui s'est dotée d'organisations constituant progressivement le mouvement ouvrier. Les mutualités, coopératives ou syndicats ont donc représenté, à une époque, des formes nouvelles d'organisations dans le champ des mouvements sociaux.

Durant les années 1960 et 1970, marquées, en particulier, par Mai 68, se sont développés des mouvements portant des revendications relatives à des thématiques telles que les droits des femmes ou ceux des minorités (sexuelles ou ethniques, comme le mouvement des droits civiques pour les Noirs aux États-Unis), l'environnement, la paix ou l'indépendance des colonies et le développement du Tiers-Monde. Outre un renouvellement des sujets d'attention, cette vague a aussi marqué un changement dans la composition du militantisme et des modes d'action employés. C'est, en particulier, la comparaison avec le mouvement ouvrier (syndical, singulièrement), jugé jusqu'alors central, qui a conduit une série d'auteurs à qualifier ces mouvements de « nouveaux mouvements sociaux ». Alain Touraine a incarné ce courant dans l'espace francophone². Dans sa conception, « les nouveaux mouvements sociaux seraient l'expression typique des nouveaux conflits engendrés par la société post-industrielle »³. Poursuivant le raisonnement, Alberto Melucci a même considéré que ceux-ci avaient supplanté ceux-là et que les analyses en termes de classes devaient céder la place aux explications systémiques⁴.

Le caractère entièrement novateur des « nouveaux mouvements sociaux » par rapport au mouvement syndical fait néanmoins débat⁵. En Belgique, par exemple, une telle séparation semble trop radicale. La pilarisation qui s'est développée à partir du XIX^e siècle est à la

1 Cf. Julien DOHET, « La technologie modifie-t-elle vraiment la communication des mouvements sociaux ? », *Les Cahiers de l'éducation permanente*, n° 50, 2017, pp. 12-20. Cf. également Robin VAN LEECKWYCK, « La communication des mouvements sociaux : Alliance D19-20 et *Tout Autre Chose* », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2323, 2016.

2 Cf. Alain TOURAINE, *Production de la société*, Paris, Seuil, 1973 ; *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978 et *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984.

3 Marco G. GIUGNI, « L'étude de l'action collective entre deux traditions sociologiques », *Revue suisse de science politique*, vol. 2, n° 1, printemps 1996, p. 38.

4 Alberto MELUCCI, « Che cosa è "nuovo" nei "nuovi movimenti sociali" ? », *Sociologia*, vol. 26, n° 2-3, 1992, pp. 273-275.

5 Pour une synthèse de ces échanges appliquée au cas belge, cf. Jean FANIEL, « Les relations entre syndicats et associations en Belgique. Le cas de la réforme du minimex », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 37, n° 1, 2006, pp. 124-126.

source d'un bouillonnement associatif remarquable¹. De nombreuses luttes n'ont donc pas dû attendre les années 1960 pour émerger. Cette organisation cloisonnée de la société belge en différents « mondes » (socialiste, chrétien et, dans une moindre mesure, libéral) a, en outre, amené, par exemple, les mouvements féminins créés dans chaque pilier à nouer des liens avec les syndicats de leur obédience, menant parfois des combats en commun. Une certaine interpénétration des mouvements sociaux peut donc être décelée, même si on ne peut nier que des formes de concurrence entre les causes défendues peuvent également se présenter, comme on le voit parfois entre promotion de l'économie et de l'emploi, d'une part, et défense de l'environnement, de l'autre.

Plus récemment, dans un contexte de globalisation des échanges (économiques, mais aussi politiques, sociaux, culturels, etc.) et de circulation accrue des idées et des personnes, le mouvement altermondialiste a marqué, à son tour, à plusieurs égards, un renouvellement de l'action contestataire. A la croisée de mouvements très différents, tant par leurs répertoires d'actions que par les causes les animant, les organisations et militants regroupés dans les Forums sociaux (mondiaux, régionaux ou locaux) ou lors de contre-sommets ont mis en œuvre ce qu'on pourrait appeler des processus de pollinisation croisée, favorisés par les échanges d'expériences militantes acquises aux quatre coins de la planète et dans des combats très divers. L'altermondialisme a aussi favorisé le développement de réseaux actifs dans de nombreux pays, tels ATTAC ou le CADTM². À nouveau, cependant, les échanges et collaborations entre mouvements ne constituent pas en eux-mêmes une nouveauté. Pas plus que l'internationalisation n'a atten-

du l'altermondialisme pour être une réalité du militantisme : que l'on songe à l'action d'Oxfam, d'Amnesty International ou de Greenpeace ou, en remontant plus loin dans le temps, du mouvement ouvrier, avec l'Association internationale des travailleurs (la Première Internationale) ou les secrétariats professionnels internationaux fondés dès la seconde moitié du XIX^e siècle.

Dans la foulée de la crise financière et bancaire déclenchée en 2008, et des autres formes de crise qui semblent s'accumuler (crise écologique, politique, démocratique, etc.), un « nouveau renouvellement » de l'action collective a semblé émerger. À côté des « printemps arabes » et des « révolutions » survenues en Europe de l'Est, qui ont conduit, dans certains cas, à des changements de régime politique, les Indignés, les mouvements Occupy, Nuit debout ou, en Belgique, Tout Autre Chose et Hart boven Hard³ sont apparus à leur tour comme novateurs à certains égards. En particulier, leur caractère horizontal, en réseau peu hiérarchisé et assez souple, la place accordée en leur sein à l'égalité et à la liberté de parole des militants-es regroupés (on n'oserait pas parler de « membres ») et la prise de décision par consensus, ou encore le recours aux nouvelles technologies pour (se) mobiliser (sms, applications sur smartphone et réseaux sociaux) ont retenu l'attention. L'occupation d'espaces publics (en particulier, des places) a frappé les imaginations⁴. Elle ne représente cependant pas, en soi, un nouveau mode d'action, loin de là (songeons aux Mères de la Place de Mai qui se sont opposées à la dictature argentine), mais ces mouvements l'ont remise à l'avant-plan et, pour certains d'entre eux, en ont fait un élément central de leur répertoire d'action.

Malgré ces éléments les distinguant de vagues précédentes de mouvements sociaux, ceux-ci sont confrontés à des questions auxquelles ont dû faire face leurs prédécesseurs. Notamment à propos de leur impact sur l'évolu-

1 Cf. Jean FANIEL, « Les relations entre syndicats et associations en Belgique : origine et actualité », in Danielle TARTAKOWSKY et Françoise TÉTARD (dir.), *Syndicats et associations en France. Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 439-447. Sur les mouvements sociaux en Belgique ; cf. également Jean FANIEL et David PATERNOTTE, « Mouvements sociaux : un modèle belge ? Le militantisme en question », *Politique, revue de débats*, n° 89, mars 2015, pp. 18-49.

2 Comité pour l'abolition des dettes illégitimes www.cadtm.org

3 Serge GOVAERT, « Hart boven Hard et Tout Autre Chose », *Courrier hebdomadaire*, n° 2262, 2015.

4 Sur la localisation des combats menés par les mouvements sociaux, cf. Hélène COMBES, David GARIBAY et Camille GOIRAND (dir.), *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/Sciences po Aix, 2016.

tion de la société et, partant, quant à leur rapport au politique. Tandis que certains de ces mouvements se proclament clairement apolitiques, d'autres cherchent à influencer des partis ou des courants politiques établis, et on a indiqué que c'est, en bonne partie, du mouvement espagnol des *Indignés* qu'est né le parti Podemos. Ces différents mouvements semblent néanmoins partager une défiance à l'égard de la politique traditionnelle et traduire la critique portée par des pans significatifs de la société à l'égard de la crise de la démocratie. Ils divergent surtout sur la manière de remettre en question la politique et ses pratiques.

Enfin, Sidney Tarrow analyse les attaques du 11 septembre 2001 et celles survenues, depuis lors, ailleurs en Occident - auxquelles entend répondre la « guerre globale contre le terrorisme » menée par les États-Unis et leurs alliés - ainsi que les guerres civiles en Afghanistan, en Irak, en Lybie ou en Syrie comme des manifestations d'une « globalisation de la protestation et de la violence ». À ses yeux, outre leur portée transnationale, ces mouvements « participent d'une situation de conflit et d'une mutation profonde du système étatique »¹.

Ainsi, de l'Antiquité à aujourd'hui, les sociétés et leur gestion politique ont évolué et se sont transformées sans cesse. Il en va de même des mouvements sociaux, de leurs thématiques centrales, de leurs revendications spécifiques, de leur composition sociologique, de leur organisation interne et de leurs alliances, de leurs répertoires d'actions ou de leur rapport au pouvoir.

Tradition et nouveauté

Ce constat peut apparaître évident ou banal. Il doit, toutefois, inviter à saisir les véritables éléments de nouveauté à l'œuvre dans l'évolution des mouvements sociaux tout en cernant ceux qui témoignent d'une continuité, parfois longue. Un tel regard amène aussi à s'interroger

sur le renouvellement de mouvements sociaux considérés comme plus anciens.

Un tel exercice peut s'appliquer, par exemple, au mouvement syndical. Souvent présenté comme sclérosé, celui-ci a pourtant connu des évolutions constantes, favorisées par sa diversité géographique, idéologique et organisationnelle et par les transformations du contexte lui-même dans lequel le syndicalisme s'est développé depuis son apparition au XIXe siècle. Le degré et le rythme de changement et de renouvellement du mouvement syndical varient évidemment grandement selon les cas envisagés.

À l'heure actuelle, en Belgique, de telles évolutions, plus ou moins novatrices, peuvent être observées. Au niveau local, on peut mentionner la création des *Acteurs des temps présents*, qui mettent en présence des agriculteurs, des artistes ou encore des syndicalistes, et dont l'initiative revient, pour une bonne part, aux métallurgistes francophones de la FGTB². Au niveau international, la Centrale francophone des employés (CNE) de la CSC ou la Centrale générale de la FGTB participe activement à des convergences de lutte entre mouvements différents dans le cadre des *Alter Summits*. Ce type d'initiatives permet aux centrales impliquées de s'ouvrir à d'autres thématiques, de nouer des alliances et, en retour, de gagner des soutiens pour les combats relevant davantage de leur périmètre premier.

Dans ce périmètre aussi, des expériences sont menées pour adapter le travail syndical aux évolutions des processus de production. L'action internationale, et notamment européenne, est ressentie par bon nombre de militants-es et de cadres syndicaux comme importante, voire indispensable dans un contexte de mondialisation de l'économie. Toutefois, l'histoire de la Confédération européenne des syndicats (CES)³, par exemple, montre à quel point la pratique effective d'un syndicalisme dépassant les frontières peut se heurter à de profondes divergences idéologiques ou différences de culture syndicale.

¹ Charles TILLY et Sidney TARROW, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015, p. 16.

² Fanny THEUNISSEN, « Les "Acteurs des temps présents" et la convergence des luttes », *Politique, revue de débats*, n° 89, mars-avril 2015, pp. 20-22.

³ Cfr. Corinne GOBIN, *L'Europe syndicale*, Bruxelles, Labor, 1997.

Le développement de la sous-traitance a, pour sa part, conduit à tester des formes de collaboration entre centrales professionnelles ou, par-delà, les frontières de celles-ci, notamment sous la forme du « syndicalisme de réseau »¹. Là aussi, les évolutions procèdent par échanges, par innovations ou par retours aux sources de certains aspects de l'action syndicale du passé. Et, à bien des égards, elles constituent des formes de (tentatives de) réponses à des difficultés, voire à ce qui est parfois ressenti comme une crise de l'action syndicale².

La réflexion sur les modes d'action porte aussi, dans certains cas, sur l'utilisation de la grève comme élément central du répertoire d'action syndical et sur la manière de populariser ce type d'action dans un contexte d'hostilité croissante à l'égard de son usage³.

En conclusion

Assiste-t-on à un renouvellement des mouvements sociaux en ce premier quart du XXI^e siècle ? Oui. Comme avant, et comme dans le futur. Dans bien des mouvements, d'apparition récente ou à l'ancrage plus long, éléments

de modernité et aspects plus anciens, voire traditionnels, s'entremêlent. Selon les cas - et, parfois aussi, selon les observateurs -, on mettra l'accent sur la modernité de tels mouvements ou sur l'ancienneté, voire le passéisme, d'autres.

Dans le contexte belge, force est de constater que les syndicats conservent une place centrale dans le champ social et, plus largement, sociopolitique. Si leur ancienneté leur confère cette place, elle en façonne également les caractéristiques et le fonctionnement, avec les lourdeurs que cela implique, dues aussi au fait qu'il s'agit d'organisations de masse. À cet égard, bien des mouvements plus récents paraissent plus souples, et plus adaptés aux réalités du moment. Mais leur implantation est souvent moindre, et leur capacité à faire avancer une cause - souvent limitée à un enjeu précis, là où le mouvement syndical est (ou a été) davantage porteur d'une vision de société - n'est pas forcément plus grande.

Cerner l'héritage du passé dans les mouvements sociaux qui naissent, repérer les changements à l'œuvre dans ceux à l'histoire longue, telle est peut-être la formule pour favoriser entre eux les connexions et les alliances possibles, ingrédients souvent nécessaires pour réussir leurs combats partagés.



- 1 Issam BENALI, « Perspectives pour un syndicalisme de réseau », in Jean FANIEL, Corinne GOBIN, Carl DEVOS et Kurt VANDAELE, *Solidarité en mouvement. Perspectives pour le syndicat de demain*, Bruxelles, Centrale générale/Amsab-Institut d'histoire sociale/ASP, 2009, pp. 205-213.
- 2 Cfr. Jean FANIEL, « Crisis behind the Figures? Belgian Trade Unions between Strength, Paralysis and Revitalisation », *Management Revue. The International Revue of Management Studies*, vol. 23, n° 1, 2012, pp. 14-31.
- 3 Cfr. à cet égard, les travaux du Groupe d'analyse des conflits sociaux (GRACOS) dans le Courrier hebdomadaire du CRISP, ainsi que Aurélie DECOENE, Anne DUFRESNE, Jean FANIEL et Corinne GOBIN, « Le droit de grève au XXI^e siècle : d'un droit consacré à un droit décrié ? », in Roser CUSSO, Anne DUFRESNE, Corinne GOBIN, Geoffroy MATAGNE et Jean-Louis SIROUX (éd.), *Le conflit social éludé*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2008, pp. 189-222.

3

Le défi de la convergence des luttes à l'ère néolibérale

Par Amaury GHIJSELINGS - formateur Quinoa asbl et coordinateur chez Greenpeace

Sans être historien, je pense pouvoir affirmer avec quasi-certitude que la question de la convergence des luttes naît en même temps que la lutte elle-même. Faisons l'hypothèse que l'acte de naissance de la rébellion fut un jet de pierre... Je n'ai aucun mal à imaginer la communauté dont serait issu le rebelle, s'étriper sur le caractère violent ou pas d'une telle réaction, débattre sur la justesse du choix de la cible, se scinder sur le fait que le caillou ait été lancé par un homme et non par une femme, et questionner les forces et faiblesses de la proposition de porter un nez rouge lors de la prochaine action.

Lutter a toujours été un art. L'art d'articuler le conflit permanent qui anime la diversité de nos idéaux progressistes avec la nécessité d'unir nos forces dans certaines situations. D'un côté, nous sommes contraints de ne jamais nous mettre d'accord si nous nous appliquons une exigence démocratique au sens donné à ce mot par Paul Ricoeur¹. De l'autre, nous sommes obligés, malgré nos différences, de nous rencontrer pour répondre aux attaques de nos adversaires communs et au-delà de l'urgence, condamnés à articuler nos forces en vue de transformer le système en profondeur. « Si le bouillonnement actuel reste éclaté, si les foyers de révolte n'ont, entre eux, d'autres liens que de la sympathie réciproque, l'appareil d'État continuera à tenir

même si c'est seulement par la rouille »². Voilà qui est dit sans détour par Éric Hazan... et répété par tant d'autres. Mais, dans la réalité, les appels à convergence demeurent souvent lettre morte.

Mieux comprendre les origines historiques, idéologiques de nos lignes de fracture peut contribuer à créer des articulations, ne fut-ce que temporaires, entre nos formes de résistance. Par ailleurs, au-delà des origines sur lesquelles beaucoup d'encre a déjà coulé, les mutations actuelles du système-monde capitaliste, des sujets (acteurs), des récits progressistes ou encore du répertoire d'actions engendrent de nouvelles tonalités dont il s'agit de tenir compte dans ce sempiternel débat.

Évolution des trois dimensions constitutives des mouvements sociaux

Le sociologue Alain Touraine propose de se figurer les mouvements sociaux comme des actions collectives menées par des acteurs dont la rencontre s'opère dans une dynamique historique conflictuelle qui combine trois dimensions via **un principe d'identité** (Qui lutte ?), **d'opposition** (Contre qui ? = **l'adversaire**) et **de totalité** (Au nom de quoi ? = **le sens de la lutte**)³.

¹ « Est démocratique un État qui ne se propose pas d'éliminer les conflits, mais d'inventer les procédures leur permettant de s'exprimer et de rester négociables » (Paul RICOEUR, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil, 1986, p. 404.)

² Eric HAZAN, *Premières mesures révolutionnaires*, La Fabrique, 2013, p.107.

³ Alain TOURAINE, *Sociologie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1965.

À l'heure néolibérale du système-monde capitaliste, les mouvements sociaux sont quelque peu déboussolés. Avec l'effondrement de l'expérience communiste, le grand récit du « Nous, les travailleurs de tous les pays contre les capitalistes au nom de l'égalité » n'est plus un slogan fédérateur, voire ne tient plus la route, pour le mouvement social ouvrier, qui est profondément divisé tant sur les modes d'action que sur l'horizon politique. La mondialisation capitaliste n'est pas un état de fait, elle est un processus qui s'approfondit chaque jour. Cependant, alors que le capital s'internationalise toujours plus et que se développe la supranationalisation de la puissance publique, les forces progressistes, elles, tournent de plus en plus le dos à l'internationalisme et le récit du mouvement social fait place aux récits des mouvements sociaux.

Seul, le concept de mouvement altermondialiste peut prétendre incarner une nouvelle forme unificatrice des luttes sociales. L'altermondialisme serait le mouvement social des mouvements sociaux. Mais ce mouvement à caractère international et intersectionnel est-il une réalité ou une chimère poursuivie par quelques sociologues militants¹? Pour être une réalité, il faudrait, *a minima*, pouvoir mettre des mots sur ce qui unit le défenseur des droits de l'enfant au Népal, la paysanne béninoise et la syndicaliste du Guatemala. Des propositions sont formulées pour rendre visible ce lien qui semble, *a priori*, évident mais aucune d'elles ne réussit à convaincre et à s'imposer dans le récit de la solidarité internationale.

Qui sommes-nous ? Les classes ouvrières et moyennes ? Le peuple ? Les Indignés-es ? Les 99% ? Les anti-capitalistes ? Les progressistes ?

Contre qui luttons-nous ? Les capitalistes ? Les marchés financiers ? Les États ? Les États-marchés ? Les institutions internationales ? Contre nous-mêmes ?

¹ Ces thèses sont développées dans Gustave MASSIAH et Élise MASSIAH, *Une stratégie de l'altermondialisme*, Paris, La Découverte, 2011.

Au nom de quoi luttons-nous ? La possibilité d'un autre monde ? Les communs ? Les droits de l'Homme ? L'écosocialisme ? Le *buen vivir* ?

Complexité du mouvement social face à la complexité du monde : l'exemple de l'EZLN

Depuis 1994, les rebelles zapatistes de l'EZLN³ tentent, au travers d'une rhétorique faite d'oxymores (alliance de mots contradictoires) et de poésie, de rendre visible la dimension globale de leur lutte qui apparaît, *a priori*, comme un conflit local et identitaire. À titre d'exemple, la revendication « *queremos un mundo donde quepan otros mundos* »⁴ résume assez bien « au nom de quoi » l'EZLN se bat et constitue une bannière derrière laquelle de plus en plus de mouvements se reconnaissent à travers le monde. L'art et la manière dont ils usent pour se présenter, a pour effet de briser toute tentative de cloisonnement identitaire. Les premières rencontres internationales qu'ils organisent, sont baptisées de manière humoristique « Premières rencontres intergalactiques pour l'Humanité et contre le néolibéralisme ». Autrement dit, toutes les personnes en résistance sont les bienvenues, le nous n'a pas de frontières. Quant à savoir contre qui luttent-ils, les zapatistes explorent une autre voie que les chemins classiques de la transformation sociale : « Ils n'ont pas besoin de nous pour échouer, nous n'avons pas besoin d'eux pour survivre ». Le changement ne passe plus par la prise du pouvoir, la confrontation directe ou la négociation, mais par ce qui est créé en situation⁵. La dimension conflictuelle est toujours

² Pour aller plus loin : François POLET, *Clés de lecture de l'altermondialisme*, Bruxelles, Couleur Livres, 2009.

³ Le mouvement zapatiste est un mouvement révolutionnaire qui trouve ses origines à la guerre d'indépendance du Mexique lors de laquelle Emiliano Zapata mena le front indigène au Sud du pays. Le 1^{er} janvier 1994, l'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN) lance une nouvelle insurrection indigène au Sud-est du Mexique.

⁴ « Nous voulons un monde qui inclut d'autres mondes »

⁵ Sur le mouvement zapatiste, lire Bernard DUTERME, *Zapatisme : La rébellion qui dure*, Louvain-la-Neuve, CETRI-Syllepse, 2014.

présente mais elle est abordée différemment. L'élan révolutionnaire n'est plus conçu comme un contre-pouvoir mais comme un anti-pouvoir. L'horizon est la dissolution du pouvoir de l'adversaire en créant un nouveau monde dans l'an-

ciens. Il s'agit de s'engouffrer dans les brèches du système et de bâtir son autonomie, c'est-à-dire réduire sa dépendance à l'hydre capitaliste et développer sa propre puissance d'agir¹.

Des glissements dans les formes d'organisations et dans le répertoire d'actions



Source : Quinoa, Potencia, *La puissance de l'agir collectif. Analyse d'initiatives de transition alimentaire*, 2017.

En faisant de l'autonomie le moteur principal de la transformation sociale, le mouvement zapatiste a reconfiguré le cadre général des formes de résistance. Leur expérience percole partout dans le monde depuis 1994. Parallèlement, il existe des causes historiques intrinsèques aux mouvements sociaux européens qui expliquent le succès des tactiques autonomistes aux dépens des tactiques confrontationnelles.

Expliquons ce que nous entendons par « le succès des tactiques autonomistes ». Aujourd'hui, l'image archétypale pour représen-

ter le changement social n'est plus une affiche de propagande syndicale illustrant un ouvrier, poing en l'air, au milieu du peuple face aux patrons mais plutôt une affiche d'un collectif de citoyens représentant des familles au milieu d'un potager, les mains dans la terre. Bien que caricaturale, cette image cherche à illustrer les évolutions diverses connues par les forces progressistes, ces dernières décennies. Comprendre

¹ Sur la notion de brèche, lire John HOLLOWAY, *Crack capitalisme*, Libertalia, 2012.

ces mutations s'avère une étape incontournable pour quiconque s'intéresse, en théorie ou en pratique, aux luttes et à leur volonté de convergence.

Un premier glissement a lieu tout au long de la première moitié du XX^e siècle. Après plus de deux siècles marqués par la logique insurrectionnelle, les forces progressistes vont faire le deuil des stratégies violentes de prise de pouvoir pour s'adonner à des stratégies de types contestataires. Pour le dire autrement, au lendemain de la Première Guerre mondiale, les syndicats majoritaires cherchent moins à renverser l'État qu'à obtenir des réformes sociales au travers d'un répertoire d'actions musclées qui n'en demeurent pas moins très éloignées d'une logique de « grand soir » telle que la prise du palais d'hiver. La prise du pouvoir n'est pas écartée, l'idéal anarchiste ou communiste est toujours présent mais le renversement est poursuivi au travers du jeu démocratique. L'exercice du pouvoir ne semble plus être la panacée vu que la contestation sociale ne s'arrête pas à l'heure où des partis de gauche sont à la tête de l'État. Dès lors, l'objectif devient de créer des rapports de force pour contraindre l'État et les entreprises à accorder des droits supplémentaires aux travailleurs-ses.

Un deuxième glissement s'opère tout au long de la seconde moitié du siècle dernier. Fortes des victoires obtenues par les tactiques non conventionnelles, que sont la grève, le sabotage et les occupations, les forces progressistes obtiennent une reconnaissance institutionnelle qui va engendrer la mise à l'arrière-plan de la logique de confrontation au profit de celle de la concertation. La contestation sociale existe toujours mais elle devient secondaire dans le répertoire d'actions alors qu'en parallèle, se développe un cadre juridique de concertation sociale. Cependant, que ce soit au travers de la contestation ou celle de la concertation, les forces sociales historiques, que sont les syndicats, ne semblent plus être capables d'obtenir des avancées majeures en matière de justice sociale. Pire, l'hémorragie qui affecte le socle des droits sociaux, ne fait qu'empirer depuis l'offensive néolibérale des années 1980.

Conjointement à ces glissements d'ordre stratégique, des bouleversements ont lieu également au niveau des acteurs-trices. Depuis les années 70, les syndicats ont perdu le monopole de la lutte sociale et partagent de plus en plus cette mission, pour le meilleur et pour le pire, avec un secteur d'organisations non gouvernementales de plus en plus reconnu par l'État et les citoyens-nes comme étant un acteur légitime dans le domaine de la justice sociale, des inégalités Nord-Sud, de la paix mais aussi, et surtout, dans le domaine des nouveaux enjeux, que sont les questions environnementales et climatiques. Aujourd'hui, ces ONG partagent, à leur tour, le terrain de ces défis de société avec des collectifs aux formes organisationnelles plus originales les unes que les autres. Citons, à titre illustratif, le mouvement des Villes en Transition, les ZAD¹ ou le collectif *TTIP Game Over*.

En résumé, les forces sociales diversifient leurs formes de militances sociales, ce qui complique encore plus la capacité à se reconnaître comme faisant partie d'un seul et même « Nous ». Résultat, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, par exemple, trois agendas coexistent : celui des ONG, celui des syndicats et celui des collectifs autonomes. Les moments de rencontres existent mais ils sont rares et symboliques.

Un imaginaire qui tourne le dos à la lutte... et promeut la transition

La reconnaissance internationale dont bénéficie le mouvement zapatiste qui résiste sans armes, depuis un quart de siècle, le succès des thèses de John Holloway² ou encore, le développement pandémique d'initiatives collectives autonomes, telles que les initiatives de Transition, les circuits-courts alimentaires, les coopératives de production ou encore, les systèmes d'échanges locaux, témoignent également d'une

1 ZAD : Zone à défendre. Des occupations qui s'opposent le plus souvent à des grands projets jugés inutiles.

2 JOHN HOLLOWAY, *Changer le monde sans prendre le pouvoir. Le sens de la révolution aujourd'hui*, Paris, Syllepse, 2007.

valorisation des actions collectives orientées vers la création d'alternatives et le développement de l'autonomie.

Même les syndicats concourent à ce mouvement résolument positif lorsqu'ils participent activement aux plateformes *Tout Autre Chose* et *Acteurs des temps présents*. Après l'insurrection, la contestation et la négociation, faites place à la création d'alternatives pour la transition. Bref, « la révolution, c'est plus comme avant »¹. Plus précisément, la contestation ne séduit plus grand monde. Il suffit de comparer la capacité mobilisatrice d'une manifestation « Pour Tout Autre Chose » à celle « Contre le TTIP ».

Dans la rhétorique des mouvements cités en préambule de ce chapitre, il est difficile de trouver de l'antagonisme dans les discours, de trouver les traces d'un ennemi ou, au moins, d'un adversaire qu'il s'agirait d'abattre. Cette révolution copernicienne dans la manière de faire récit, c'est-à-dire rendre majeures les raisons pour lesquelles un mouvement social s'organise et non pas contre qui ou quoi il lutte, a ses avantages et ses défauts.

Au niveau des avantages, ce récit a meilleure presse et permet donc, de faire passer des messages. Dans la foulée, il augmentera les chances d'élargir la mobilisation. Par ailleurs, il coupe l'herbe sous le pied aux réactions de type « Il n'y a pas d'alternative ». Enfin, il crée un environnement favorable à un militantisme joyeux². Au niveau des limites, le récit résolument positif fait le jeu des contre-révolutionnaires qui n'ont cessé de disqualifier les antagonismes de classes, ethniques et de sexes. Sur le long terme, ne pas nommer d'adversaires donnera l'impression que les injustices sont le résultat d'une situation naturelle ou d'enjeux techniques qu'il s'agit de relever tous ensemble et dont personne n'est responsable. Cependant, ce n'est pas parce qu'un mouvement décide de ne plus mettre un nom sur les exploités que ces derniers dispa-

raissent et n'agissent plus sur le réel. Comment espérer que les dominants cessent l'exploitation des hommes et de la terre si jamais ils ne se sentent pas pointés du doigt ?

À la lecture de ces arguments, il est aisé d'affirmer que les deux récits sont nécessaires et complémentaires. Dans la pratique, le défi demeure. Des profils militants se dessinent de plus en plus et les jugements vont bon train. Les transitionneurs, partisans-es des récits mettant en avant le projet *pour* lequel ils s'organisent, seront vus comme des bobos mystiques par les activistes. Ces derniers, partisans-es des récits mettant en avant les adversaires *contre* qui ils luttent, seront vus comme des anarchistes violents par les transitionneurs.



Illustrations : Jérémy Van Houtte

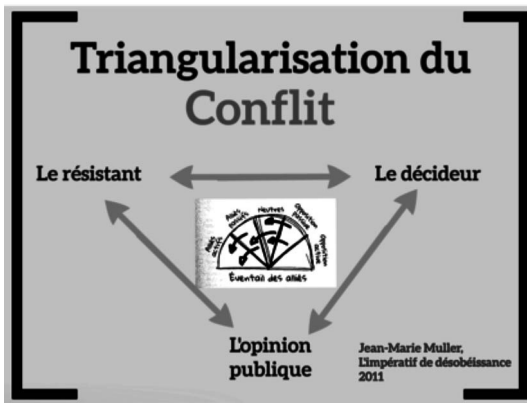
Source : <https://brigadesactions Paysannes.be/> ou Brigades d'Actions Paysannes

Le potentiel de convergence entre les luttes est, en définitive, également fonction d'enjeux psychologiques dont les acteurs-trices n'ont pas toujours conscience. L'antagonisme qui existe entre individus ou entre collectifs usant de tactiques différentes est moins souvent le résultat de réflexions abouties que la résultante de la négation des peurs qui les traversent. Pour se donner bonne conscience de ne pas faire ceci ou cela, de ne pas rejoindre telle occupation ou de ne pas rejoindre telle coopérative, rien de tel que dénigrer la tactique qu'elle poursuit. Pourtant, il faut plusieurs tactiques pour faire une stratégie.

1 Expression tirée de la chanson « La révolution » de Mano Solo et les Frères Misères.

2 Sur la notion de militant triste et militant joyeux, lire Miguel BENASAYAG et Angélique DEL REY, *De l'engagement dans une période obscure*, Le Prê Saint-Germain, Le passager clandestin, 2011.

Les transitionneurs cherchent à créer des changements globaux par les niches¹. L'impact écologique et social d'initiatives de transition telles qu'une coopérative, une usine autogérée ou un système d'échanges local, importe évidemment, mais c'est, sans doute, la révolution culturelle silencieuse qui se joue en filigrane qui aura le plus d'impact à long terme. Chacune de ces initiatives est un espace où des personnes interagissent avec des codes, des valeurs et des principes qui sont à l'opposé de la culture capitaliste.



Les activistes, quant à eux, jouent un rôle d'urgentistes. Ils sont là pour intervenir sur le terrain des pires injustices. Grâce à leurs actions, des dominations sont révélées au grand jour. L'opinion publique est alertée et joue un rôle qui est une véritable force sociale. C'est grâce à la force de l'opinion publique que les activistes cherchent à obtenir des changements sociaux. Cette force intervient tel un troisième acteur dans une situation inégale qui se jouait seulement entre un dominant et un dominé. Jean-Marie Muller, philosophe français, nomme cette tactique : la triangularisation du conflit².

De manière caricaturale, ces deux profils militants sont les deux faces d'une même pièce, celle de la justice sociale. Les premiers créent de la justice sociale en situation et façonnent les embryons des systèmes d'organisations sociales de demain. Les seconds empêchent des

injustices sociales et contribuent à mobiliser les indécis en mettant à jour les impasses du système-monde capitaliste.

Le jour où la majorité des membres de réseaux de groupements d'achats solidaires se reconnaitra comme des frères et sœurs des occupants d'une ZAD et, inversement, en actant que chacun-e de nous ne peut pas être sur tous les fronts et que le véritable défi est de créer des amitiés entre nos formes de résistances, alors, les mouvements sociaux auront renforcé, quelque peu, leur puissance d'agir³.

Des questions pas si neuves que cela...

Parler de convergence des luttes aujourd'hui revêt donc plusieurs dimensions : thématiques, organisationnelles, stratégiques, discursives. La complexité du système-monde à l'heure de la mondialisation capitaliste néolibérale engendre une complexité dans la lutte. Cependant, beaucoup de questions et de défis soulevés ci-dessus ne sont pas si neufs que cela puisse paraître.

À l'heure des Internationales au XX^e siècle, bien que des mouvements de nombreux pays se rassemblent sous une bannière commune, les fractures idéologiques font rage. Les partisans de la voie anarchiste entretiennent une relation d'amour-haine avec ceux du communisme d'État. Trotskistes et stalinistes se déchirent sur la question de l'internationalisation de la lutte. Le développement du courant social-démocrate exaspère les tensions entre partisans-es de la prise du pouvoir par la force et partisans-es des urnes⁴.

Dans les syndicats, les réflexions sur la place de la négociation au sein du répertoire d'action a plus d'un siècle. Voltairine de Cleyre dénonçait, déjà en 1912, les orientations prises par les syndicats qui tournent le dos à la résistance et à la construction de leur autonomie au profit de la négociation politique⁵.

1 Lab SMART CSO, *Reimagining Activism - A practical guide for the Great Transition*, 2011.

2 Jean-Marie MULLER, *L'impératif de désobéissance*, Le Prê Saint-Germain, Le passager clandestin, 2011.

3 Comité invisible, *À nos amis*, La Fabrique, 2014.

4 Pour s'en faire une idée, lire Jean JAURES, *Les plus beaux discours. Que votre vie soit vivante sincère et pleine*, Libro, 2014.

5 Voltairine DE CLEYRE, *De l'action directe*, Le Prê Saint-Germain, Le Passager clandestin, 1912.

Toutes les alternatives issues de collectifs citoyens autogérés qui sont présentées comme innovantes dans les médias, ont des équivalents historiques au sein des mouvements ouvriers et paysans. Des systèmes d'échanges locaux existaient entre paysans au début du XX^e siècle tant aux États-Unis qu'en Europe. L'assurance maladie, avant de devenir un droit institutionnel, était une initiative des travailleurs-ses qui autogérait des caisses de solidarités. Enfin, les coopératives citoyennes telles que dans le domaine de l'alimentation (Beescoop, Agricovert, etc.), sont souvent médiatiquement présentées comme des innovations mais c'est oublier l'importance prise par le mouvement des coopératives au XX^e siècle et dont l'Espagne, entre 1936 et 1939, fut un terrain d'expérimentations particulièrement radical.

En guise de conclusion

Comme nous le rappelions dans nos précautions de l'introduction : le défi n'est pas neuf. Le monde a changé, certes, mais ne pas percevoir le fait que certaines questions sont atemporelles

revient à s'amputer d'une part de notre puissance d'agir : le système-monde capitaliste est un système vivant et en mutation face auquel la résistance doit se réinventer, mais aussi face auquel les expériences passées, menées par nos prédécesseurs, peuvent également être sources d'inspiration. Que ce soit sur le plan de nos querelles théoriques ou sur le plan de nos expériences pratiques, l'Histoire regorge de réponses à nos questions contemporaines. Mais je le répète, je ne suis pas historien, je suis un altermondialiste parmi d'autres, qui tente, quelques livres en main, de se mettre sur la pointe des pieds pour regarder, d'un côté, les chemins parcourus par nos mouvements sociaux et, de l'autre, les différents caps qui s'offrent à eux.

Ne perdons donc pas de temps à nous disputer pour choisir lequel d'entre eux suivre, prenons les tous et bâtissons des ponts.

Pour poursuivre la réflexion :

Amaury GHIJSELINGS, « Quand la désobéissance civile devient artistique », dans *L'Esperluette*, n°84, Avril-juin 2015, pp. 6-8.



4

Globalisation et convergences des luttes

Par François POLET – Chargé d'étude au Centre tricontinental (CÉTRI) et doctorant à l'ULiège

La mondialisation des puissances économiques et financières rend les convergences internationales des luttes à la fois nécessaires et possibles. Il y a néanmoins un pas entre le possible et le réel qui est difficile à franchir, comme le montre notamment l'essoufflement de l'altermondialisme ou la difficulté de construire un mouvement social européen. Dans cet exposé, je vous propose de réfléchir à une série de réalités qui pèsent sur le degré d'internationalisation des luttes et leur donnent forme. Nous porterons une attention spécifique à l'enjeu des convergences militantes Nord-Sud.

Dimensions favorisant les convergences

D'Est en Ouest, du Nord au Sud : une expérience partagée des impacts de la mondialisation néolibérale

La mondialisation économique produit des perdants sur les cinq continents - ouvriers sur le carreau ou exploités dans les zones franches, allocataires sociaux stigmatisés, paysans appauvris, cadres en burn-out, citoyens victimes de la malbouffe, des dégradations environnementales ou des dérives de la spéculation financière. Cette mondialisation est fondée sur la généralisation du modèle du marché, qui a des effets profondément inégalitaires entre les pays et à l'intérieur des pays. Ces perdants ont objectivement un même intérêt à combattre ensemble ces politiques d'austérité, de libéralisation, de privatisation. C'était - et c'est toujours dans une

certaine mesure - l'objectif de l'altermondialisme : construire un mouvement social mondial pour lutter contre le capitalisme mondialisé, un peu comme le mouvement ouvrier s'est lentement unifié dans des cadres nationaux le siècle dernier pour lutter contre la bourgeoisie nationale.

Renforcement de centres de pouvoir politique à l'échelle mondiale

L'identification d'un adversaire commun est une condition importante dans la structuration d'un mouvement social, cela produit des effets unificateurs (« tous unis contre ...»). C'est dans les manifestations et contre-sommets contre l'OMC, la Banque mondiale, le G7, Davos que s'est progressivement construit l'altermondialisme. Notons que ces institutions mondiales ou régionales n'ont pas besoin d'être de purs adversaires pour contribuer à la mondialisation des campagnes. Elles jouent également ce rôle en étant l'enjeu de plaidoyers, en particulier, les agences onusiennes : c'est en marge du Sommet mondial de la Femme de Pékin en 1995 que s'est constituée la *Marche mondiale des Femmes*, tandis que les réseaux écologistes ont mondialisé leur action à la faveur du Sommet de la Terre de Rio de 1992.

La construction de référentiels communs mondiaux: les droits humains, les communs.

Les textes internationaux sur des droits humains au sens large (droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, de la femme, de l'en-

fant, des minorités sexuelles, etc.) constituent un horizon mondial, un référentiel fédérateur, voire un langage commun pour les organisations par-delà les frontières. Ces cadres partagés favorisent le sentiment de mener des combats communs et stimulent les collaborations internationales pour faire avancer ces droits, dans les campagnes pour que les institutions internationales adoptent des textes ambitieux, puis dans les mobilisations pour que les autorités nationales les inscrivent dans leur législation et les appliquent effectivement.

Le concept des « communs » est un autre chantier fédérateur de luttes diverses. Il vise la réinvention de formes de gestion en commun de certaines ressources rares (forêts, prairies, services, infrastructures) de manière à garantir, à la fois, leur durabilité et l'accès égalitaire de tous et toutes contre la logique des privatisations qui sévit depuis les années 1980. L'idée de « bien public mondial » est également poussée par des réseaux d'ONG, qui promeuvent des partenariats mondiaux visant à garantir la qualité et l'accessibilité de biens intrinsèquement mondiaux (climat, biodiversité, etc.).

La diffusion des nouvelles technologies d'information et de communication

Internet et les réseaux sociaux ont accéléré et réduit les coûts de la communication entre organisations militantes géographiquement distantes. Ils ont contribué à la formation d'espaces où des narrations alternatives de la mondialisation se construisent, où une opinion publique critique se développe, qui échappe aux logiques marchandes et étatiques. Les nouvelles technologies accélèrent la circulation internationale de modèles de mobilisation, à l'instar des *Indignés*, avec le risque néanmoins de créer un marché concurrentiel de causes dominé par les préférences des publics les plus connectés (au Nord).

Dimensions freinant les convergences

La primauté du cadre politique national

Au Sud en particulier, l'horizon politique des acteurs sociaux demeure largement national. Et

à raison, car les contextes postcoloniaux sont dominés par des structures sociales particulièrement inégalitaires qui se reproduisent à travers des systèmes politiques nationaux autoritaires, clientélistes et oligarchiques. Ce sont ces élites politiques nationales qui sont le relais de la mondialisation dans leur pays, qui en privatisent les bénéfices et en socialisent les coûts. Si les printemps arabes ont été favorisés par la mondialisation, par le biais de la désindustrialisation et des crises alimentaires, c'est contre les régimes nationaux - les « Pinochets arabes » - qu'ils se sont d'abord tournés.

La montée des populismes réactionnaires et nationalistes

La mondialisation est régulièrement vécue comme une invasion de l'autre, dont il s'agit de se protéger. Ne nous leurrions pas, les principaux mouvements sociaux ne sont pas nécessairement des mouvements progressistes. « Populaire » n'équivaut pas à « de gauche », comme le montrent, entre autres, l'importance du vote populaire pour le Front national en France, les mouvements islamiques contre les réformes des codes de la famille au Maroc ou au Mali, la prolifération des églises pentecôtistes au Brésil et en Afrique ou encore le nationalisme hindou antimusulman en Inde. En comprimant les ressources publiques, le néolibéralisme a créé les conditions d'une concurrence entre communautés pour l'accès à ces dernières. Le grand enjeu pour les forces progressistes est de contrer ces lectures simplistes en démontant, de manière pédagogique, les mécanismes créateurs de précarité à l'échelle internationale.

Les déphasages entre actions militantes

Les décalages dans les cycles de luttes, les oppositions idéologiques et les concurrences entre structures militantes, notamment syndicales, constituent autant d'obstacles dans la constitution de fronts. Un des clivages idéologiques majeurs dans la lutte contre la mondialisation néolibérale oppose les organisations qui défendent qu'il faut réformer la mondialisation économique à travers la mondialisation politique (produire des normes internationales progressistes,

des mécanismes mondiaux de redistribution) et celles qui privilégient la contestation de la mondialisation à travers la consolidation des espaces de souveraineté nationale (la « démondialisation »). Notons que, pour bien des militants d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, la

mondialisation est le dernier visage de l'impérialisme du Nord, qui impose ses entreprises, ses normes et ses solutions. Une vision néanmoins bousculée par la présence de plus en plus massive sur leur territoire des multinationales brésiliennes, sud-africaines, chinoises...



Bibliographie

Guy BAJOIT, *Le capitalisme néolibéral. Comment fonctionne-t-il? Comment le combattre?*, Louvain-la-Neuve, CÉTRI, 2016.

« Obsolète, le clivage Nord-Sud ? », *Alternatives Sud*, n°2, Paris-Louvain-la-Neuve, CÉTRI-Syllepse, 2016.

« Changer le modèle. Ici et maintenant ? », *Alternatives Sud*, n°3, Paris-Louvain-la-Neuve, CÉTRI-Syllepse, 2016.

« État des résistances dans le Sud - Afrique », *Alternatives Sud*, n°4, Paris-Louvain-la-Neuve, CÉTRI, Syllepse, 2016.

François POLET, *Clés de lecture de l'altermondialisme*, Bruxelles, Couleur livres, 2008.

5 Syndicats et mouvements sociaux : l'indispensable alliance pour un nouveau récit collectif

Nabil SHEIKH HASSAN, Service d'études CNE et assistant à la FOPES-UCL

Les syndicats et les mouvements sociaux belges doivent, en dépit de leurs singularités, renforcer les lieux de rencontres. Qu'ils soient de l'ordre de l'espace de réflexion, de débats sur le fond ou encore des actions conjointes, l'importance de faire récit commun s'impose de plus en plus comme une condition *sine qua non* de l'inflexion du discours néolibéral. Ce texte propose de rappeler pourquoi le contexte actuel offre un véritable plaidoyer pour ce rapprochement mais aussi de pointer les défis et les risques qui l'entourent.

Le contexte actuel doit être le point de départ de la réflexion : nous vivons dans un contexte de domination général du récit individualiste, de droite, au sein d'une démocratie à tendance néolibérale. Ce constat gagne à être explicite. Au niveau socio-économique, la poursuite sans fin des politiques d'austérité parallèlement à la succession des crises économiques conduit les citoyens-nes à douter de la pertinence de mécanismes de protection sociale et des services publics collectifs. Ce processus de désenchantement est le fruit d'un récit où l'État, l'impôt et la gestion collective des risques sociaux sont délégitimés, au profit d'une privatisation croissante. Ce récit est mis en pratique avec les politiques d'austérité où, prétextant un manque de moyens, les gouvernements successifs affaiblissent les protections et services collectifs ou durcissent les conditions d'accès à ceux-ci. Cela a des conséquences aussi bien dans le chef des gouvernants que des citoyens-nes. Pour les

premiers, la protection sociale n'est plus vue comme un facteur de réduction des inégalités, et donc, un facteur de prospérité, mais comme un coût à minimiser. Cette vision en vient à être partagée par les seconds qui sont les assurés sociaux eux-mêmes, à cause de services à la qualité inadaptée aux besoins grandissants (vieillesse, santé, transports, éducation, ...) mais aussi à des conditions d'accès toujours plus restrictives. Mais les motifs d'inquiétudes ne sont pas uniquement socio-économiques.

Dans le domaine des libertés individuelles et collectives, et dans le cadre de plus en plus large de la lutte contre le terrorisme, l'équilibre entre sécurité et liberté évolue dans le mauvais sens. Le dossier du secret professionnel des assistants sociaux des CPAS est, à cet égard, interpellant : le Gouvernement fédéral de Charles Michel a fait le choix d'abolir le secret professionnel dans les CPAS dans les affaires de terrorisme. Ce projet, porté par la droite nationaliste flamande (NVA), manœuvre habilement car il permet de lever un secret professionnel, prévu pour protéger de l'arbitraire, en isolant et ciblant les dossiers de terrorisme, qui plus est, dans les CPAS. Loin d'être utile ou indispensable, ce projet est fondé sur de fausses évidences mais pose les bases de vraies menaces pour la démocratie¹.

1 Lire, à ce sujet, la lettre ouverte du recteur de l'ULB, Yvon Engler, à l'attention du Premier ministre Charles Michel : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/lettre-ouverte-du-recteur-de-l-ulb-au-premier-ministre-sur-le-secret-professionnel-des-assistants-sociaux-589606b0cd70ff671dfcc52b>

Enfin, un dernier dossier permettrait d'illustrer le contexte actuel : les politiques migratoires sont de plus en plus orientées comme des politiques de rejet plus que comme des politiques d'accueil.

Le renforcement des discours et des politiques de droite se double d'une forme de déni démocratique à plusieurs niveaux. La Belgique est une démocratie consociative ; ce qui signifie que le poids des corps intermédiaires (syndicats et associations) entre l'État et les citoyens est important. Elles sont tantôt au cœur du fonctionnement des institutions (syndicats et mutuelles, notamment, dans la gestion de la Sécurité sociale) tantôt un puissant et efficace porte-voix des revendications de leurs membres (associations écologistes, féministes, de défense des consommateurs, ...). Cependant, le va-et-vient continu qui a lieu, entre deux élections, entre le monde politique et les citoyens est menacé. Plusieurs dossiers l'attestent. Le durcissement de la loi qui encadre l'évolution des salaires (loi de 1996 sur la promotion de l'emploi et la sauvegarde la compétitivité), s'est fait sans l'aval des syndicats, alors que les revendications salariales sont une des raisons de leur existence. De même, la loi de réforme du financement de la Sécurité sociale s'est faite contre l'avis des acteurs syndicaux et mutuellistes, malgré leur rôle de cogestionnaires de la Sécurité sociale depuis sa création. Cette centralisation des décisions dans le champ étatique ne s'est pas accompagnée d'un renforcement de la démocratie parlementaire. Les « affaires » mêlant corruption ou manque d'éthique du monde politique (affaire du « Khazakhgate », affaire « Publifin ») se multiplient. Cependant, l'impuissance du monde politique à agir dépasse ses errements internes : sur des dossiers politiques de fond (la lutte contre la fraude fiscale, par exemple), les avancées sont trop timorées eu égard aux attentes largement partagées par une majorité de citoyens. Les raisons de cette impuissance sont multiples et mêlent divers niveaux de pouvoir. Tantôt, elles sont le résultat d'un manque évident de volonté politique (la majorité gouvernementale MR-NVA ne veut pas en faire trop sur la lutte contre la fraude fiscale). Tantôt, elles sont l'héritage

de traités européens (validés et votés par ces mêmes politiques) qui limitent nettement les possibilités d'action.

Dans ce cadre général, la réponse politique vient de deux acteurs clés : les syndicats et les mouvements sociaux. Nous examinerons ici un cas particulier : la réponse du mouvement *Tout Autre Chose* et des mouvements syndicaux après la mise en place du Gouvernement Michel. Très rapidement, face à une déclaration gouvernementale dont on lisait déjà le caractère exceptionnel, les syndicats ont, de leur côté, mobilisé, lors d'une des plus grandes manifestations sociales de l'après-guerre, puis lors de diverses grèves régionales et, enfin, lors d'une grève générale. À cette occasion, s'est ouverte une intéressante séquence d'apports mutuels entre mouvements sociaux et syndicats, qui a abouti au lancement du mouvement citoyen *Tout Autre Chose - Hart boven Hard*, en décembre 2014. Sa particularité est de rassembler en son sein autant des citoyens (individus, professeurs d'universités, artistes, ...) que des organisations (centrales syndicales, organisations écologistes, féministes, ...). Son acte de fondation est un appel à dépasser les logiques des politiques d'austérité et à promouvoir les alternatives existantes ou en gestation au niveau local ou global. La première action de *Tout Autre Chose* a consisté à aller soutenir les piquets de la grève générale. Quelques mois plus tard, lors de la Grande Parade, organisée par *Tout Autre Chose* et son pendant flamand *Hart Boven Hard*, le soutien syndical à l'action a été important. Plus encore, la participation de certaines structures syndicales dans *Tout Autre Chose* le rend porteur d'une dynamique de mouvement social large.

Des critiques de part et d'autre

Ce renforcement mutuel dans les luttes respectives dans ces moments immédiatement consécutifs à la mise en place du Gouvernement Michel présente une réponse aux nombreux défis d'un agir commun entre syndicats et mouvements sociaux. Une première étape franchie, dans ce cas de figure, réside dans la capacité à

dépasser une critique mutuelle disqualifiante, qui aurait pour objectif d'ignorer ou de minimiser le pouvoir transformateur de l'un ou l'autre acteur. Les syndicats reprochent aux mouvements citoyens leur caractère instable, insuffisamment organisé et illégitime par rapport à une population large. Les mouvements sociaux reprochent, à leur tour, aux syndicats leur lourdeur institutionnelle, leur position ambiguë par rapport au monde et décisions politiques et leur caractère dépassé par rapport au chômage, aux mutations socio-économiques et environnementales. Si une partie de ces critiques est justifiée, elle n'en est pas moins paralysante dans la mesure où, au vu du contexte idéologique déjà décrit, l'ennemi n'est ni le mouvement syndical ni les mouvements naissants, tels que *Tout Autre Chose*. *A contrario*, la première étape d'un agir commun réussi est la reconnaissance d'une légitimité mutuelle, puisque l'existence des syndicats et de nouveaux mouvements sociaux prouve que l'un et l'autre répondent à une demande émanant du monde du travail et/ou des citoyens-nes.

La seconde étape est de reconnaître les forces et les faiblesses de chacun. Les syndicats sont présents dans toutes les couches de la population - présence dont peu d'organisations peuvent se targuer - avec un soutien encore fort envers cette institution (malgré les critiques et attaques médiatiques). Ces syndicats font office en Belgique à la fois d'amortisseurs des chocs socio-économiques (dans le cadre de la gestion de la Sécurité sociale) et de courroies de transmission des revendications sociales vers le monde politique et patronal. À l'inverse, ses modes d'action font les frais d'une critique d'une partie de la population (et, paradoxalement, sans que d'autres moyens plus efficaces aient vu le jour). Institutionnellement, les syndicats font également l'objet de critiques comme formes de corporatisme et pour leurs compromissions avec certaines politiques néolibérales au vu de leur présence institutionnelle forte. En ce qui concerne *Tout Autre Chose*, un point positif est la nouveauté de certains publics touchés : des personnes qui n'étaient pas militantes ou proches des luttes,

se retrouvent à, parfois, faire le tour de piquets de grèves. Les modes d'actions sont renouvelés, non pas de manière radicale, mais témoignent d'une réappropriation de l'action par les participants et d'une créativité et fraîcheur nouvelle. Les mots d'ordre concernent moins la sauvegarde d'acquis sociaux que la construction d'un nouveau récit politique. Au rang des critiques, on pourrait pointer un public homogène culturellement et socio-économiquement. Un autre problème concerne une structuration laborieuse et une longévité souvent faible. En partant de ces constats, les améliorations consécutives à un dialogue et à un agir commun sont nombreuses : chaque acteur-trice peut (et doit) apprendre de l'autre.

Retour aux fondamentaux

Cela ne signifie pas pour autant que cela sera simple. Du côté syndical, un certain retour aux fondamentaux est indispensable sans que cela implique le retour au *business as usual*. Les fondamentaux du mouvement syndical sont de véritables forces : des milliers d'équipes de délégués-es syndicaux élus-es dans les entreprises sont porteurs de la voix des travailleurs-ses et peuvent être le relais de revendications nouvelles. Les syndicats doivent également élargir leur public, au sein du salariat, d'abord, où les publics à défendre sont toujours plus nombreux et plus atomisés, à la frontière de ce salariat, ensuite, et dans les mouvements comme *Tout Autre Chose*, enfin. Ces investissements sont complémentaires et indispensables. Ils nécessitent, pour les mouvements syndicaux, une réflexion sur les degrés d'implication des cadres du mouvement syndical dans les mouvements sociaux et sur les modalités de leur implication. En effet, il est tout à fait contreproductif d'arriver au sein de ces mouvements avec des mandats impératifs limités et une liste de préalables. Il faut également éviter l'épuisement consécutif à une dispersion et à un désenchantement dû au fait que les politiques combattues évoluent plus lentement que les objectifs que les mouvements sociaux se donnent.

Du côté des mouvements, comme *Tout Autre Chose*, il faut faire en sorte que les modalités de la prise de décision collectives soient acceptées et respectées. Une partie de ces mouvements confond la critique des formes actuelles de démocratie avec la dictature de la parole individuelle qui disqualifie d'emblée la parole d'autres acteurs-trices (institués de longue date ou non). Cela ne permet pas des prises de décision collectives respectées dans la durée.

Une question se pose à ces mouvements sociaux qui sont - à raison - les chantres de l'autonomie, à savoir de la capacité à se donner sa propre norme : comment penser la décision collective dans un contexte d'autonomie ? Sans doute, faudra-t-il aller puiser dans l'héritage des pratiques d'intelligence collective et sociocratique, tout en veillant à rendre le dialogue possible avec des organisations qui ne fonctionnent pas sur ces principes-là. Enfin, les mouvements, comme *Tout Autre Chose*, évitent assez bien les travers d'autres mouvements en passant moins de temps à penser le socle des idées au dernier carat qu'à l'affirmer par l'action. L'idée de ces mouvements est d'incarner par l'action les idées défendues plutôt que d'organiser de grands - et, parfois, fastidieux - débats sur l'idéologie à suivre. Sans être la panacée, cela permet au moins de se concentrer sur l'immense majorité des points d'accords entre ceux qui remettent en question l'idéologie néolibérale, plutôt que de s'attarder sur les points qui font dissensus au sein de la gauche. Pourtant, cette voie, si elle per-

met à un mouvement de se lancer, ne lui assure pas de subsister à long terme si une réflexion stratégique sur les priorités d'action et d'alliance n'est pas effectuée.

Vers un récit commun

Il est important de voir les acquis de la voie imparfaite ouverte par des mouvements comme *Tout Autre Chose* qui rassemblent citoyens-nes et organisations. Ces mouvements arrivent à articuler un discours global critique du néolibéralisme en particulier, et du capitalisme en général, tout en pointant les alternatives qui sont en gestation au niveau local. Une lutte illustre la réussite de l'entente entre mouvements sociaux et syndicats : la lutte contre les traités de libre-échange (le TTIP et le CETA, en particulier). Au départ, cantonnée à quelques organisations, la lutte s'est élargie par cercles concentriques à divers acteurs-trices, en adaptant le discours et les modes d'actions. Bien évidemment, une constance idéologique dans les arguments était à l'œuvre mais les différences de culture étaient assumées. Cela a permis au mouvement social de gagner une majorité de la population contre ces traités qui desservent l'intérêt général.

Et il convient de tirer les leçons de ce type de lutte pour l'élargir à d'autres thèmes. C'est au prix d'alliances souples entre acteurs-trices qu'un nouveau récit collectif pourra s'imposer face à l'idéologie néolibérale.



Pour en savoir plus :

Serge GOVAERT, Hart boven Hard et Tout Autre Chose, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2015/17, n°2262.



6 La mobilisation de femmes ici et là-bas : comment et pourquoi faire convergence sur des luttes différentes ?

Marcela DE LA PEÑA VALDIVIA, Le Monde selon les femmes

La lutte des femmes et des mouvements féministes pour que les « droits des femmes soient considérés comme des droits humains » a mis en évidence la forte imbrication entre le statut des femmes et toute une série de discriminations liées au genre. Elle a aussi œuvré pour que les femmes ne soient pas considérées uniquement comme des victimes de discriminations systémiques, mais aussi comme des protagonistes actives dans la société (dans les différentes sphères économique, sociale et culturelle). Cette mobilisation fait partie d'un processus d'ouverture à la multidimensionalité et de convergence des luttes féministes¹.

Depuis les dernières décennies, plusieurs lignes de mobilisation fondamentales sont au cœur des revendications féministes. Deux types de luttes sont observés : des luttes d'opposition et des luttes en faveur d'une cause.

Des luttes contre :

- les oppressions fondées sur la race, l'ethnie, la caste, l'identité de genre, la classe, la religion, l'orientation sexuelle ;
- les violences de genre (harcèlement, viols, abus, contrôle économique, etc.) en temps de paix et de guerre ;
- l'épuisement des ressources naturelles, l'extractivisme et ses incidences sur la subsistance et l'environnement ;
- les fondamentalismes religieux et conservateurs, qui font reculer les droits humains et,

notamment, ceux des femmes, avec le retour sur l'appropriation du corps des femmes (opposition à l'IVG par des mouvements dits « pro vie », par exemple) ;

- les politiques d'austérité qui affaiblissent les mécanismes d'autonomisation des femmes (comme l'accès aux services publics, le renvoi des femmes au foyer et l'augmentation de leur travail invisible ou gratuit).

Des luttes pour :

- la non-criminalisation des mouvements de femmes ;
- l'accès à l'éducation et aux soins de santé, les droits sexuels et reproductifs ; l'accès à l'interruption volontaire de la grossesse (IVG) ;
- l'accès et contrôle de la propriété ; le contrôle des ressources productives et des revenus ;
- l'économie au service des besoins et du bien-être des personnes et non les personnes au service du profit des entreprises privées et multinationales du capitalisme sauvage: récupération et protection des biens communs, dénaturés et accaparés par le modèle économique, politique et social capitaliste, qui se restructure au Sud et au Nord ;
- la liberté de conscience.

¹ www.awid.org

L'apport et l'action transformatrice des luttes féministes dans les luttes et mouvements sociaux globaux

On peut pointer quelques exemples, parmi de nombreux autres, du travail transformatif des mouvements des femmes et de la convergence des luttes :

• La lutte pour le respect des droits humains et mise en évidence d'une série de violations des droits humains spécifiques aux femmes

Désormais, les féminicides, les enlèvements et disparitions de femmes sont considérés comme des crimes contre l'humanité. Grâce à la politisation de ces phénomènes, les États se voient contraints d'assumer la responsabilité de la lutte et de la prévention des violences sexistes contre les femmes.

• Les mouvements de féministes autochtones

Les « défenseuses » jouent un rôle crucial et unique dans la protection de leurs terres et ressources naturelles face aux multinationales et à la complicité des États. Elles mettent à profit leur savoir traditionnel et leur expérience pour traiter des changements climatiques dans leurs communautés locales. Avec une résistance visionnaire, ces femmes s'opposent à l'extractivisme et au patriarcat¹.

Un exemple parmi d'autres² : au Pérou, le combat de Máxima Acuña Chaupe incarne la résistance des femmes, contre les multinationales, notamment Yanacocha, une des plus grandes transnationales d'exploitation d'or. Ces dernières n'hésitent pas à dévaster la vie des paysans-nes et de leur famille pour générer davantage de profits. Derrière Máxima Acuña et suivant son exemple, des luttes paysannes s'organisent pour défendre le droit à la vie et à un environnement sain. Membre de l'*Association de femmes pour la défense de la vie et de l'Union latino-*

américaine des femmes, Acuña habite, depuis plus de 20 ans, avec sa famille, dans un village andin³ où elle a acheté des terres à côté de la Laguna azul. Appelée « la dame de la lagune bleue », elle s'est opposée, durant six ans, à Yanacocha, pour le bien-être de sa famille, ses terres mais aussi pour le bien commun et pour l'eau.

En 2011, Yanacocha proposa de lui racheter ses terres à un prix exubérant, ce qu'elle refusa énergiquement. La lagune est convoitée par la transnationale pour y construire une mine d'or à ciel ouvert, projet « Conga » largement contesté par les paysans-nes, les ouvriers-ères et les peuples autochtones de la région. En février 2015, 200 hommes soutenus par la police et des membres d'une milice privée appartenant à Yanacocha, se sont, sans document légal, introduits sur sa propriété. Depuis, la militante a subi des violences de la part de la police et son élevage a été saccagé. Lors d'une de ces agressions, sa sœur et elle ont été battues jusqu'à ce qu'elles perdent connaissance et son fils a dû être emmené à l'hôpital. Malgré ces agressions, elle poursuit son combat. Sa situation et sa lutte ont suscité l'indignation et le soutien des organisations régionales et internationales, y compris du *Mouvement féministe du Pérou* et de la *Marche Mondiale des Femmes*⁴. D'autres associations de femmes et environnementales poursuivent aussi leur lutte contre la multinationale qui a, en octobre 2017, de nouveau fait attaquer Máxima Acuña.

• Dans la lutte pour l'autodétermination du peuple kurde

Les femmes kurdes ont mis en pratique « une philosophie d'autodéfense et de révolution sociale » créant des groupes de guérillas, des coopératives, des conseils et d'autres instances composées de femmes, et ce, partout au Kurdistan et au-delà des frontières du pays (Turquie). Elles prônent l'action directe et l'autonomie, tout en rejetant le capitalisme et le patriarcat ainsi que le racisme et le colonialisme.

1 https://elpais.com/elpais/2015/03/17/mujeres/1426568400_142656.html

2 Lire l'article de Zoé MAUS, « Écoféminisme et "oekology". Des pêcheuses brésiliennes pour l'environnement », *L'Esperluette*, CIEP, n°88, avril-juin 2016, pp. 9-11.

3 Le village appartient à la ville de Tragadero Grande dans le département de Cajamarca.

4 Voir la *Déclaration de la IVe Rencontre régionale de la Marche mondiale de femmes des Amériques*, 2015.

• **Dans la lutte pour un autre modèle économique et social, alternatif au modèle de croissance économique, avec l'économie féministe et solidaire (y compris l'économie coopérative et l'économie du don)**

Les femmes proposent un cadre fondé sur l'entraide, la coopération, la durabilité, le bien-être et la démocratie. Ces initiatives ont été mises en pratique dans plusieurs régions, notamment sous forme de coopératives ou d'associations. Le « bien vivre » intègre cette perspective où l'être humain est au centre de l'économie avec les soins aux autres comme le pilier d'un nouveau modèle de développement.

En Bolivie, l'association *Cabildeo* en collaboration avec le *Centre de promotion de la femme Gregoria Apaza*¹, a établi annuellement un classement des investissements des communes par rapport à l'égalité. Pour mesurer ces investissements et analyser l'impact des différentes politiques publiques et budgets sur les hommes et les femmes, une série d'indicateurs a été élaborée. Par exemple, quel budget était alloué aux actions centrées sur les femmes exclues ou désavantagées ? Quel est le pourcentage du budget investi dans ce qu'on appelle la co-responsabilité sociale dans les soins aux enfants et le care (perspective redistributive) ? Quel est l'investissement général non genré ? Ces analyses du pourcentage d'investissements par rapport au budget global permettent de faire une cartographie des communes selon leur degré d'actions favorables à l'égalité. Ce classement sert à interpeller les communes pour qu'elles revoient leurs budgets.

• **La lutte féministe pour une gouvernance économique de transition vers un autre modèle**

Elle implique la lutte pour la non-discrimination et une justice de genre. En cela, elle rejoint l'exigence de justice économique, migratoire et environnementale. Dans ce cadre, « l'autodétermination économique permet aux peuples de prendre

le contrôle de leurs ressources naturelles et de les utiliser pour atteindre leurs propres objectifs ou pour un usage collectif. En outre, le pouvoir d'agir des femmes dans la sphère économique est fondamental afin d'atténuer le caractère souvent cyclique de la pauvreté, le déni d'éducation, de sécurité et de sûreté »².

• **La souveraineté alimentaire**

Comme fondement et pratique, la souveraineté alimentaire a été présentée pour la première fois par les femmes de *Via Campesina*, puis adoptée par les mouvements paysans et alimentaires du monde entier. Ces militantes soutiennent que tous les peuples ont droit à des aliments sains et culturellement appropriés, produits de façon écologiquement durable.

L'agroécologie et la souveraineté alimentaire rompent avec le modèle de développement rural hégémonique, reposant sur les grandes propriétés foncières et les monocultures. De surcroît, la lutte des femmes propose que tous les peuples aient le droit de choisir leurs propres aliments et systèmes de production agricole. La demande de reconnaissance des savoirs collectifs des femmes, qui est devenue une revendication des communautés, fait partie de cette alternative.

Au Sénégal, l'ONG *Enda Pronat*³ appuie l'agroécologie des femmes qui veulent changer de type de production agricole. En manipulant les engrais et les pesticides, les agricultrices risquent de s'intoxiquer. Leurs terres sont aussi saturées par l'utilisation de produits chimiques et doivent être protégées par la reforestation, la régénération des sols et la rotation des cultures. Pour les femmes de ses groupes, l'agroécologie, en privilégiant les matières organiques, est une alternative réelle. L'agroécologie redonne la santé à la terre ; les plantes n'ont plus besoin d'herbicides. Des méthodes biologiques permettent de contrer les problèmes des cultures. Les grandes cultures de coton et de riz biologiques se font avec un désherbage manuel. À Fatick, dans le

¹ *Genre et budget*, Bruxelles, Le Monde selon les femmes, 2015 (Collection Les essentiels de genre, N° 14) et Centro de promoción de la mujer Gregoria Apaza, Oxfam, Ministerio de autonomías, *Contribución de la inversión pública de Gobernaciones y Municipios a la igualdad de género*, 2016.

² www.awid.org

³ *Perspectives de genre pour l'agroécologie - Regards croisés sur la souveraineté alimentaire*, Sophie CHARLIER et Delphine DÉMANCHE (coord.), Bruxelles, Le Monde selon les femmes, 2014 (Collection Focus de genre).

bassin arachidier, la monoculture et l'irrigation ont tellement épuisé les sols que seule l'agroécologie peut les régénérer. Traditionnellement, les femmes n'ont pas d'accès direct aux terres. Elles sont obligées de négocier avec leurs frères ou avec leur mari. Lorsqu'elles commencent à investir dans la terre, en mettant, par exemple, du fumier ou en posant des clôtures, la famille risque de lui reprendre la terre. Cette insécurité décourage de nombreuses femmes de s'investir à long terme et de prendre soin de leur sol.

• **La pression sur les syndicats afin qu'ils soient plus inclusifs et moins sexistes**

Les mouvements de femmes sont particulièrement attentifs au contenu des accords commerciaux comme, par exemple, l'ALÉNA. Les buts de cet accord sont très similaires à ceux poursuivis par le TTIP¹ (Partenariat transatlantique de Commerce et d'Investissement): éliminer les barrières douanières pour faciliter les échanges transfrontaliers, assurer les conditions d'une concurrence équitable, etc. D'ailleurs, si le TTIP est adopté sans tenir compte des questions de genre, il risque d'avoir sur les femmes les mêmes résultats que l'ALÉNA², notamment, l'affaiblissement des normes régissant les conditions de travail et le syndicalisme, la diminution des droits sociaux et droits des femmes, avec une possible déréglementation vers le bas des engagements, comme ceux inhérents à la CÉDEF³.

L'effet de l'ALÉNA (accord de libre échange américain entre les USA, le Canada et le Mexique)⁴ aggrave les conditions économiques et sociales, augmente les violations des droits humains pour les travailleuses, les paysannes et les communautés autochtones. Au Mexique, à El Salvador et au Honduras, l'ALÉNA a renforcé le phénomène des maquiladoras. Dans ces zones où les filiales de firmes étrangères bénéficient d'exonérations fiscales et de droits de douane, les femmes sont la principale force de travail

et leur exploitation est considérable : salaires inférieurs, conditions de travail très mauvaises, harcèlement sexuel. À l'époque, les syndicats n'ont pas su réagir face aux conséquences de cet accord commercial, ce qui a amené les travailleuses à s'organiser entre elles en 1995 et à créer un réseau de militantes de base dans la région, en tissant d'importants liens avec divers mouvements, y compris des organisations de travailleurs, des organisations syndicales et de femmes du Canada et des États-Unis. Actuellement, à El Salvador, par exemple, le *Comité municipal de travailleuses de Maquila* (CMTM) lutte pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des femmes, avec une perspective d'amélioration de vie de toutes et tous. Le *Mouvement des travailleuses des maquilas* a apporté une nouvelle dimension au mouvement syndical⁵. En 2017, et avec l'arrivée au gouvernement du président Trump, le Traité ALÉNA semble être renégocié. Poussé par les mouvements féministes, le Mexique a proposé d'ajouter, au texte de l'ALÉNA renégocié, un chapitre sur l'égalité des sexes.

En Belgique, le 20 septembre 2016, la *Marche mondiale des femmes* (MMF) a participé à la grande manifestation nationale contre le TTIP. La MMF s'est mobilisée contre les possibles impacts négatifs d'un tel accord et contre les politiques d'austérité du Gouvernement Michel. La participation des mouvements de femmes aux manifestations mixtes et l'analyse de l'impact des politiques sur les femmes sensibilisent aussi les acteurs et résistants masculins, qui ne sont pas toujours conscients des discriminations spécifiques envers les femmes.

• **La réponse des mouvements de femmes de base, comme la MMF, contre le fondamentalisme de la santé et des droits sexuels et reproductifs**

La MMF est un mouvement féministe international, démocratique, autonome, transparent, inclusif et créatif, qui regroupe plus de 5 000 réseaux, organisations et militantes de 164 pays et régions. Son objectif est de marcher tant que

1 Transatlantic Trade and Investment Partnership

2 Marcela DE LA PEÑA, *TTIP Droits des femmes en danger ?*, Bruxelles, *Le Monde selon les femmes*, 2016 (Collection Recherche et plaidoyer).

3 *Convention pour l'élimination de tout type de discrimination envers les femmes*, 1979.

4 Entré en application le 1^{er} janvier 1994.

5 Christine VERSCHUUR et Jeanne BISILLIAT, *Genre et économie : un premier éclairage*, Paris-Genève, L'Harmattan, 2001 (Cahier du Genre et du développement).

les femmes ne seront pas libres. L'ensemble de ces revendications est le résultat d'une collaboration active entre toutes les organisations et militantes dans chaque pays.

La première revendication visait à assurer une égalité effective entre les hommes et les femmes. Mais rapidement, d'autres questions ont été soulevées, comme dans beaucoup de mouvements féministes : quelle sorte d'égalité voulons-nous ? Si nous avons tous et toutes le même pouvoir que Trump et que nous l'utilisons comme lui, est-ce pour l'égalité que nous nous battons ? Voulons-nous l'égalité entre une femme bangladaise et un homme blanc sans-abri belge ? Ou l'égalité entre un jeune bolivien et une femme sud-africaine riche ? Et comment percevons-nous l'égalité entre les femmes blanches de la classe moyenne et les travailleurs migrants noirs ou latino ?

Nous sommes toutes d'accord sur l'objectif d'une égalité radicale entre les hommes et les femmes, sans reproduire la même domination et les mêmes rapports de pouvoir, et en tenant compte de l'intersectionnalité de la couleur, de la race, de la classe sociale et du genre. Mais dans quel genre de monde voulons-nous atteindre ces objectifs ? Égalité radicale et justice sociale radicale dans un environnement sain et sûr !

En Europe et en Belgique, la MMF a également abordé d'autres thèmes, tels que l'autonomisation économique, l'environnement, la souveraineté alimentaire, la migration, la violence contre les femmes et les filles, la paix et la sécurité. Elle est devenue une organisation dans laquelle tous les groupes de femmes qui luttent pour l'égalité, ont leur place, avec une attention particulière pour les femmes du Sud et les minorités. Ensemble, les thèmes et stratégies d'action sont décidés chaque année : manifestations, lobbyings ... En effet, « s'ils (le néolibéralisme et le fondamentalisme religieux) peuvent influencer les décideurs, nous le pouvons aussi ».

Après plusieurs décennies de victoires dans la reconnaissance des droits des femmes, au niveau national et international, on observe toutefois une grande réaction. L'économie néolibérale a utilisé les différents conflits financiers et

armés pour renforcer la non-redistribution des richesses, imposer la privatisation des services publics, comme la santé et l'éducation, ce qui affecte les femmes et les hommes de différentes façons.

Le néolibéralisme et le fondamentalisme religieux pourraient promouvoir des agendas politiques dans lesquels le consensus sur l'égalité et le respect des droits des minorités est compromis, alors qu'il est au cœur des traités mondiaux relatifs aux droits humains. La famille, et non plus l'individu, est présentée comme l'unité fondamentale de la société, la complémentarité entre hommes et femmes, et non plus l'égalité. La liberté religieuse et la liberté d'expression sont détournées à des fins homophobes ou de discrimination religieuse et morale. Avec le soutien de l'administration Bush, puis récemment de l'administration Trump, toutes les religions ont augmenté leur opposition aux services et droits de santé sexuelle et reproductive et ont réussi à influencer les décideurs partout dans le monde, y compris en Europe¹.

• Pour le droit à l'Interruption Volontaire de la Grossesse (IVG): droits des femmes et santé publique.

Partout en Europe, les droits des femmes et des minorités sont attaqués. Il y a de moins en moins de soutiens financiers pour les services de Santé sexuelle et reproductive, et certains besoins de planification familiale ne sont pas ou plus satisfaits. Bien que dans certains pays, les lois ont changé positivement (France et Luxembourg, par exemple), les mouvements anti-choix préconisent partout la réduction des droits sexuels et reproductifs. Citons, parmi les attaques les plus visibles, la reconnaissance du fœtus en tant que personne dès le premier test de grossesse (Belgique, février 2017) afin de limiter l'accès à l'IVG.

Les 28 États membres de l'Union européenne ont des législations différentes sur l'avorte-

1 IVG : MMF, Communication présentée par Katinka Int'Zand lors de la rencontre du 26/10/2017, The answer of grassroots women's movements like the World March of Women (WMW) against SRHR (sexual and reproductive health and rights) fundamentalism.

ment : parfois, complètement criminalisé ; le plus souvent, partiellement dépénalisé. En 2017, les différents comités de coordination au niveau national et européen de la MMF ont décidé, non sans difficultés, de placer le droit à l'avortement dans toute l'Europe à l'ordre du jour. L'avortement est une question sociale et morale complexe.

En Afrique, depuis janvier 2016, l'Union africaine a lancé une campagne pour la dépénalisation de l'avortement. Le protocole de Maputo¹ sur les droits des femmes (rattaché à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples) ne prévoit le droit d'avorter qu'en cas de viol, d'inceste et lorsque la grossesse menace la vie de la mère.

En parlant d'avortement, l'objectif de la MMF n'est pas simplement de soutenir la sécurité, la légalité et l'accessibilité, mais également de changer la façon dont nos gouvernements pensent et ressentent la santé et les droits sexuels et reproductifs. Interdire et condamner l'IVG signifient être insensibles aux réalités des femmes et au nombre élevé de celles qui meurent d'un avortement à risque. Le droit d'accès à l'IVG sans risque n'a pas surgi de nulle part. Il est à mettre en relation avec la pauvreté, l'accessibilité à la contraception moderne et à l'éducation sexuelle, l'inégalité entre les hommes et les femmes, sans oublier l'impact de la religion sur la santé des femmes.

En étudiant la législation européenne, nous avons pourtant relevé plusieurs résolutions recommandant aux États membres d'élaborer

une politique nationale de haute qualité sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, et demandant l'accès à un avortement légal et sûr (Résolution du Parlement européen du 6 juin 2002). Nous demandons l'harmonisation des normes de santé d'un État membre en accord avec les normes sanitaires les plus progressives en Europe. Ainsi, la *Coordination belge de la MMF* a organisé une manifestation européenne à Bruxelles, le 28 septembre 2017, pour exiger que les droits sexuels et reproductifs, y compris le droit à l'avortement, soient inclus en tant que droits fondamentaux pour l'égalité en Europe. À cette mobilisation, en plus des associations de femmes, des syndicats européens et des collectivités locales ont répondu à l'appel et se sont associés à la lutte pour un droit spécifique des femmes et une lutte sociale partagée².

Le dialogue et la synergie des féministes et des mouvements de la MMF de par le monde, avec les universités, les organisations de base, de jeunes, les syndicats... sont fondamentaux pour une transformation sociale. L'apport des rationalités et pratiques des femmes et des féministes, doit être considéré comme fondamental pour la construction d'un nouveau contrat social et d'une nouvelle utopie. Comme le dit Rosa Guillén, féministe péruvienne de la MMF : « Nous, les féministes péruviennes, nous avons appris d'autres pratiques et élargi nos horizons, en travaillant sur des problématiques globales comme les traités commerciaux, les processus de privatisation. Nous avons créé des alliances pour notre cause et pour la démocratie du pays»³.



¹ Du nom de la capitale de la Mozambique où le protocole a été signé.

² www.marchedefemmes.be ; www.avortementeurope.org/

³ <http://generoyeconomiaperu.blogspot.com/p/blog-page.html>



Continuités et récurrences au sein de la lutte des sans-papiers en Belgique

Youri Lou VERTONGEN, Aspirant FRS-FNRS (CRESPO, Université Saint-Louis, Bruxelles), collaborateur scientifique au Centre METICES-ULB et membre du *Groupe Migrations et luttes sociales*

La Belgique est régulièrement traversée par des mouvements de contestation de migrants en quête de statut légal, qu'ils soient demandeurs d'asile ou sans-papiers¹. Ces dernières années, la plus marquante de ces mobilisations fut certainement celle, durant l'été 2015, de l'occupation du Parc Maximilien par des centaines de familles syriennes venues demander protection en Belgique. Pendant plusieurs semaines, les blocages de l'administration de l'Office des étrangers, sous l'autorité du Secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations, Théo Francken (NVA), avaient transformé une partie du centre de la capitale en véritable « camp de réfugiés » à ciel ouvert, où se cotoyaient demandeurs d'asile, sans-papiers et membres d'ONG humanitaires.

Mais par-delà ce cas largement médiatisé, l'histoire sociale de ces quarante dernières années est ponctuée par des mobilisations du même type, d'ampleur variable et autour d'enjeux plus polymorphes². À raison d'un large mouvement tous les cinq à dix ans, depuis 1974 (date de la « fermeture théorique des frontières »³), jamais la question de la régularisation

des migrants n'a été réglée définitivement. Et pour cause, il n'existe, ni en Belgique, ni dans le cadre de l'Union Européenne, de politique migratoire définissant des critères clairs et permanents de régularisation des migrants. La tendance est désormais une politique migratoire de plus en plus fermée. Dès lors, les régularisations - lorsqu'elles aboutissent - se font sur base individuelle, au cas par cas, associant, dans le chef des intéressés, cette procédure à un jeu de hasard, une loterie. Seules trois campagnes de régularisation, massives mais ponctuelles, ont été effectuées sous la pression de mobilisations de migrants-es et de leurs soutiens en 1974, 1999 et 2009. Ces campagnes, dont l'objectif avoué était la mise à zéro des compteurs de l'immigration clandestine, n'ont nullement empêché la production de clandestinités.

La répétition de ces expériences militantes a néanmoins fourni un espace de mobilisation fertile à la création de nombreux collectifs de migrants-es en situation irrégulière, mais également d'associations, formelles ou informelles, de citoyens-nes venus soutenir les migrants-es dans leur combat face aux politiques anti-migratoires. Pourtant, en dépit de leur capacité à faire émerger de larges coalitions, ce tissu associatif et militant se caractérise, aujourd'hui, par son incapacité à sortir vainqueur d'un rapport de force avec les autorités publiques.

La force de ces mobilisations, ainsi que leur pension à susciter ou non des campagnes de régularisation massive (revendication principale de la majeure partie des collectifs à ce jour mobilisés), semble dépendre, notamment, de la

1 À ce sujet, voir Matthieu BIETLOT, « Dix ans de luttes et montée en puissance des sans-papiers », *L'Année Sociale*, 2007, pp. 97-113 ; Marie-Noël BEAUCHESNE, « La mobilisation autour des sans-papiers et le blocage des régularisations par un gouvernement en fin de parcours (juillet 98-juin 99) », *L'Année Sociale*, 1999, p.255-268, ou encore Youri Lou VERTONGEN, « De quoi 'sans-papiers' est-il le nom ? », *La Revue Nouvelle*, n°6-7, 2014, pp. 48-52.

2 On pense notamment à la question de l'aide médicale urgente, à celle du travail ou encore des mineurs étrangers non-accompagnés (MÉNA).

3 Marco MARTINIELLO et Andréa RÉA, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012, p. 21.

bonne articulation entre acteurs-trices migrants-es, réunis au sein de collectifs éphémères qui initient une mobilisation (manifestations, occupations, grèves...), et associations composées de personnes belges ou en séjour régulier, qui entretiennent des relations de solidarité avec ces migrants-es (à travers une aide logistique, une campagne de sensibilisation, ou en jouant les intermédiaires avec les pouvoirs publics).

Cet article entend, dans un premier temps, revenir sur les mouvements de mobilisation qui ont mené les trois campagnes de régularisation en Belgique en 1974, 1999 et 2009. Pour ces trois périodes, nous tenterons de mettre en exergue les différentes formes d'articulations entre migrants-es et soutiens. Ce détour nous permettra de pointer les continuités et les discontinuités de formes d'associations et les enjeux soulevés par les mouvements sociaux de migrant-es en Belgique. À la lumière de cette généalogie, nous proposerons de revenir sur les mouvements nés au lendemain de la campagne de régularisation de 2009. Nous verrons qu'en dépit de l'absence de victoire significative, ces mobilisations, dont celle qui est incarnée aujourd'hui par les collectifs de la *Coordination des sans-papiers*¹, intègrent dans leurs logiciels militants autant les nouvelles métamorphoses des enjeux liés aux migrations internationales, que les enseignements tirés des échecs des mobilisations précédentes. Cela démontre une réelle « intelligence adaptative » dans le chef de ces militants-es que le régime drastique des frontières précarise chaque jour un peu plus.

Trois campagnes de régularisation²

1974 : fermeture des frontières et immigration de travail

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la relance de la production en Belgique s'accompagne d'une importante campagne de recru-

tement d'ouvriers étrangers. En cette période d'après-guerre, la régulation des « travailleurs immigrés » est cogérée par le ministère du Travail et les instances patronales. Cette régulation est régie par un Arrêté royal de 1930, dit de « la double autorisation », qui exige des étrangers immigrant en Belgique d'être accrédités par une autorisation du ministère concernant le « permis de travail » et une correspondant à la promesse d'embauche par un employeur, pour un métier et une période définie à l'avance. Mais la période des Trente Glorieuses accélère encore la demande de main-d'œuvre et la règle de la « double autorisation » est rapidement jugée trop fastidieuse pour une industrie en plein essor. Patronat et État conviennent de contourner cette loi pour accélérer la régularisation de près de 200 000 travailleurs immigrés entrés en Belgique avec des visas touristiques. Ce contournement sera dénoncé par les instances syndicales qui, avec la récession économique de la fin des années 60', craignent les conséquences d'une concurrence déloyale représentée par l'arrivée massive de travailleurs « bon marché ». À leur demande, État et patronat reviennent à l'application stricte de la « double autorisation » cependant que certains travailleurs étrangers, ignorant le changement de règle, continuent d'affluer, mais sans dorénavant être régularisés à l'expiration de leur visa touristique. Émerge ainsi une nouvelle figure paradoxale de la mobilité capitaliste : celle du « travailleur immigré » qui, venu répondre à une demande de main-d'œuvre, devient inévitablement « clandestin » car il ne jouit plus d'une reconnaissance légale.

Contre cette situation de crise, et en résonance aux actions du *Mouvement des travailleurs arabes* (MTA) en France, un groupe de « travailleurs immigrés » organise, au printemps 1973 et sous l'égide de FGTB-Bruxelles, une manifestation sur le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste à Molenbeek. Le rassemblement, pourtant autorisé par le bourgmestre, sera lourdement réprimé. En réaction, une poignée de travailleurs immigrés occuperont l'église Saints-Jean-et-Nicolas à Schaerbeek. Dès le premier jour d'occupation, les militants débute une grève de la faim pour réclamer des droits égaux aux autres travail-

¹ <https://coordinatiespb.wordpress.com/>

² Une partie des informations de ce chapitre est issue de : Jean FANIEL, Corinne GOBIN et David PATERNOTTE (dir.), *Se mobiliser en Belgique. Raisons, cadres et formes de la contestation sociale*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan (à paraître).

leurs. Leur communiqué de presse commence par ces mots : « C'est nous, les immigrés, c'est nous, les étrangers, c'est nous, les travailleurs, c'est nous, les hommes. C'est nous, les esclaves des temps modernes. Nous [...] faisons la grève de la faim à l'église Saints-Jean-et-Nicolas »¹.

Cette grève de la faim (la première du genre ?) ne durera que quelques jours. La police fait, en effet, rapidement intrusion dans l'église occupée, y déluge les grévistes et les conduit à l'aéroport où un avion les attend pour finaliser leur expulsion. Quelques mois plus tard, le 1^{er} août 1974, suite à l'aggravation de la crise économique et pétrolière, le Conseil des ministres du Gouvernement Tindemans décide, sans consulter le Parlement, de fermer les frontières, ce qui marque l'arrêt officiel de l'immigration.

En contrepartie de la fermeture des frontières, et comme s'il entendait compenser le « blocage des flux » par la « gestion des stocks », le Gouvernement procède à une phase de régularisation massive des « travailleurs immigrés » présents sur son territoire. Sous l'égide des syndicats de la FGTB et de la CSC, la mobilisation présidant à cette campagne de régularisation est le fruit d'une étroite collaboration entre collectifs de travailleurs immigrés et forces syndicales. Entre 5 000 et 8 000 dossiers seront traités sur les 40 000 « travailleurs immigrés » présents sur le territoire en 1974.

1999 : nouvelles mobilisations et meurtre de Semira Adamu

Dans le courant des années 1980, avec l'arrêt de l'immigration par le travail, le seul moyen d'accéder au territoire belge est la demande d'asile - dont le statut de « réfugié » est consacré par la Convention de Genève de 1951. Le « demandeur d'asile » devient, petit à petit, une figure « problématique » pour le gouvernement qui, animé par la paranoïa du « faux demandeur d'asile », l'envisage désormais d'un point de vue purement quantitatif, alors qu'il s'agissait jusque-là d'un enjeu individuel et humanitaire conditionné par des droits fondamentaux. Ce change-

ment de paradigme favorise le passage des prérogatives migratoires du ministère du Travail vers le ministère de l'Intérieur qui s'empresse de développer un arsenal législatif pour ralentir la venue des demandeurs d'asile.

Par ailleurs, les instances syndicales, dont la place au sein des soutiens aux immigrés était jusque-là hégémonique, perdent leur influence au profit d'un tissu associatif qui investit la question humanitaire des demandeurs d'asile, mais également celle de l'enfermement en centres fermés des déboutés-es. Ces associations se multiplient en réaction aux lois Vande Lanotte de 1996, inspirées de la Convention d'application des Accords de Schengen et qui entendaient restreindre l'accès au territoire et renforcer la répression des migrants-es illégalisés-es. Citons, d'une part, les associations représentant le volet « institutionnalisé » du soutien aux migrants-es incarné par l'alliance entre la *Plateforme de vigilance pour les réfugiés et les sans-papiers* (une quarantaine d'associations coordonnées par la *Ligue des Droits de l'Homme*) et la *Coordination d'organisations syndicales, antiracistes et humanitaires* (CIRÉ, fondé en 1954). Mentionnons aussi des collectifs plus radicaux et souvent moins institutionnels, comme le *Collectif de Résistance aux Centres Pour Étrangers* (CRACPÉ) ou le *Collectif Contre les Expulsions* (CCLE)², qui dénoncent « les lois inhumaines en vigueur en Belgique (...) et se prononcent pour une revendication de régularisation générale, collective, inconditionnelle et non limitée dans le temps »³.

Ces nouvelles structures de pression et de soutien relancent les mobilisations collectives. Ces mobilisations se manifesteront souvent par des occupations d'églises et des grèves de la faim, ce qui exacerbe le sentiment d'urgence d'une régularisation massive. Polymorphes, elles gagneront en visibilité à la suite du meurtre par étouffement de Sémira Adamu, par les policiers chargés de son expulsion. Ce drame provoque

1 Voir « Rencontre avec Jean-Pierre Dupont, curé de l'église Saints-Jean-et-Nicolas », Interview réalisée par Gerald Hanotiaux, le 26 septembre 2004.

2 Notons que les membres du CCLE ont fait face à une répression judiciaire sévère au début des années 2000. Pour plus d'informations sur le CCLE : <http://ccle.collectifs.net/>

3 Marie-Noël BEAUCHESNE, « La mobilisation autour des sans-papiers et le blocage des régularisations par un gouvernement en fin de parcours (juillet 98-juin 99) », *L'Année Sociale*, 1999, p. 259.

un émoi populaire sans précédent. L'intensification du mouvement d'occupations d'églises et la démission du ministre de l'Intérieur Louis Tobback (SP) contraignent le Gouvernement à une régularisation massive de 42 000 dossiers, le 22 septembre 1999, soit un an après le meurtre de Sémira Adamu.

2009 : l'UDEP et l'occupation des universités

Malgré les dossiers régularisés à la suite de ces mobilisations, aucun critère permanent de régularisation n'est institué. Les occupations d'églises et de bâtiments publics par les sans-papiers déboutés se multiplient en conséquence. En 2001, dans l'ancien bâtiment de l'ambassade de Somalie, s'ouvre un nouveau type d'occupation, l'*Ambassade Universelle*, qui organise, de manière autonome, permanences sociales et juridiques pour migrants-es en quête de statut¹. Chaque nouvelle occupation est dorénavant soutenue par une assemblée de voisins et par une nouvelle génération de militants-es qui reprennent à leur compte pratiques et revendications du CCLE.

Au début des années 2000, ces initiatives profitent à la création du collectif *Union de Défense des sans-papiers* (UDEP)². Inspiré par les mobilisations de migrants-es de l'église Saint-Bernard à Paris, celui-ci concrétise la constitution d'une organisation composée uniquement de personnes sans-papiers : « Pour les sans-papiers, par les sans-papiers ». Dans une perspective d'autonomie vis-à-vis des associations belges, l'UDEP travaille à faire adopter une loi prévoyant des critères de régularisation permanents et non exclusifs. Le projet est porté au sein des institutions parlementaires par le parti Écolo qui rallie à sa cause une partie des députés socialistes et chrétiens-humanistes. Pour autant, faute d'une majorité suffisante, le projet de loi n'est jamais voté, mais l'expérience de l'UDEP témoigne du potentiel de mobilisation des sans-papiers et de leur capacité à créer eux-mêmes les espaces de contestation à travers le pays.

1 Voir à ce sujet le numéro 291 de *Bruxelles en Mouvement*, novembre-décembre 2017.

2 Pour plus d'informations sur l'UDEP, voir <http://sanspapiers.skynetblogs.be/>

En mars 2008, les négociations pour la formation d'un gouvernement Arc-en-ciel, sous l'égide de Yves Leterme, se soldent par un accord en matière migratoire annonçant une régularisation sur base dite des « attaches durables », c'est-à-dire la légalisation de toute personne pouvant attester de son ancrage dans la société belge³. Mais Annemie Turtelboom, ministre de la Politique de la migration et de l'asile, rechigne à l'appliquer. En réaction, le 8 avril 2008, 85 sans-papiers de l'UDEP occupent un bâtiment désaffecté de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Cette première occupation fait rapidement tache d'huile et d'autres occupations voient le jour sur les campus de la VUB, de l'Université Saint-Louis et de l'UCL. À la même époque, une poignée d'étudiants-es de l'ULB fondent le *Comité d'Action et de Soutien* (CAS). Réuni autour de trois revendications : (régularisation de tous les sans-papiers ; arrêt des rafles et des expulsions ; suppression des centres fermés), il entendait remplir deux types de fonction. Premièrement, apporter une aide logistique aux occupants-es, notamment pendant les longues périodes de grève de la faim. Deuxièmement, investir les rues bruxelloises aux côtés des sans-papiers aux moyens d'actions de manifestations et de désobéissance civile, devenues quasi hebdomadaires. Le pari de la création du CAS⁴ est de trouver une formule intermédiaire entre un comité de soutien ponctuel - de type « assemblée des voisins » - et un collectif contre les expulsions et les centres fermés, qui articulerait les enjeux humanitaires (soutiens) et politiques (actions) liés à la lutte des sans-papiers.

3 Parmi les critères retenus dans l'accord : la durée du séjour, l'emploi d'une des langues nationales, la scolarisation des enfants, un emploi stable, etc.

4 Plus d'informations sur le CAS, voir, notamment, Youri Lou VERTONGEN, *Agir politique dans les pratiques minoritaires : L'expérience micropolitique du Comité d'Actions et de Soutien aux « sans-papiers » de l'ULB, entre devenir-moléculaire et devenir-minoritaire*, mémoire de master en Sciences Politiques, 2012, Université libre de Bruxelles. Notons qu'une partie des militants du CAS ont dû faire face également à une répression judiciaire qui a pris fin en 2014. Plus d'informations sur ce procès : <http://comitedesoutienbxl.blog.com/>

Après plusieurs mois de mobilisation intense à travers le pays¹, l'absence de réaction des autorités politiques provoque le début d'une très longue campagne de grèves de la faim, entamée en ordre séparé dans les dizaines d'occupations des universités. Après plusieurs dizaines de jours de jeûne, la plupart des occupations sont contraintes d'accepter une régularisation temporaire pour raison médicale - l'article gter². Cette régularisation n'offre qu'un répit légal très court, à peine le temps de recouvrer la santé. Malgré cela, la mobilisation ne faiblit pas et, après un jeu de chaise musicale au sein du gouvernement fédéral, le nouveau secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile, Melchior Wathelet, organise enfin une campagne de régularisation. Néanmoins, cette régularisation conquise de haute lutte par le mouvement qui réunissait collectifs de migrants-es, réseaux universitaires et représentants confessionnels, est exécutée sur base d'instructions données à l'administration, et non, comme le préconisait l'UDEP, sur la base d'une loi ; décevant, par là, bon nombre de migrants-es, particulièrement les plus précaires d'entre eux. Malgré cette campagne qui a permis la régularisation de 45 000 personnes, aucune commission permanente n'est mise en place pour veiller au respect des critères. Ce qui entraîne la production de nouvelles clandestinités. Et, *a fortiori*, de nouvelles mobilisations...

Après la régularisation 2009 : tensions « sans-papiers » vs « réfugiés »

Dans les mois suivants la période de la régularisation, plusieurs collectifs se sont constitués, entrevoyant peut-être une opportunité dans le changement de gouvernement et l'arrivée d'Élio Di Rupo, Premier ministre socialiste. Parmi ces collectifs de « l'après 2009 », deux furent symptomatiques d'une tension opposant les figures de sans-papiers à celles de demandeurs d'asile au sein du militantisme pro-migrants. Cette tension existait depuis longtemps mais sa puissance de division s'est renforcée depuis l'échec de la régularisation de 2009, forçant les groupes de migrants-es à, sans cesse, adapter leur stratégie politique aux modifications de la conjoncture migratoire. Nous nous proposons de rendre compte de la manière dont ce clivage structure les collectifs de migrants-es depuis l'analyse comparée des collectifs *Sans-papiers Belgique* et des *450 Afghans*³.

Les 450 Afghans...

Depuis le début de la guerre en Afghanistan en 2003 et l'implication de la Belgique via l'OTAN, le cas des demandeurs d'asile afghans a toujours fait problème. Jusqu'en 2008, ces derniers bénéficiaient officiellement de la « protection subsidiaire »⁴ en tant que ressortissants d'un pays en guerre, bien que l'application de celle-ci se soit avérée, *in fine*, partielle et arbitraire. Entre 2008 et 2009, les manifestations de réfugiés-es déboutés ont repris lorsque l'administration en charge des étrangers, sous l'égide d'Annemie Turtelboom (Open-VLD), relance les expulsions

1 Plusieurs travaux de fin d'études ont été consacrés à ces mobilisations, voir: Bérénice DE CLERCQ, *La mobilisation collective autour de la cause des sans-papiers. Le cas bruxellois de 2008-2009*, Mémoire, Université libre de Bruxelles, 2010; Sophie ARSCHOOT (et al.), *Les dynamiques de la mobilisation dans le mouvement des sans-papiers de l'ULB, l'UCL...*, Mémoire, Université Catholique de Louvain, janvier 2010 ; Grégory MEURANT, *Le travail social dans la guerre aux migrants. Une expérience de travail social dans le mouvement des grèves de la faim de sans-papiers à Bruxelles en 2009*, Travail de fin d'études, Haute Ecole Ilya Prigogine, 2009-2010; ou encore Youri Lou VER-TONGEN, *Agir politique op. cit.*

2 Pour plus d'informations: <http://www.adde.be/ressources/fiches-pratiques/sejour/autorisation-de-sejour-pour-motifs-medicaux-art-gter>

3 Cette partie est issue de Martin DELEIXHE et Youri Lou VER-TONGEN « L'effet de frontière dans les collectifs de migrants sans-papiers et réfugiés », *Raisons Politiques*, novembre 2016, Paris.

4 « Le statut de protection subsidiaire prévoit une durée de séjour limitée à 1 an. Celle-ci est renouvelable chaque année en fonction de l'évolution ou non de la situation dans le pays d'origine du demandeur. Au bout de cinq années, la durée de séjour devient illimitée. Voir www.droitbelge.be/fiches_detail.asp?idcat=48&id=557.

vers l'Afghanistan¹. Entre 2010 et 2013, plusieurs collectifs d'Afghans mènent des actions de visibilité pour sensibiliser l'opinion publique, sans toutefois y parvenir. Dans le même temps, le portefeuille de l'asile et de la migration a été confié à la libérale flamande Maggie De Block (Open-VLD). Sous son autorité, l'examen des procédures de demandes d'asile est devenu plus sévère et leur octroi de plus en plus restrictif.

Fin 2013, une partie de la communauté afghane de Belgique, rassemblée en collectif des *450 Afghans*², exige de l'État belge un moratoire sur les expulsions des personnes originaires d'Afghanistan et la reconnaissance collective de leur demande de protection subsidiaire. À travers les occupations successives de bâtiments publics - dont l'église du Béguinage à Bruxelles -, le collectif illustre le rapport de force qu'il tente d'instituer. Il sera rapidement rejoint par des associations et organisations citoyennes venues lui prêter main forte. Le groupe porte une revendication claire, choisie avec un évident souci stratégique : « Reconnaissance et protection pour les demandeurs d'asile afghans ». Indépendamment des enjeux liés aux politiques migratoires en général, la stratégie des Afghans était de se réclamer d'un tort que la Belgique, impliquée dans la guerre en Afghanistan, aurait tout à gagner à réparer pour légitimer sa présence dans la coalition militaire. Suivant cette orientation, le groupe des Afghans refusa d'ouvrir son occupation aux migrants-es qui n'étaient pas afghans et également toute proposition d'articulation avec d'autres collectifs de migrants constitués.

... et Sans-papiers Belgique

Durant la même période, se tenaient les réunions du collectif *Sans-papiers Belgique* (SPB), qui regroupait des migrants-es en situation irrégulière vivant sur le territoire belge et qui aspiraient « par une action collective, [à] trouver une solution à leur problème commun, qui est l'ab-

sence d'un titre de séjour »³. Ces personnes, originaires principalement du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, se sont constituées en association en 2011, suite à l'échec de la régularisation de 2009. Forts de leur expérience de lutte entre 2008 et 2009, les membres de ce collectif entendaient réinstaurer un rapport de force avec les autorités compétentes et forcer ainsi la mise en place de « droits nouveaux » pour les migrants-es.

La charte de SPB énumère les quatre revendications suivantes : Régularisation de tous les sans-papiers - Arrêt des expulsions - Suppression des centres fermés - Arrêt de l'exploitation des sans-papiers. Elle définit également les moyens d'action des membres de SPB pour atteindre leurs fins : la diffusion d'informations sur la problématique des sans-papiers et sur l'immigration en Belgique à destination de la société civile et de la communauté des sans-papiers elle-même, au travers de séances d'éducation politique, de projections, de potagers urbains, de cantines populaires, l'organisation de débats et d'événements culturels sur le thème de l'immigration. Mais aussi par un travail de lobbying politique et l'organisation de rassemblements et manifestations devant les lieux de pouvoir concernés par la gestion des flux migratoires. Les actions de SPB n'étaient donc pas uniquement revendicatives, elles visaient également l'éducation politique des sans-papiers et leur engagement dans d'autres sphères. Le groupe trouve ainsi ses marques entre revendications concrètes qui portent sur des dossiers d'actualité, et lutte à long terme qui vise le changement d'une politique migratoire.

Deux tactiques différentes attirant deux types de soutiens...

Indépendamment de l'issue de chacune de ces deux mobilisations - une large partie du *Collectif des Afghans* fut, en effet, régularisée sur base individuelle, tandis que SPB fut dissout en 2014 pour donner lieu à d'autres collectifs militants, les deux stratégies des collectifs témoignent d'une fracture au sein de la cause des migrants-es suivant un clivage lié au statut juridique duquel

1 Matthew WILLNER-REID, « Emergence and Decline of a Protest Movement : The Anti-Déportation Campaign for Afghan Asylum Seekers in Belgium », *Journal of Refugee Studies*, 13 mai 2015, p. 8.

2 <https://450afghans.owlswatch.net/>

3 <https://spbelgique.wordpress.com/>

ils-elles peuvent se revendiquer. En effet, alors que les demandeurs-ses d'asile afghans entendaient obtenir collectivement la reconnaissance du statut de protection subsidiaire auquel ils estimaient avoir droit, les sans-papiers de SPB espéraient intensifier un rapport de force avec l'administration en charge des migrants afin de provoquer la mise en place d'une campagne de régularisations à l'échelle nationale. Alors que la stratégie discursive de SPB visait à mettre en avant l'étroitesse des canaux de l'immigration régulière et dénoncer ainsi ces politiques migratoires qui créent l'illégalité, la « singularisation » du combat des Afghans et la stricte application des droits contenus dans la Convention de Genève, portait les germes d'une délégitimation des autres moyens d'entrée sur le territoire. Là où SPB cherchait à réunir un maximum de migrants sous la bannière *Sans-papiers Belgique*, les Afghans, au contraire, cherchaient à homogénéiser la composition du collectif, car, pour faire force, l'argument de la demande de protection ne devait être portée que par des personnes d'origine afghane. Ce différentiel de stratégie - privilégiée par ces deux collectifs en raison de facteurs tactiques, et non moraux comme nous aurions trop vite fait de conclure¹ - révélait donc une division au sein des militants-es migrants-es, entre ceux-celles pouvant se revendiquer du statut de « demandeur d'asile » et les autres « sans-papiers ». À l'heure où « les migrants illégaux ne pourraient pas être en mesure d'assumer le statut d'interlocuteurs politiques »², les Afghans faisaient le choix de donner un caractère humanitaire à leur cause, se présentant comme des victimes du non-respect des principes de la Convention de Genève, sans explici-

tement remettre en cause la politique migratoire en général.

Ce clivage au sein des migrants-es prit d'autant plus d'ampleur pendant les mobilisations de 2013-2014 qu'il se répercuta sur et au sein des associations de soutien aux deux collectifs. Le mouvement des *450 Afghans* a été rejoint dans sa lutte par une série d'associations et de citoyens-nes alertés-es davantage par le scandale que représentait le fait de ne pas reconnaître l'asile à des personnes qui y avaient droit, que par l'étroitesse des canaux de l'immigration légale en général. Ces soutiens ont, dès lors, justifié leur solidarité depuis un argumentaire de la légitimité migratoire reconnue uniquement sous l'angle de la demande d'asile. À l'inverse, SPB fut rejoint dans sa lutte par une série d'associations - généralement moins institutionnalisées - plus radicales, et pour qui, le soutien aux migrants-es sans-papiers - clandestinisés, illégalisés - représentait une prise de position politique contre toutes les mesures visant à restreindre leur circulation. L'argumentaire martelé par ces soutiens - l'égalité de tous et toutes face à la mobilité internationale - attaquait de front la politique migratoire en général. La sociologue Mathilde Pette³ structure ce clivage au sein des associations de soutien en distinguant un « pôle de l'attestation » - représentant les associations, généralement humanitaires, solidaires des migrants-es mais qui ne remettent forcément en cause la politique migratoire dans ses fondements - et un « pôle de la contestation » - composé des associations qui fondent leur soutien sur une remise en cause radicale des fondements de la politique migratoire (dont fait partie, par exemple, le réseau *NoBorder*).

- 1 C'est tout l'enjeu de ce que nous avons voulu démontrer Martin Deleixhe et moi-même dans : Yuri Lou VERTONGEN et Martin DELEIXHE, « L'effet de frontière dans les collectifs de migrants sans-papiers et réfugiés », *Raisons Politiques*, novembre 2016, Paris. En effet, les demandeurs d'asile afghans se livraient à un usage tactique des statuts administratifs, de la même manière qu'à une autre époque ils se seraient présentés comme travailleurs, dans la droite ligne des revendications syndicalistes.
- 2 William WALTERS, « Anti-illegal immigration policy: the case of the European Union », in Christina GABRIEL et Hélène PELLERIN (dir.), *Governing International Labour Migration. Current issues, challenges and dilemmas*, Londres, Routledge, 2008, p. 50.

Et maintenant...

Ce passage en revue de l'histoire des quarante dernières années de lutte des migrants-es en Belgique, atteste d'un triple clivage qui structure cette cause. Ce triple clivage - « migrants vs sou-

- 3 Mathilde PETTE, « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein droit*, vol.104, n°1, 2015, pp. 22-26.

tiens » ; « demandeurs d'asile vs sans-papiers » ; « attestation vs contestation » - participe d'une méfiance réciproque entre les acteurs-actrices de la cause des migrants-es et aussi certainement à la faiblesse structurelle des mobilisations en faveur des droits de migrants-es. Mais nous aurions trop rapidement conclu que les collectifs de migrants-es ne font que subir ces divisions. Au contraire, la forme que prennent les mobilisations contemporaines des migrants-es témoigne d'une adaptation stratégique à ce schéma caractéristique de la constitution des mouvements de lutte pro-migrants. Et les collectifs nés après les épisodes de SPB et des Afghans semblent intégrer, dans leur mode de constitution, les enseignements tirés de dizaines d'années de division au sein de la cause des migrants-es en Belgique.

La *Coordination des sans-papiers* regroupe aujourd'hui les porte-parole des collectifs de migrants-es (sans-papiers et demandeurs d'asile) qui paraissent avoir repris une forme de leadership, fut-il informel, au sein de la cause des migrants en Belgique¹. Cette plateforme, créée fin 2015, tente de définir des revendications communes, tout en imaginant des manières de respecter les perspectives et les objectifs des différents collectifs qui la composent². La structure représentative de la Coordination permet d'établir une stratégie de fond concernant l'organisation d'une grande campagne de régularisations pour tous et toutes sans pour autant ignorer les enjeux plus spécifiques à tel ou tel collectif. Plus largement, en regard de l'histoire, la constitution de la Coordination, en tant que structure rassemblant toutes les initiatives de migrants-es, relève d'une triple particularité qu'il serait opportun d'analyser plus amplement. Premièrement, les luttes de migrants-es se sont constituées sur base d'un registre revendicatif global (« régularisation des sans-papiers »). La responsabilité de cette revendication incombait

à quelques militants-es sans-papiers rassemblés sur base singulière (ethnique, statut, revendication précise,...) au sein d'une occupation et qui mettait en lumière cette problématique (ce qui participe d'un « jeu de concurrence » entre les collectifs coexistants). La *Coordination des Sans-papiers de Belgique* est un organe qui représente et fédère différents collectifs qui co-existent. Ses membres, après avoir dressé l'agenda des revendications communes à tous les groupes, se sont engagés à le défendre ensemble, tout en explicitant l'origine singulière de chaque revendication. Cette reconnaissance vise précisément à empêcher toute tentative de division instituée par le pouvoir politique. Déjà, avant eux, l'UDEP et, d'une certaine manière, le SPB, s'étaient confrontés à ce débat opposant « demandeurs d'asile » et « sans-papiers ». Cette division peut être théorisée sous la dénomination de « effet de frontière »³ (c'est-à-dire la reproduction d'une discrimination, induite par un rapport différencié à l'institution frontalière, à l'intérieur des collectifs de migrants-es dans leur combat pour obtenir un statut légal). La Coordination pourrait être pensée comme un espace qui s'efforce de déjouer cet « effet de frontière » en rassemblant l'ensemble des collectifs de migrants-es (catégorie large et englobante) mobilisés en Belgique pour définir des perspectives d'actions communes. Deuxièmement, la présence d'un organe de représentation à qui les collectifs délèguent un pouvoir de revendication sur la « régularisation de tous les sans-papiers », permet à chacun de ces collectifs de maintenir un argumentaire et une revendication singulière (et donc, un lien privilégié avec certaines associations de soutien) sans entrer en contradiction avec la revendication générale de la « régularisation de tous les sans-papiers ». C'est donc la question de l'articulation « du singulier et de l'universel » qui est en jeu dans cet agencement, mais également celui de la tension, que nous qualifierions, comme Michel De Certeau, entre la « tactique » et la « stratégie »⁴. Là où la stratégie pousserait les membres de ces différents

1 <https://coordinatiespb.wordpress.com/>

2 Pas loin de neuf collectifs constitués sur base d'enjeux singuliers à chacun des groupes (la question du permis de travail, de la demande d'asile, de l'aide médicale urgente, du droit des femmes, du droit des enfants, etc...) sont, aujourd'hui, officiellement représentés au sein de la Coordination.

3 Martin DELEIXHE et Youri Lou VERTONGEN, *Op.cit.*

4 Michel DE CERTEAU, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, pp. 62-63.

collectifs à se fondre dans une seule structure englobante pour forcer la mise en place d'une grande campagne de régularisations bénéfique à tous et toutes, la tactique forcerait ces collectifs à prendre en compte le statut juridique dans lequel les migrants-es sont confinés par le régime des frontières et qui leur enlève, la plupart du temps, le choix du mode de confrontation qu'ils auront avec l'État. Dans la mesure où c'est l'État qui régit l'environnement politique dans lequel s'insère la lutte politique des migrants, les collectifs sont impuissants à décider d'une stratégie et n'ont, dès lors, d'autre choix que d'opter pour une tactique. Celle-ci se constitue généralement sur base de la proximité du statut juridique et/ou ethnique d'appartenance, pour augmenter leur chance de régularisation. La Coordination apparaît comme un espace d'articulation - et non d'exclusion - entre enjeux tactiques et stratégiques de la régularisation et semble être, ici aussi, le résultat d'un discernement vis-à-vis des raisons de division des collectifs eux-mêmes. Enfin, la structuration de la lutte des migrants-es en Belgique au travers de la *Coordination des sans-papiers* impacte également

la structure des soutiens à cette cause. En effet, l'autonomie laissée aux collectifs qui composent la Coordination dans le choix des soutiens de leur lutte, a rendu indispensable la création d'un espace d'articulation de ces soutiens. Le *Front des migrants* rassemble l'ensemble des organisations actives sur le terrain autour des collectifs, et ce, indépendamment de la classification qui opposerait les associations de « l'attestation » et de la « contestation », en coordonnant les actions de soutien aux migrants-es, tout en restant greffées sur l'agenda de la Coordination.

L'existence d'un espace de collaboration entre ces deux plateformes représente une donnée nouvelle dans le champ des luttes de migrants-es en Belgique. Elle nous témoigne de combien le champ des luttes pour le droit des migrants-es, s'il est tributaire des scissions des métamorphoses des politiques anti-migratoires, apprend de son histoire et se réadapte sans cesse pour conjurer les mécanismes de division interne. Les prochains mois nous diront si ces nouvelles collaborations seront à même de faire plier le Gouvernement Michel en matière migratoire. Rien n'est pourtant moins certain...



8

Regard critique sur les mouvements sociaux et les convergences de luttes aujourd'hui¹

Par Jean-Louis GENARD – sociologue, philosophe, professeur ULB, Faculté d'architecture « La Cambre-Horta »

Après avoir remercié les organisateurs et les intervenants qui m'ont précédé, pour la richesse de leurs propos, je tiens à signaler que je ne réagirai pas séparément à l'un ou l'autre ou à chacun séparément, mais plutôt à ce qui se dégage et fait, pour moi, question à partir d'une vue globale de la matinée. L'ensemble des interventions de la matinée de la Journée d'étude « Pluralité de mobilisations et convergence des luttes » met, à mon sens, fondamentalement en évidence une tension entre, d'un côté, la mise en scène du découragement, du désappointement, des interrogations de certains acteurs-trices et, d'autre part, l'envie de trouver de nouveaux possibles et de pouvoir s'accrocher à des enthousiasmes.

Qu'est-ce que cela nous dit sur les luttes et les engagements sociaux aujourd'hui ? Que se passe-t-il actuellement pour les mouvements sociaux ? Comment comprendre ces phénomènes ou plutôt ce « climat » ? L'objectif de mon intervention est d'essayer de lancer quelques pistes de réflexion qui pourront peut-être alimenter de futurs débats. Comme ma réaction a été construite à chaud, certaines assertions pourront peut-être paraître trop lapidaires ; d'avance, je m'en excuse.

La fin des liens privilégiés entre progressisme politique de gauche et mobilisations sociales

Tout d'abord, la question « Que sont les mobilisations aujourd'hui ? » a été très rapidement évoquée et se trouvait constamment en toile de fond des réflexions durant cette matinée. Mais, par rapport à cette dernière, je voudrais tout d'abord mettre en évidence un élément contextuel qui me semble essentiel et sous-estimé, tant le contraire nous paraît - du moins à ceux qui sont rassemblés ici - évident.

En réalité, dans le contexte actuel - et c'est une donnée dont il faut tenir compte -, la gauche a perdu le privilège et, en tout cas, le monopole des mobilisations sociales. Si on veut réfléchir aux mouvements sociaux aujourd'hui, on doit avoir cette donnée en tête. En France, par exemple, les mouvements autour de la question de l'avortement ont, aujourd'hui, une capacité d'audience et de mobilisation importante, et précisons-le, avec la participation d'un public jeune. Cette présence change profondément la donne par rapport aux mobilisations passées, où il y a 10-20-40 ans, les gens de gauche descendaient dans les rues et se mobilisaient massivement contre la légalisation de l'avortement. Ceci n'est qu'un exemple lié à l'actualité, parmi de multiples autres. N'oublions pas à quel point la droite, voire l'extrême-droite, devient maintenant un parti politique tout à fait « fréquen-

¹ Texte écrit sur base de la retranscription des propos de l'auteur lors de la journée d'étude.

table », occupant le pouvoir dans de nombreux pays européens, y compris en Belgique. Et, il devient courant d'assister à des mobilisations, à de grandes manifestations pour défendre des causes conservatrices, assumant parfois des positions discriminatoires, pour lesquelles, il y a quelques années, ceux qui les défendaient, n'auraient sans doute pas osé proposer de défilé dans la rue. On parle, à juste titre, de droite, d'extrême-droite, de conservatismes « décomplexés ». Et cette « décomplexion » va très certainement avec la montée d'une adhésion importante à ces idées conservatrices, qui se traduit, de plus en plus régulièrement, électoralement.

Ce sur quoi j'entends insister ici, c'est, face à un auditoire certainement très majoritairement, voire unanimement, de gauche, qu'aujourd'hui, les anciens liens entre gauche, progressisme d'un côté et mobilisations sociales de l'autre ont été profondément redistribués.

Dégout du politique et moralisation de la critique

Par rapport à ce contexte, n'oublions pas aussi l'influence du mouvement de désaffection du politique sur l'engagement dans les mouvements sociaux, en particulier, les mouvements sociaux traditionnels qui souffrent, eux aussi, de cette méfiance. L'abstentionnisme, l'écoeurement face au politique et aux pratiques politiques sont des variables à prendre en compte dans notre analyse des mouvements sociaux. À la dominante euphorique caractérisant les mouvements sociaux des années 50-70, avec l'apogée de Mai 68, s'est progressivement substituée une dominante dysphorique.

Une récente analyse des blogs des mouvements des *Indignés* montrait à quel point s'y faisait jour cette sémantique dysphorique, parlant d'écoeurement, de dégoût, de répulsion, de nausée... que ce soit à propos du capitalisme, bien sûr, mais du politique, en général, aussi¹.

Les mondes politiques, les pratiques politiques... font, aujourd'hui, l'objet de rejets profonds qui se fondent sur des appuis moraux (corruption, népotisme, salaires déplacés, mensonges, langue de bois...). La Belgique nous en offre de nombreux exemples.

Parallèlement, on constate aujourd'hui un élément frappant : la montée du registre moral pour fonder la critique sociale et politique, dans le registre théorique, cette fois. Les exemples ne manquent pas. L'importance donnée, dans les travaux de Axel Honneth, aux concepts de reconnaissance, d'abord, de mépris, ensuite, le concept d'indécence chez Avishai Margalit, les « épreuves existentielles » et la « société inacceptable » chez Luc Boltanski, la souffrance chez Christophe Dejours².

Peut-être est-il donc nécessaire de réfléchir à la montée de ces sentiments dysphoriques. Ces sentiments sont nombreux, allant, par exemple, de l'indignation, l'écoeurement, le dégoût, mais aussi la haine. En réalité, ils correspondent à des états émotionnels ou affectifs différents, en particulier, par rapport à ce qu'ils prédisposent à faire. Sans s'étendre, je vais essayer d'en dire assez pour soulever le questionnement et la réflexion. Lorsqu'on se trouve dans un état d'indignation, on a envie de se battre, de s'engager et, vraisemblablement, de s'engager en faveur de plus de justice. Lorsqu'on est dans l'indignation, c'est sous l'horizon de raisons et de justifications, même si cela nous « prend aux tripes ». L'indignation est un sentiment qui possède une forte composante cognitive, renvoyant à quelque chose comme le sentiment d'injustice. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que les récents mouvements des « places » se soient qualifiés ainsi. Par contre, l'écoeurement, le dégoût, la nausée... sont des états affectifs qui renvoient vers des ancrages corporels plus profonds, qui sont de bien plus bas niveaux cognitifs, et qui s'ouvrent bien moins à la réflexivité. Ils prédisposent, sans doute, davantage à l'abstentionnisme et au retrait d'action, mais aussi à des adhésions construites sur le rejet, le bouc-émissaire, la stigmatisation...

¹ Jean-Louis GENARD, *Des rapports dysphoriques au politique à la «moralisation» de la critique sociale*, Bruxelles, 2017, à paraître.

² Voir bibliographie en fin d'article.

La question du déplacement de l'horizon politique de la lutte vers un horizon moral du mécontentement est un élément qu'il faut réfléchir à la fois pour reconstruire les motivations de la lutte, mais aussi pour savoir ce que l'on fait avec ceux et celles qui sont dans ce dégoût, cet écœurement et cette démotivation. Et qui deviennent, des sondages ne cessent de l'attester, de plus en plus nombreux.

La méfiance de l'institution et de l'organisation

Une des questions soulevées ce matin portait sur ce qui est vraiment « nouveau » dans les mouvements sociaux. L'intervention de Jean Faniel a, à raison, minimisé ou, du moins, recadré cette hypothèse.

Le point précédent de mon intervention pointe toutefois deux éléments. **Une pluralisation des horizons de mobilisations avec une très large ouverture vers la droite et l'extrême-droite**, et, ensuite, liée partiellement à la première, **la montée d'ancrages dysphoriques**, et, parmi ceux-ci, d'affects ancrés davantage sur les corps (écœurement...).

Une autre dimension non négligeable, à mon sens, et particulièrement interpellante est **la dimension anti-organisationnelle**. Elle n'est pas sans lien avec ce qui précède. Les grandes organisations, partis politiques, syndicats, mouvements associatifs... font l'objet de suspicions plus ou moins lourdes. Des sondages le montrent, les personnes engagées ont souvent davantage confiance dans les ONG que dans ces organisations liées aux combats sociaux plus traditionnels, aux mouvements ouvriers... Et on peut comprendre le ton quelquefois nostalgique qui pointait dans certaines interventions. Cette méfiance à l'égard de l'organisation se traduit, tout d'abord, par le caractère éruptif de nombreuses mobilisations actuelles. On ne sait pas quand une mobilisation va avoir lieu, mais elle se prépare et elle aura lieu. On ne sait pas d'où elle viendra ni vraiment pourquoi à ce moment, ni pourquoi avec telle ampleur, moins

encore quelle sera sa forme. Ces mobilisations surgissent de plus en plus souvent via l'activation des réseaux sociaux, à mille lieues des anciennes convocations syndicales, des préavis de grève...

Claude Lefort a théorisé la démocratie comme « un lieu vide »¹, où personne ne peut jamais se prévaloir d'un droit définitif au pouvoir. Alors, continue-t-il, parfois, certaines personnes, certains groupes, y prétendent, se l'approprient sans que l'on puisse prédire ni d'où, ni de quel groupe social cela va venir. Qui va surgir, se mobiliser ? des femmes, des jeunes, des groupes écologistes, *Tout Autre Chose* ... Et qu'est-ce que cela donnera ? Et comment cela va se manifester, avec parfois, pour certains groupes, un très faible niveau de justification et un fort niveau de violence (les médias parleront de « casseurs »). On sait, d'ailleurs, à quel point ces deux accentuations peuvent se croiser dans des manifestations traditionnelles conduisant alors à des situations de violence incontrôlables au sein de manifestations *a priori* pacifistes. D'une certaine façon, l'imprévisibilité des mouvements et mobilisations sociaux actuels paraît donner raison à Lefort, avec le sentiment que le « vieux » jeu politique, où les acteurs-actrices étaient bien connus, connus d'avance, semble perdre du terrain. Et, bien sûr, les organisations institutionnalisées qui encadraient les mobilisations sont parfois désseparées, par rapport à ce qui se passe, elles s'étonnent face à ces irruptions non prévues, que, parfois, elles cherchent à disqualifier, parfois, à encadrer, parfois, à justifier... Qu'on le veuille ou non, toutefois, le caractère inattendu est un élément des mobilisations actuelles.

Le récent ouvrage de Berger, Cefaï, Gayet-Viaud le montre très bien au travers d'une accumulation d'exemples². Nombre de mobilisations commencent aujourd'hui par des actions citoyennes, parfois de « bas niveau ». Elles sont menées par des gens se rassemblant en réseaux qui entendent, avec plus ou moins de convic-

¹ Claude LEFORT, *L'invention démocratique*, Paris, Fayard, 1981.

² Mathieu BERGER, Daniel CEFĂI et Carole GAYET-VIAUD (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Peter Lang, 2011 (coll. « Action publique »).

tion, faire remonter leurs motivations vers le politique. Le retour de la sociologie pragmatique, des références à l'école de Chicago, dans la théorisation des mouvements sociaux, est très significatif de cette évolution. L'attention se porte bien moins sur les structures organisationnelles, sur la stabilisation des revendications que sur la question de la construction du mouvement, son surgissement à partir d'espaces qui sont parfois, *a priori*, non politisés ou peu politisés, et, en tout cas non organisés politiquement. L'irruption est un élément caractéristique des nouveaux mouvements sociaux, ainsi que leur caractère à la fois ancré localement, situé, mais aussi parfois délocalisé par l'influence des réseaux sociaux¹. Leur manière de faire a aussi changé, ce sont moins les déambulations des manifestations suivies de meetings que les occupations. Ainsi, à Bruxelles, on ne va plus, à chaque fois, de la gare du Nord à la gare du Midi, on ne déambule plus dans les rues en manifestant, on occupe l'espace public. On peut citer comme exemples, les picnic citoyens de Picnic-thestreet devant la Bourse de Bruxelles pour revendiquer la piétonnisation du centre-ville², mais aussi des occupations plus durables, comme les ZAD.

La question de l'ancrage local pose un problème par rapport à l'échelle des revendications. Je ne m'étendrai pas sur cette dimension, mais il est clair qu'on est passé de l'horizon de l'internationalisation (hérité du marxisme et du socialisme) au double horizon du local et global, un global qu'illustreraient, par exemple, des mouvements, comme *Greenpeace* et *Attac*.

Un autre point qui me semble caractéristique des nouveaux mouvements sociaux, est **la question de l'immixtion en leur sein de la culture, de l'art et de la créativité dans les manifestations politiques**. On manifeste politiquement, on occupe et on revendique mais il faut qu'on s'amuse aussi. Donc, la question du **plaisir de la militance** est essentielle : aujourd'hui, dans

les manifestations et les mobilisations, il faut qu'on chante et qu'on danse, la présence des artistes est bienvenue, on peint les murs. Cet état contraste avec l'ancienne figure du militant et de la militante.

Autre différence, **le rapport au temps** qui a sans doute à voir aussi avec l'idée de fête. Les nouvelles mobilisations ont tendance à privilégier la temporalité du présent. L'action immédiate plutôt que l'horizon différé du « grand soir ». Même si on se bat pour quelque chose qui va arriver plus tard, qui a sans doute peu de chance de réussir, la question est « Qu'est-ce qu'on fait maintenant ? ».

En jetant un regard sur ce qui vient d'être abordé, on saisit malgré tout qu'il existe des différences importantes entre les « anciens » et les « nouveaux » mouvements sociaux. Et les caractéristiques des « nouveaux » mouvements sociaux ne sont pas toujours assumées par les militants-es des « anciens » mouvements sociaux. C'est, notamment, pour ces raisons-là que les nouvelles mobilisations ont des difficultés à se faire reconnaître dans les anciens mouvements sociaux et que les anciens mouvements sociaux ont, parfois, des difficultés à intégrer les problématiques portées par les nouveaux mouvements sociaux. Et, bien sûr, si les choses évoluent, les « anciens mouvements sociaux » ont malgré tout, parfois, de bonnes raisons de critiquer les nouvelles mobilisations.

S'il faut être ancré et situé, si on a peur de l'organisation de masse et de l'institution en tant que telle, alors, se pose la question de la montée en généralité et de l'organisation. Ces nouvelles mobilisations qui voudraient changer le monde en ayant une portée globalisante mais un ancrage local, ou une ambition généralisante mais un refus de l'organisation, se trouvent parfois face à une contradiction performative. Par rapport à cette difficulté, il faut mettre en évidence le poids que prennent quelquefois, dans ces nouvelles mobilisations, les valeurs d'autonomie et d'authenticité qui sont extrêmement présentes aujourd'hui, certains de ces nouveaux mouvements sociaux se définissant d'ailleurs, eux-mêmes, comme « autonomes », signifiant notamment par là le refus des grandes structures,

1 Jean-Louis GENARD, « Ressources et limites des réseaux », dans *La revue Nouvelle*, n°10, octobre 2003, pp. 42-51.

2 Jean-Louis GENARD, Mathieu BERGER et Linus VAN HELLEMONT, *L'architecture des débats : les imaginaires concernés*, 2017 <http://bco.bsi-brussels.be/wp-content/uploads/2016/12/BSI-BCO-Pr-Genard-et-al.pdf>

du capitalisme, mais aussi de l'État et des syndicats.... Et donc, dans la même veine, **le poids du refus de l'institution** qui conduit certains de ces mouvements à se penser sur des modes organisationnels alternatifs, des collectifs, des petits groupes qui vont garder leur autonomie même au sein de mobilisations plus vastes, de plus en plus à se revendiquer de l'anarchisme. Des mobilisations qui vont développer un positionnement politique jouant « l'instituant » contre « l'institué », comme dans l'ouvrage *Commun* de Pierre Dardot et Christian Laval très influent dans les nouvelles mobilisations sociales¹. On peut aussi se reporter à l'excellente discussion qu'en propose Stéphane Vibert². Bref, là, sans qu'il ne faille prendre mes propos pour une critique mais plutôt pour une analyse et un constat, les expériences des luttes sociales passées, l'histoire des formations politiques de gauche... tout cela entretient et cultive au sein de certaines des nouvelles mobilisations sociales une hantise de la perte d'autonomie, de la récupération par le système, par les grandes organisations, une hantise de l'enlisement dans des structures organisationnelles plus grandes, trop vastes pour pouvoir honorer les exigences d'une démocratie véritablement participative.

Par rapport à cela, les mouvements sociaux connaissent, je pense, aujourd'hui, une difficulté structurelle, à articuler le petit avec le grand, le local avec le global, la participation avec l'efficacité... Cet élément doit être réfléchi par les organisations et les militants-es.

La naturalisation du capitalisme

Un autre élément contextuel auquel réfléchir se situe dans ce que j'appellerai **la figure de l'adversaire**. Sans m'étendre sur cette question, je l'évoquerai toutefois parce que cela me semble essentiel pour saisir le contexte actuel des luttes sociales.

Pour entrer frontalement dans cette question, je dirai que, d'une certaine façon, alors que l'on parle sans cesse de la « fin des grands récits », au contraire, le grand récit du capitalisme a triomphé en ce sens qu'il paraît s'être imposé comme étant « sans alternative », comme le disait Margaret Thatcher : « There is no alternative ». C'est ce que ne cessent de nous rappeler nos gouvernants, c'est ce à quoi a fini par céder la social-démocratie... mais c'est surtout ce en fonction de quoi le monde actuel s'est construit et se construit. Les grandes organisations internationales (Banque mondiale, OMC, FMI, rencontres de Davos...), mais aussi les grandes structures politiques contemporaines, parmi lesquelles l'Union Européenne, non seulement nous en convainquent mais, en plus et surtout, configurent la réalité selon ces mêmes logiques. Et cela, selon des formes dures du capitalisme mondialisé qui ne cessent de ronger sur les acquis de l'État social qui avaient pu se mettre en place et faire figure de compromis avec le capitalisme au travers de mécanismes de redistribution de la richesse. Aujourd'hui, la richesse ne se redistribue plus, elle se concentre. Et elle se concentre avec l'assentiment de fait de nos dirigeants.

Ce contexte est nouveau. Il conduit, comme le montre l'état des partis socialistes (par exemple, du Parti socialiste français) à une fracture profonde de la gauche entre ceux qui demeurent dans les logiques du compromis et ceux qui les rejettent.

Dans ce contexte, il faut, je pense, être extrêmement attentifs aux nouvelles mobilisations qui s'opposent frontalement à cette naturalisation du capitalisme, à l'idée qu'il n'y a pas d'alternative. Et qui s'y opposent à la fois par le discours et par les pratiques. Ce qui me paraît particulièrement intéressant dans ces mouvements sociaux, c'est, contre la naturalisation du capitalisme, une tentative de le « culturaliser », de montrer que le capitalisme n'est pas « naturel », que c'est une culture et, dès lors, qu'il convient de proposer et de mettre en pratique une contre-culture économique³. Par exemple,

1 Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

2 Stéphane VIBERT, « L'institution de la communauté », *Sociologies [En ligne, Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ?*, mis en ligne le 19 octobre 2016, consulté le 23 novembre 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/5683>

3 Jean-Louis GENARD, *Les pouvoirs de la culture*, Bruxelles, Labor, 2001 (coll. « Quartier libre »).

Attac le fait en attaquant la conception capitaliste de la propriété, élément central du capitalisme. Les circuits d'échanges démonétarisés en sont une illustration, les circuits courts, le renouveau de l'idéal coopératif, les expériences de l'économie sociale... tout cela constitue des exemples et des expériences de résistance à la marchandisation, à l'argent-roi et à la propriété individuelle, à la concurrence effrénée... Il y a, aujourd'hui, **un réel souci à repenser le capitalisme comme une culture et à trouver des manières de faire contre-culturelles contre ce capitalisme-là**. Et, dans ce combat, le référentiel écologique jouera un rôle essentiel parce qu'il contribuera à attester du caractère destructeur du capitalisme.

La pluralisation de la contestation

Le dernier élément contextuel que je voudrai évoquer pour finir, tient à **la pluralisation et à l'éparpillement des luttes sociales**. Comme je l'ai déjà laissé entendre, l'ancrage historique des nouveaux mouvements sociaux n'est plus vraiment le socialisme, parce que celui-ci, par son adhésion à la social-démocratie, a accepté le capitalisme. Si une filiation historique devait leur être trouvée à gauche, elle se situerait plutôt du côté du solidarisme, du situationnisme et de certaines traditions anarchistes. Les mouvements sociaux traditionnels, en particulier, tout ce qui s'inscrit de près ou de loin dans l'histoire de la gauche, sont liés à l'État social. Le syndicalisme est lié historiquement à la création et au développement de l'État social et, aujourd'hui, à sa défense. Mais ce lien est aussi un lien instrumental, les mouvements sociaux traditionnels ont été aussi les bénéficiaires de cet État social et de ses politiques. Les syndicats, les mutuelles... doivent leur pouvoir au développement de l'État social. Au départ, la législation sur l'Éducation permanente donnait un statut tout à fait privilégié à la « promotion socio-culturelle des travailleurs », donc, aux associations culturelles liées aux piliers (MOC, PAC...). Et cet État social est lié à une conception très précise des luttes sociales, celles qui se construisent sur le référentiel éco-

nomique opposant structurellement le monde ouvrier au monde patronal.

Par rapport à cette situation, j'attirerai l'attention sur deux points qui me semblent importants dans la perspective d'une réflexion sur le contexte des luttes et des mobilisations sociales actuelles.

a) Ce n'est pas un scoop que de dire que l'État social est menacé, aujourd'hui, à la fois par les politiques d'austérité, mais aussi par les logiques d'activation et de responsabilisation. Ce constat connu a, toutefois, une conséquence importante. C'est que l'affaiblissement de l'État social a contribué à reconfigurer fortement le paysage de « l'aide sociale ». Avec les nouvelles politiques sociales, de plus en plus d'ayant-droits sont exclus de ces droits. Ils passent, tout d'abord, des logiques de redistribution classiques aux logiques d'insertion portées principalement par les CPAS. Mais, plus généralement, il y a, de plus en plus, ceux qui peuvent être « activés », ceux qui « en veulent », qui sont « motivés », ceux qui sont « capables », ceux qui peuvent entrer dans les « circuits »... et, à côté, de plus en plus nombreux, aux marges ou en dehors des structures de l'État social, ceux pour qui cela ne marche pas, ceux qui n'en peuvent plus, ceux qui ne s'en sortent pas, ceux qui sont « sous le seuil de pauvreté », comme on dit, ceux qui sont dans la rue, dans les campings, les SDF... mais aussi les immigrés récents, les demandeurs d'asile. Autrement dit, **les politiques sociales organisent, aujourd'hui, ces processus d'exclusion et de déclassement**. Cela nous le savons. Mais ce sur quoi je voudrai attirer l'attention dans le contexte d'une réflexion sur les nouvelles mobilisations sociales, c'est qu'**autour de « ceux-là » se développe toute une frange de l'associatif**, que j'identifie au travers du terme « **humanitaire** »¹. Une frange qui se caractérise par son pluralisme, son éparpillement, ses fractionnements et

¹ Jean-Louis GENARD, « La question de la responsabilité sous l'horizon du référentiel humanitaire », dans Jean-Yves THÉRIAULT (éd), *L'humanitaire. De l'idée d'humanité aux crises humanitaires*, Outremont (Québec), Athéna éditions, 2015, pp.187-216.

dans laquelle les associations liées aux mobilisations sociales classiques, ne sont pas nécessairement très présentes. Une frange dont les référentiels politiques ont évolué et chez qui, notamment, la critique sociale se dit beaucoup dans le registre moral.

On sait que **l'associatif joue un rôle essentiel dans les mobilisations sociales**¹, mais **ses formes et ses combats ont évolué, en même temps que le paysage des injustices sociales se transformait**, notamment, dans le domaine des mobilisations sociales classiques s'inscrivant dans la continuité des luttes ouvrières. Mais il y a autre chose qui, cette fois, nous déporte par rapport à l'horizon classique des luttes sociales, mais aussi par rapport à ce que j'ai désigné en parlant d'humanitaire.

b) Si, dans la tradition de la gauche classique, du syndicalisme et du socialisme, il fallait défendre les ouvriers, d'autres publics se sont progressivement fait entendre dont la domination ne pouvait se rapporter au seul critère économique. Le combat féministe avec toutes ses différences internes et ses ramifi-

cations, le combat homosexuel, plus récemment queer... Aussi les luttes construites sur des finalités de reconnaissance culturelle, identitaire, religieuse... Les luttes écologistes aussi... L'horizon ouvrieriste ne constitue plus, aujourd'hui, qu'une part des luttes sociales, une part qui, du fait de la naturalisation du capitalisme, accède plus difficilement à la parole. **L'horizon s'est donc pluralisé, diversifié. Il a éclaté.** L'ancien partage, propre à la modernité, qui oppose la nature et la culture, est mis en question. Il s'agit de défendre les animaux, la biodiversité, la terre. **Comment met-on ensemble tous ces mouvements et ces thématiques ?** Est-ce seulement possible parce que les intérêts des uns et des autres ne sont évidemment pas naturellement convergents, défendre la nature peut aller à l'encontre de la défense de l'emploi et de l'industrie qui pollue... Les exemples pourraient être multipliés. Bref, **s'engager dans la défense d'une cause relève, aujourd'hui, d'un paysage hyper complexe à analyser.**

Je m'arrêterai là, sur ces questions qui, je l'espère, alimenteront vos réflexions.



1 Fabrizio CANTELLI, Ludivine DAMAY et Jean-Yves DONNAY, « Pour une sociologie politique des acteurs associatifs : comprendre les nouveaux enjeux », dans *Pyramides. Revue du Centre d'Étude et de Recherche en administration publique*, n°6, 2002, pp. 11-30. <https://pyramides.revues.org/433>

Pour en savoir plus

- Mathieu BERGER, Daniel CEFAÏ et Carole GAYET-VIAUD (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Peter Lang, 2011 (coll. « Action publique »).
- Luc BOLTANSKI, *Rendre la réalité inacceptable. À propos de «La production de l'idéologie dominante»*, Paris, Demopolis, 2008.
- Luc BOLTANSKI, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009 (« NRF Essais »).
- Fabrizio CANTELLI, Ludivine DAMAY et Jean-Yves DONNAY, « Pour une sociologie politique des acteurs associatifs : comprendre les nouveaux enjeux », dans *Pyramides. Revue du Centre d'Étude et de Recherche en administration publique*, n°6, 2002, pp. 11-30. <https://pyramides.revues.org/433>
- Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.
- Christophe DEJOURS, *Souffrances en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.
- Jean-Louis GENARD, *Les pouvoirs de la culture*, Bruxelles, Labor, 2001 (coll. « Quartier libre »).
- Jean-Louis GENARD, « L'émergence de l'associatif comme projet social, politique et culturel », dans *Pyramides. Revue du Centre d'Étude et de Recherche en administration publique*, n°6, 2002, pp. 31-52 (Accessible sur <https://pyramides.revues.org/437>)
- Jean-Louis GENARD, « Ressources et limites des réseaux », dans *La revue Nouvelle*, n°10, octobre 2003, pp. 42-51.
- Jean-Louis GENARD, « Sociologie critique, sociologie morale », dans Bruno FRÈRE (éd), *Le tourmant de la théorie critique*, Paris, Desclée De Brouwer, 2015, pp. 37-66 (Solidarité et Société).
- Jean-Louis GENARD, « La question de la responsabilité sous l'horizon du référentiel humanitaire », dans Jean-Yves THÉRIAULT (éd), *L'humanitaire. De l'idée d'humanité aux crises humanitaires*, Outremont (Québec), Athéna éditions, 2015, pp.187-216.
- Jean-Louis GENARD, Mathieu BERGER, Linus VAN HELLEMONT, *L'architecture des débats : les imaginaires concernés*, 2017 <http://bco.bsi-brussels.be/wp-content/uploads/2016/12/BSI-BCO-Pr-Genard-et-al.pdf>
- Jean-Louis GENARD, *Des rapports dysphoriques au politique à la « moralisation » de la critique sociale*, Bruxelles, 2017 (à paraître).
- Axel HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 1992.
- Axel HONNETH, *La société du mépris*, Paris, La Découverte, 2006.
- Claude LEFORT, *L'invention démocratique*, Paris, Fayard, 1981.
- Avishai MARGALIT, *La société décente*, Paris, Flammarion, 2007 (Champs).
- Stéphane VIBERT, « L'institution de la communauté », *SociologieS* [En ligne], *Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ?*, mis en ligne le 19 octobre 2016, consulté le 23 novembre 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/5683>

9 Médias et mobilisations sociales : l'emprise d'une vision immanente et iréniste du monde

Marc SINNAEVE, Chargé de cours en journalisme et information économique et sociale à l'IHECS

Les relations entre les médias contemporains et les mouvements sociaux, principalement traditionnels, se caractérisent par une tension pour ainsi dire structurelle. À moins qu'elle ne soit davantage culturelle... C'est ce que cet exposé s'attachera à explorer. Le propos ? De l'examen des mécanismes et des ressorts de la représentation médiatique de la conflictualité sociale émerge une vision que l'on peut appeler à une sorte d'irénisme social : soit une conception du fonctionnement de l'ordre social qui participe d'« événements » se succédant d'une manière linéaire et naturelle, sans conflit, sans régime de causalité spécifique, sans interactions apparentes.

La fermeture ou la restructuration d'entreprise : le schéma « bourreau – victimes »

La tension varie d'abord selon le lieu ou le niveau où se situe l'action sociale. Ainsi, au niveau des entreprises, on relève, en général, une couverture médiatique bien présente dans les cas de l'annonce de la fermeture ou de « restructuration » importante de « grosses boîtes » plus ou moins emblématiques d'un secteur ou/et d'une (sous-) région : Renault, VW, Carrefour, Delhaize, Ford, Opel, Mittal-Cockerill, ING, Caterpillar... Même si la langue managériale imprègne, en partie, la parole médiatique (on va préférer parler de « restructurations » ou de « plans sociaux » plutôt que de licenciements collectifs), le traitement journa-

listique se montre, dans la plupart des cas, favorable ou, à tout le moins, très réceptif au point de vue des travailleurs-ses et de leurs représentants syndicaux (délégués-ées ou permanents-es) face au « séisme » qui s'abat sur eux.

La boîte noire des cadrages journalistiques

Précisons, ici, ce que nous entendons par cadrage (ou framing) dans ce domaine plutôt opaque qu'est la fabrication de l'information. Il s'agit d'une manière de représenter les choses à partir d'un certain cadre de perception du monde.

On évitera de confondre cadrage et choix d'un angle : l'angle est le point d'entrée parmi une multiplicité d'autres possibles par lequel on va aborder le traitement d'un fait d'actualité de manière à pouvoir capter au mieux l'attention et l'intérêt du public, et à construire la compréhension la plus large de l'information. Le choix de l'angle est un processus délibéré, conscient, faisant même souvent l'objet de débat en conférence de rédaction.

Le cadrage, lui, en revanche correspond à la mise en œuvre, dans presque tous les cas, inconsciente, d'un cadre interprétatif par le biais duquel un-e journaliste ou une rédaction va être amenée à choisir d'ériger en information d'actualité tel fait plutôt que tel autre, et à le présenter de telle manière plutôt que telle autre.

Ils sont forgés, avant tout, ces cadres interprétatifs, par une série de perceptions, de références ou de croyances fortement intériorisées dans l'imaginaire collectif des journalistes. Elles sont enfouies au plus profond de celui-ci, au point d'en être invisibles, imperceptibles, et de former ce que Roland Barthes appelle « une mythologie »¹. Une mythologie professionnelle, ici en l'occurrence, qu'a explorée Jacques Le Bohec² et qui relève aussi d'une doxa sociale, pour le dire avec le sociologue des médias Erik Neveu³.

Les cadrages sont mobilisés au même titre qu'une série de routines, de réflexes, de mobilisations spontanées de valeurs ou de références professionnelles collectivement agréés. Ils forment, en quelque sorte, la boîte noire de la fabrication de l'information.

1 Roland BARTHES, *Mythologies*, Paris, Editions du Seuil, 1957.

2 *Les mythes professionnels des journalistes*, L'Harmattan, 2000.

3 « Médias, mouvements sociaux, espaces publics » in Erik NEVEU, *Médias et mouvements sociaux*, Paris, Hermès, 1999, pp. 17-86.

Ce type de situation donne lieu au cadrage journalistique assez fréquent qui oppose bourreau(x) et victimes.

Le cadrage 'bourreau - victime' est un classique, dans le *storytelling* médiatique. Dans notre exemple, le bourreau est représenté par la multinationale sans visage et sans sentiments, au siège central hors frontières et donc, comme hors d'atteinte, avec un PDG absent (signe de son « indifférence ») et une direction nationale démunie, elle-même parfois en proie au désarroi. C'est l'incarnation de la mondialisation économique et financière dans son côté le plus brutal. Du côté des « victimes », des travailleurs-ses d'autant plus proches de nous que, vu la taille de l'entreprise, chacun-e connaît au moins quelqu'un qui connaît un membre du personnel. Après les plans télévisés larges sur les petits groupes de salariés-es qui se forment sur le parking de l'entreprise, place aux témoignages personnels et aux questions habituelles : « Vous vous y attendiez ? », « Comment réagissez-vous ? », « Qu'allez-vous faire maintenant ? »...

Un autre trait ou cadrage apparaît dans les interstices de la médiatisation : celui d'une nationalisation identitaire de la conflictualité. Même si l'événement est situé dans le contexte d'une « mondialisation » rarement définie, la nationalité de la direction et du siège de la société multinationale, qui vient broyer le destin des ouvriers-ouvrières et employés-es d'une entreprise nationale de renom et affecter la vie de toute une région, est toujours clairement identifiée et mentionnée : américaine, indienne, française, néerlandaise, allemande... bref, « étrangère » très souvent, compte tenu de la perte, depuis longtemps, de « nos fleurons industriels » (passés sous pavillon étranger à la faveur des multiples opérations d'achat ou de fusion-acquisition menées sous les auspices du capitalisme financier et de ses agents d'exécution du type Albert Frère). Du coup, le sentiment d'empathie, de proximité ou d'identification vis-à-vis de travailleurs-ses « bien de chez nous », eux, sera redoublé par le biais de la fibre nationale implicitement mobilisée par le cadrage journalistique.

Plus structurellement, les cadrages d'une annonce de restructuration révèlent donc quelques constantes parlantes :

- La désignation de la décision comme un « séisme » qui est un phénomène à la fois naturel et souterrain, invisible dans ses causes, alors qu'on a affaire à une décision toujours économique et stratégique, aux raisons ou aux logiques bien cernables ou du moins objectivables ;
- Une épreuve de force inégale ;
- L'impuissance du collectif des travailleurs-ses et du pouvoir politique confrontés à la toute-puissance de l'entreprise transnationale ;
- Une nationalisation de la conflictualité sociale ;
- Une épreuve personnelle faite d'abattement, de désarroi, d'incrédulité, de sentiment de trahison, d'indignation, de colère, de perte de soi, de fierté, d'honneur, de détermination... ;
- Un registre langagier tantôt affectif tantôt moral, plus rarement politique ou stratégique ;
- Une logique de victimisation (individuelle) et non de domination (sociale).

Les absences structurelles du discours médiatique

Dans les cadrages médiatiques, on trouve aussi, voire surtout, quelques absences notables bien qu'habituelles dans la couverture de ce type de situation au niveau de l'entreprise (comme, d'ailleurs, dans la médiatisation de conflits sociaux et d'actions syndicales au niveau de secteurs d'activité ou au niveau interprofessionnel, nous y reviendrons). En effet, « un journal libre se mesure autant à ce qu'il dit qu'à ce qu'il ne dit pas », écrivait Albert Camus, en novembre 1939.

La disqualification iréniste du conflit et de la conflictualité sociale. Le caractère structurel de l'existence d'une conflictualité sociale opposant des intérêts antagonistes au sein de l'ordre établi n'est, pour ainsi dire jamais, mentionné. Alors que nous sommes (et les journalistes les

premiers) en permanence confrontés aux manifestations de cette conflictualité : l'opposition très politique entre crédeurs et débiteurs autour des dettes publiques, comme enjeu des politiques d'austérité budgétaire au sein de la zone euro ; les multiples cas de fraude, d'optimisation ou d'arrangements fiscaux au détriment des recettes des États, des investissements publics et des revenus des contribuables ; le choix des politiques de l'offre et de la compétitivité comme axes privilégiés pour favoriser une reprise économique...

De manière plus générale, dans la représentation médiatique commune, le conflit (social, ici) ne va pas de soi, pas davantage que la conflictualité, autrement dit, le rapport d'adversité entre représentants ou groupes d'intérêts. Dans la lecture médiatique du monde, la conflictualité sociale fait figure, implicitement, d'anomalie, elle traduirait un dysfonctionnement de la société en regard d'un ordre social présumé harmonieux par essence, « naturellement » fait de concorde plutôt que de discorde.

Du coup, toute forme de controverse, d'opposition, de conflit, de polémique - souvent apparentés à des formes de violences inconvenantes - est disqualifiée par le système de valeurs médiatique. Ce réflexe de cadrage, comme l'a montré Noam Chomsky, opère, alors, sans s'en rendre compte, au profit de la valorisation d'un consensus, souvent indéfini, auquel chacun-e peut adhérer sans véritable réflexion ni débat. C'est ce que le célèbre linguiste et intellectuel américain appelle la « fabrication du consentement »¹. Dans cette approche, dit-il, le consensus apparaît comme le signifiant même de la démocratie. Alors que ce qui fait la démocratie, ce n'est pas le consensus, lui-même, mais la recherche du consensus ou son élaboration, par des voies pacifiques, à partir du constat partagé de l'existence d'un différend de points de vue, d'une opposition d'intérêts assumée : « Le processus démocratique doit demeurer un art de la conflictualité non violente », estime le philosophe et essayiste Patrick Viveret, pour qui « construire

du désaccord, est une richesse essentielle de la démocratie »².

« Nous ne sommes pas ici pour polémiquer », entend-on parfois sur les plateaux de débats en télévision. Et c'est regrettable, en un sens... Les codes et les cadres de l'expression collective des tensions, des antagonismes, des affrontements qui travaillent en permanence les soubassements de « l'ordre chaotique » du réel comme autant de ferments constitutifs et structurants de celui-ci, sont le plus souvent ignorés des journalistes (au sens, à la fois, cognitif et politique du terme). Dans d'autres cas de figures, ils sont montés en épingles dans l'information comme autant de figures de la négativité sociale. Ceci, en raison de l'emprise qu'exerce sur les médias une vision irénique de l'ordre social : une vision dépolitisée à l'extrême - mais terriblement politique dans ses conséquences - d'un enchaînement naturel des événements, lisse, sans accroc et sans conflit ». L'historien des idées, récemment décédé, Tzvetan Todorov libellait ainsi les craintes que lui inspirait pareil processus de déconflictualisation ou de dépolitisation de la société : « Je ne pense pas qu'il faille rêver à un monde définitivement libéré de ses contradictions et de ses conflits internes. Faire ce rêve trop pur et parfait est justement ce qui menace notre monde de devenir encore plus flou qu'il ne l'est déjà »³.

Plus flou et plus violent surtout : l'évitement permanent du conflit collectif comme mode d'expression et de sublimation (transposition de l'énergie pulsionnelle des affects, sur un plan supérieur de réalisation, en vecteurs de désir politiques, sociaux, moraux, spirituels...) de l'une ou l'autre forme de colère est de nature à créer de la violence. Violence moins physique que violence pulsionnelle, psychique, symbolique, politique ou terroriste en réponse à d'autres violences, perçues comme plus fortes encore. Paradoxalement, il ne faut pas éviter le conflit si l'on veut se prémunir de la violence : il faut, au contraire, construire le conflit pour éviter la

1 Noam CHOMSKY et Edward HERMAN, *La fabrication du consentement*, Agone, 2007.

2 *Pourquoi ça ne va pas plus mal ?*, Éditions Fayard, 2005.

3 Grand entretien dans *Panorama de la pensée d'aujourd'hui* (premier volume), Éditions Pocket, 2016.

violence et faire en sorte d'arriver à une intelligence collective.

Les rapports sociaux, étrangers à la vision immanente du monde. Les rapports sociaux, le plan des interactions, les transversalités ou les liens (de causalité, de rapprochement...) que l'on peut opérer, sont, le plus souvent, manquants, eux aussi. Ce qui est commun aux représentations centrales de la question sociale dans les médias, c'est qu'elles autonomisent celle-ci, comme une entité spécifique et séparée. Comme si elle avait une existence en soi, immanente, indépendamment de la trame complexe des rapports sociaux et de ce qui les fonde : les modes de production ou de reproduction des inégalités sociales et culturelles, le fonctionnement de l'économie (*a fortiori* de l'économie financiarisée), ou encore l'affaiblissement et les dysfonctionnements des politiques sociales structurelles. Les représentations médiatiques traditionnelles du social, comme du réel en général, ont en commun de dissocier, de découper et de découpler. C'est pourtant le rôle qui incombe aux médias, eux qui sont « entre », qui se font intermédiaires. À eux revient, en théorie, si on veut que l'information fasse sens, d'opérer le lien entre l'épreuve personnelle, (le cas des salariés abattus de Caterpillar à l'annonce de la fermeture, par exemple), et ce que celle-ci porte en elle, pour toute la société, d'intérêt ou d'implication générale. Soit ce que l'on appelle une question publique : dans notre exemple, ce pourrait être le primat de la rémunération des actionnaires ; le déplacement des centres de production vers les nouveaux marchés émergents ; l'attractivité fiscale et sociale des territoires comme politique économique et la mise en concurrence des sites, des régions, des équipes, des travailleurs comme option stratégique des multinationales. On le voit, les possibilités de problématiser ou de politiser le traitement d'un fait d'actualité (de le transformer en question ou de le soumettre à un questionnement) ne manquent pas. Pourtant, elles manquent dans l'information diffusée.

Le hors-cadre du rapport de force et de ses déséquilibres. On n'expliquera jamais non plus en quoi le rapport de force entre représentants des travailleurs et directions de (grandes) entre-

prises est déséquilibré et biaisé à la base. Les CEO et PDG ont l'oreille des décideurs politiques, expliquait, voici quelques années déjà, l'ex-directeur du CRISP Vincent de Coorebyter à la faveur d'une de ses chroniques dans *Le Soir*, dans la mesure où ils se croisent dans des cercles communs de pouvoir, dans des rencontres internationales, lors d'événements de type « mondain », via des prises de contact informelles... C'est d'autant plus le cas qu'avec le grand mouvement de dérégulation et privatisation qui a accompagné l'entrée de nos sociétés dans la phase néolibérale et financière du régime capitaliste dans les années 1980, le politique s'est dessaisi de nombre de ses leviers d'action et d'intervention dans l'économie au profit des 'marchés' et de leurs logiques. Ce qui amène désormais les gouvernements, convertis à la gouvernance (application stricte des règles de fonctionnement de l'entreprise et du marché), à devoir jouer les courtisans auprès de ceux qu'ils ont, eux-mêmes, fait rois.

À l'opposé, les représentants-es des travailleurs-euses ne bénéficient pas, ou très peu, des mêmes opportunités d'écoute, ni des mêmes canaux de communication. Davantage encore à l'heure où les relais partisans à l'intérieur de la polarisation ne fonctionnent plus ou beaucoup moins entre les organisations ouvrières et le parti d'une même « famille » sociopolitique. Si elles veulent se faire entendre au-delà des limites, régulièrement atteintes, de la concertation sociale, les instances syndicales doivent faire du bruit, c'est-à-dire manifester, partir en grève, bloquer (partiellement) la vie économique... quitte à s'exposer à une impopularité croissante, du moins dans les médias.

La réalité de la lutte des classes selon Warren Buffet : une simple « petite phrase ». Le célèbre magnat des affaires et de la finance, Warren Buffet a défrayé la chronique au milieu des années 2000 en répondant à une question lui demandant l'origine de sa fortune qu'il devait « à [lui] à 10 %, à 90 % aux autres ». Pour lui, poursuivait-il, il était donc normal qu'il « leur restitue 90 % de [sa] fortune » sous forme d'impôts. Faute de quoi, s'interrogeait-il en constatant à quel point il payait peu d'impôts en regard de ce que paient même les plus modestes de ses sala-

riés-es, « comment cela peut-il être équitable » ? Et à l'objection qui lui était faite du risque de « ressusciter la lutte des classes » pour tout qui tente de mettre sur la table du débat public cette problématique de l'iniquité fiscale, il rétorquait ceci : « Il y a une lutte des classes, bien sûr, mais c'est ma classe, celle des riches, qui fait la guerre. Et nous la gagnons »¹.

Ce propos est, sans doute, aussi essentiel pour la bonne compréhension de la marche du monde que la fameuse phrase de l'ex-PDG de TFI, Patrick Le Lay, sur « le temps de cerveau disponible » que sa chaîne se donne pour mission première de « vendre aux annonceurs ». Ces paroles d'autorité viennent dévoiler, pour un instant, un instant seulement, le visage du pouvoir d'ordinaire maintenu caché ou masqué par les services de brouillage ou de diversion habilités à la tâche. Pourtant, épinglées, l'une et l'autre, par nombre de publications au titre de « petites phrases » qui font le buzz, elles ont très rarement été intégrées dans une véritable mise en débat spécifique, ni n'ont été reprises comme arguments, pourtant très autorisés, dans des sujets d'information sur des enjeux de fiscalité, pour l'une, ou sur les développements de l'information-spectacle de marché, pour l'autre. Elles en sont restées au stade de citations devenues célèbres et entrées dans la mémoire d'Internet, au même titre que d'autres phrases célèbres historiques...

Le grand renversement de sens du rôle du journalisme

Comme l'a souligné Jean Faniel, une grève de travailleurs de la métallurgie et un arrêt de travail d'un service public donnent souvent lieu à des regards médiatiques différents. Et au sein même du service public, les enseignants n'ont pas la même image que les cheminots ou les gardiens de prison. Une action sectorielle, du non marchand, par exemple, ne sera pas perçue sous le même angle qu'une mobilisation interprofes-

sionnelle. Laquelle sera vite « suspectée » d'être animée par des desseins « politiques » (antigouvernementaux). Comme si une revendication sociale, quelle qu'elle soit et à quelque niveau que ce soit, pouvait être dissociée du ressort ou du contexte politique. Ceci en dit plus en fin de compte sur le rapport des médias à la politique que sur la médiatisation du mouvement social lui-même...

De même, la façon d'interviewer Marc Goblet ou, dans une moindre mesure, Marie-Hélène Ska, est toujours empreinte de beaucoup de distance critique, de mise en doute, de questionnement sur la légitimité ou la représentativité du mouvement social. Ce qui sied à tout bon journaliste en fin de compte. Mais on retrouve beaucoup moins trace de ce type de positionnement critique, de cette opiniâtreté questionnante ou de ces scrupules professionnels dès lors qu'en face, on a l'un ou l'autre représentant du pouvoir économique, du monde de l'entreprise, ou un « économiste en chef » de telle ou telle institution bancaire. Le nom et le statut de cette dernière, pourtant au nombre des acteurs majeurs des rapports sociaux à l'ère du capitalisme financiarisé, sont pour ainsi dire mis entre parenthèse dans le mode sur lequel est interpellé ou sollicité le « chief economist » lors de l'interview : ne semblent compter que la qualité d'expert de celui-ci, son analyse d'économiste présumé indépendant ou en état d'apaisement sociale, alors que c'est bien un représentant d'intérêts privés (ceux de la ou de sa banque) qui s'exprime. Il y a, en quelque sorte, identification matériellement effective mais politiquement effacée de son statut d'économiste bancaire ou financier.

Or, rien n'est moins critique, à notre sens, que de s'abstenir de désigner précisément et d'informer en conséquence. Comme l'avait noté, en son temps, Pierre Bourdieu, on ne peut débattre correctement dans les médias sans s'interroger sur le dispositif médiatique qui encadre la prise de parole.

Et, dans ces dispositifs, le pouvoir syndical passe pour engagé, militant, activiste, et il voit, à ce titre, le crédit de sa parole presque systématiquement mis en doute. En contre-point, l'éco-

¹ *New York Times*, 26 novembre 2006.

nomique et le financier, en dehors de situations de crise les impliquant (une fermeture d'entreprise ou une crise bancaire majeure), sont, eux, présentés comme socialement ou politiquement désincarnés, à l'instar de « faits de nature », et se trouvent, par conséquent, acquittés de tout soupçon de « militantisme » ou d'engagement au service d'intérêts « corporatistes ».

De la même façon, le discours médiatique *mainstream* qualifiera rarement de capitaliste ou néocapitaliste, de néolibéral ou, à l'échelon européen, d'ordolibéral le régime des politiques économiques menées depuis le début des années 1980 à l'échelle mondiale. Comme si la « rationalité économique » à l'œuvre n'avait pas besoin de se déclarer pour exister. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle n'en est que plus forte sur le plan idéologique. Le propre de l'idéologie dominante, c'est qu'elle n'apparaît jamais comme une idéologie bien qu'elle agisse dans les faits en tant que telle : elle est évidence naturelle. Ou naturalisée dans et par le discours majoritaire à son sujet.

C'est là, incontestablement la traduction du « triomphe du grand récit capitaliste » dont parlait Jean-Louis Genard. À leur façon, dans un autre contexte, Marx et Engels n'ont rien dit d'autre quand ils définissaient le concept d'« idéologie dominante » dans *L'idéologie allemande* : « Les pensées de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes, autrement dit la classe qui est la puissance matérielle dominante de la société est aussi la puissance dominante spirituelle »¹.

Ces pensées dominantes, dans notre contexte, viennent couvrir et légitimer, d'une certaine façon, le grand renversement de sens qui s'est opéré dans le rôle historiquement et démocratiquement attribué au journalisme. Au nom d'un certain idéal de contre-pouvoir, on a longtemps attendu des journalistes qu'ils se montrent intraitables avec les puissants de ce monde et conciliants avec les maltraités, selon la formule bien connue. Au lieu de quoi on se rend compte que, de plus en plus, ils se

montrent inflexibles avec les faibles et souples avec les plus forts...

La posture rhétorique des médias centraux repose bien, en ce sens, sur une inversion de la réalité et des apparences et consiste, en quelque sorte, à faire apparaître les rapports de domination la tête en bas.

Sur base de cette appréhension renversée et renversante de la réalité sociale, ce que les médias en arrivent à pointer, c'est la « toute-puissance » et l'« arbitraire » des organisations syndicales qui, lors de grèves, « choisissent » de paralyser la vie économique et le « droit au travail » au service d'intérêts particuliers (fussent-ils ceux de l'ensemble des salariés-es et des allocataires sociaux, ce qui n'est pas une petite affaire quand même), et aux dépens de PME qui se trouveraient menacées dans leur survie et de travailleurs-navetteurs-consommateurs « pris en otages ». Dans cette logique de contorsionnistes, les cadrages et les énoncés médiatiques donnent à percevoir l'activité économique comme servant d'abord l'intérêt général, la prospérité de la société et l'image du pays, et, seulement ensuite, les intérêts privés de ceux et celles qui créent la richesse.

Nouveaux mouvements sociaux liquides et anciennes organisations ouvrières solides

Dans la mise en cause de la légitimité des modes de l'action syndicale, le paradigme du « blocage » (du rail, de la circulation routière, de l'économie, des usagers, des étudiants...) joue le rôle d'aiguillon de l'indignation médiatique. Parce que derrière ce type d'action, on trouve la figure de l'anti-mouvement, la symbolique de ce qui va à contre-courant de « la société liquide », selon l'expression du sociologue Zygmunt Bauman : il qualifie de la sorte une société contemporaine valorisée dans ce qu'elle a de flexible, de fluide, d'impermanence évolutive, d'immédiat, d'adaptation constante requise à une « conjoncture » en redéfinition permanente, de bougisme consumériste destiné à calmer,

¹ Écrit entre 1845 et 1846, l'ouvrage ne sera publié pour la première fois, de façon posthume, qu'en 1932 par David Riazanov via l'Institut Marx-Engels de Moscou.

54

de façon perpétuellement insatisfaisante, notre pulsion de mort existentielle. C'est aussi la société des technologies de la communication et de l'information célébrant les flux continus, la libre circulation des biens, des services et des informations (au sens de data) sans frontières ni entraves, comme l'a définie le texte fondateur de la *Société de l'information*, officiellement baptisée lors d'un sommet du G7 à Bruxelles en 1995.

La société de l'ubiquité numérique, du trading boursier à haute fréquence et des nouvelles

qui coulent à jets continus du robinet toujours ouvert de l'information ne peut avoir que dédain à l'égard d'organisations syndicales structurellement très hiérarchisées, négociant le moyen terme, se déployant dans une histoire d'un siècle et demi, cogérant un fait aussi « massif » que la Sécurité sociale et ses infrastructures, et organisant des manifestations de protestation dont la longueur, la lenteur et le glissement traînant des pas font rituel.

Tout à l'inverse, en somme, d'une « parade » !



10 **Judiciarisation: Action collective vs. Responsabilité individuelle ?**

Sébastien ROBEET, juriste, responsable du Service d'études de la CNE et administrateur de la Ligue des Droits de l'Homme

Les conflits sociaux prennent la forme d'une opposition entre des groupes représentant des intérêts divergents. La manière dont le droit appréhende ces conflits sociaux est un marqueur de l'évolution de notre société face à ces conflits sociaux. *A priori*, les conflits sociaux ne s'apparentent pas à des conflits juridiques, où des parties s'opposent sur l'application de textes juridiques à leur situation particulière. Au contraire, le conflit social a pour vocation de créer une nouvelle situation et, parfois, d'accoucher d'une règle de droit pour protéger cette situation. Si on prend l'exemple du conflit autour du niveau des salaires, entre les travailleurs-ses qui veulent une augmentation et un employeur qui veut le statu quo, c'est plus parlant. Aucune règle de droit ne donne raison à l'un ou à l'autre ; aucun juge ne peut accorder le droit d'avoir une augmentation... mais ne pourra pas non plus en refuser le droit. C'est bien au terme d'une négociation, éventuellement appuyée par l'exercice d'un rapport de force, qu'un nouvel équilibre va pouvoir être trouvé. Ce nouvel équilibre peut être à la source d'une création juridique, par exemple une nouvelle convention collective de travail (CCT), qui précisera les nouveaux salaires applicables.

Le présent article tente, une fois cette introduction posée, de montrer les évolutions de la sphère juridique à l'intérieur des relations sociales, en trois temps : **l'apparition des « juristes » dans les relations sociales, l'apparition du juge civil dans les actions collectives et l'apparition du jugé pénal dans les mouve-**

ments sociaux, autrement dit la juridicisation, la judiciarisation et la criminalisation des mouvements sociaux et de leurs acteurs-trices.

Juridicisation

Sous le vocable de juridicisation, c'est bien la volonté de transformer les conflits sociaux en conflits juridiques qui est à l'œuvre. Pour reprendre les termes du débat posé plus haut, le but du jeu est de « cacher » le conflit social entre des groupes représentant des intérêts différents en faisant comme s'il s'agissait d'acteurs-trices liés par des seules contraintes juridiques. Et donc, de résoudre leurs conflits par l'omniprésence de juristes.

Si on se place dans une perspective historique, le droit social n'a pas pour but de régler tous les conflits mais plutôt de créer un cadre permettant de les résoudre ou de les éviter, sans devoir faire appel à des praticiens-nes du droit (juristes, avocats, juges,...).

Ainsi, une première fonction du droit social est d'être un rétablissement d'égalité. Dans une relation foncièrement asymétrique, le-la travailleur-se, qui n'a que sa force de travail et n'a pas de revenus, est dans une position de faiblesse. L'histoire du droit social est d'établir des normes qui lui permettent de rétablir un semblant d'égalité. Lorsqu'un salaire minimum est construit, lorsqu'un temps de travail maximal est construit, il s'agit de socles. Il est interdit de payer moins

que le salaire minimum ou de faire travailler plus que le temps de travail maximal. Et aucune concurrence sauvage ne peut être faite entre travailleurs-ses ou entre entreprises en deçà de ces normes. Mais cela ne dit rien sur la négociation collective ou individuelle sur ce qui sera appliqué au-delà de cette norme. Une norme maximale de 38h/semaine n'empêche pas de négocier, dans certains secteurs, une réduction collective du temps de travail à 35h, par exemple.

Une deuxième fonction du droit social est d'être une « grammaire de pacification du conflit ». En mettant en place des lieux d'expression du conflit social, on permet de mettre en place des outils de résolution permanente de ces conflits entre intérêts divergents. La délégation syndicale dans les entreprises ou les commissions paritaires dans les secteurs remplissent ainsi cette fonction d'être le lieu permanent de la négociation, où l'on ne cherche pas à appliquer des règles de droit mais bien à en créer, notamment par l'outil de la CCT, qui sera donc un point d'équilibre, forcément temporaire, dans la résolution du conflit entre intérêts divergents.

Les évolutions récentes cassent ces deux mécanismes, en hypertrophiant le côté légaliste et en masquant ce conflit entre intérêts divergents ou, ce qui est pire, en l'interdisant. Deux évolutions peuvent être pointées : le plancher devenu plafond et l'apparition du « texte ».

Le plancher devenu plafond s'entend de ces nouvelles règles qui, au lieu de rétablir l'égalité, la mettent à mal. La norme salariale en est un exemple frappant. Depuis le vote de la loi de 1996 sur la compétitivité, il est devenu interdit de négocier des augmentations de salaire qui dépasseraient un certain pourcentage. Et ce pourcentage a parfois été fixé à... 0% ! Cette norme fixe non plus un socle minimal, qui permet de domestiquer la concurrence sauvage, mais un plafond maximal au-dessus duquel il est interdit de négocier. Le plancher est devenu plafond. Cette logique belge est poursuivie au niveau européen dans les outils de gouvernance économique, qui considèrent les salaires comme un problème... et interdisent, *de facto*, la liberté de négociation collective.

L'apparition du « texte » s'entend de cette phrase, ressortie sous de multiples formes dans toutes les entreprises face à une demande des travailleurs-ses : « prouvez-moi que vous y avez droit en me trouvant le TEXTE qui vous donne le droit à cette prétention ». Les travailleurs-ses seraient bien en peine de trouver ce texte magique qui, par définition, n'existe pas. Le fait que les employeurs-es poussent des praticiens du droit à intervenir à leur place dans les relations sociales fait partie de cette stratégie. Si on pouvait voir quelles étaient les divergences d'intérêts entre le chef d'entreprise et les travailleurs-ses, et donc exprimer plus ou moins fortement ces divergences pour trouver un terrain d'entente par la négociation, il est beaucoup plus compliqué de réagir face à un juriste jargonant qui vous somme de trouver le texte qui vous donne droit à votre demande. Et ce n'est pas la faible disponibilité des juristes présents dans les organisations syndicales qui permet de rétablir l'équilibre.

Ces deux logiques mises ensemble pervertissent le droit social, en faisant des institutions paritaires des coquilles vides où la négociation est bridée par des textes supérieurs et où l'interlocuteur-trice a décidé de se placer sur le terrain du « juridisme » plutôt que de la négociation.

Judiciarisation

Le problème esquissé dans ce premier mouvement est encore plus patent lorsqu'on se place non plus sur le terrain de la seule négociation mais sur le terrain de l'action collective. L'action collective, c'est la possibilité de rendre une négociation effective en faisant parler le collectif. C'est montrer la force du nombre et le caractère déterminé des demandes qui sont faites. Une manifestation ou une grève n'est jamais autre chose que de montrer que le collectif de travailleurs-ses est uni et numériquement très important. C'est une pression économique et symbolique : sans travailleurs-ses, pas de valeur pour les entreprises. *Quand la force des arguments n'opère pas, il faut passer par l'argument de la force.*

Il faut donc considérer que la grève n'est pas du droit, c'est toujours du fait. C'est toujours une situation de conflit d'intérêts. On ne fait pas grève parce que le droit n'est pas respecté. Cela peut arriver mais, par exemple, quand on fait grève pour obtenir une augmentation de salaire, il n'y a pas de droit à l'augmentation de salaire et pourtant, on crée un conflit parce qu'on n'est pas d'accord sur la manière de répartir l'argent, les conditions de travail. On n'est pas en train de faire un procès à son employeur, que l'on gagnerait parce qu'on a droit à quelque chose. On est en train de demander quelque chose dans le cadre d'un conflit d'intérêts. C'est aussi pour ça qu'on a décidé de la sortir des tribunaux. Les conflits d'intérêts sont réglés par la négociation collective et par des formes de concertation et de conciliation. Et donc, ce que l'on dit, c'est que le jour où il y a un conflit d'intérêts qui débouche sur un conflit physique collectif comme une grève ou une action collective, si on veut pouvoir le régler, ce n'est pas devant les tribunaux mais c'est devant les commissions paritaires et les conciliations qui sont prévues pour ça¹.

Mais, dans la logique d'hypertrophie du droit dans les relations sociales, les employeurs-es ont tenté par tous les moyens juridiques de faire de la grève le lieu de l'infraction juridique. Et c'est la notion de piquet de grève qui est toujours combattue. L'Article 310 du Code pénal incriminait « toute personne qui, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail, aura commis des violences, proféré des injures ou des menaces (...) soit contre ceux qui travaillent, soit contre ceux qui font travailler. Il en sera de même de tous ceux qui, par les rassemblements près des établissements où s'exerce le travail (...), auront porté atteinte à la liberté des maîtres ou des ouvriers ». Jusqu'en 1921, cet article a été largement utilisé pour attaquer judiciairement et pénalement les grévistes. Abrogé en 1921, son esprit hante encore les cour-

loirs des palais de justice. Les employeurs-es ont ainsi transformé l'interdiction pénale en interdiction disciplinaire et de nombreux procès civils contre des grévistes se sont tenus. Et lorsque le droit de grève fut reconnu par la voie jurisprudentielle, l'esprit de l'Article 310 a continué d'exister, sous la forme de l'acte détachable. Ce n'est pas la grève, elle-même, qui est sanctionnée, c'est sa modalité d'expression et certainement le piquet de grève qui sont poursuivis. La Belgique judiciaire s'est montrée très créative pour accepter des requêtes unilatérales en extrême urgence pour considérer les piquets comme des voies de fait à sanctionner très sévèrement.

Les organisations syndicales ont pris le parti de faire valoir le droit à l'action collective inscrit dans des instruments internationaux (la Charte sociale européenne, par exemple) auprès des instances internationales. Et la conclusion est bien celle avancée par les travailleurs-ses : une grève sans piquets, une grève qui ne fait pas pression, tant sur l'employeur-e que sur les travailleurs-ses non grévistes, n'a aucune efficacité et n'est pas une action collective mais une simple suspension du contrat de travail. « Sinon, le rêve libéral de pouvoir soit mettre un bandeau noir en disant qu'on travaille quand même, soit dire que ceux qui sont en grève restent chez eux et que les autres peuvent aller travailler sans aucun problème, c'est agir comme si le conflit qui a amené à la grève, n'existe pas et que ce sont seulement des travailleurs qui ont décidé de suspendre leur contrat de travail. C'est toujours une action collective qui s'inscrit dans un conflit d'intérêts »².

Criminalisation

Le monde post-11 septembre 2001 a débouché sur une paranoïa sécuritaire qui traverse tous les aspects de la vie sociale. Pour rester dans le champ des relations sociales, on peut voir que les législations sécuritaires qui se sont succédées depuis

¹ Ce paragraphe est issu du numéro du *Droit de l'employé*, CNE, Novembre 2017, <https://cne.csc-en-ligne.be/cne-gnc/nos-medias/Droit-de-employe/LeDroitNovembre17/10-27Droitdegreve.html>

² *Idem*

ce moment, participent à l'avènement d'États policiers, en tout cas en potentialité.

Les directives-cadres de l'UE et les législations belges ont ainsi mis en place un cadre juridique inquiétant en matière de terrorisme. La définition des infractions terroristes est ainsi tellement floue que de nombreuses actions collectives qui secouent l'ordre établi, pourraient être visées. Plus gravement encore, les délits de participation ou de provocation sont libellés de manière tellement large que des gens qui n'ont rien commis, peuvent se voir incriminés.

Ce sont les libertés de pensée, d'opinion, d'association et de religion qui sont potentiellement mises à mal par ces législations. Est-ce un délire « droits-de-l'homme-iste » ? Hélas ! non. Ces législations ont eu pour fonction de « blanchir le travail au noir » des services policiers et de renseignements. Leurs actions sous le radar de la loi sont maintenant tout à fait légales et officielles, sous le nom de « méthodes particu-

lières de recherche ». En 2012, 91 des 3721 observations mises en œuvre dans le cadre des MPR concernaient effectivement des affaires de terrorisme... soit 2,4% ! L'activisme exécutif et judiciaire qui a suivi ces législations, fait craindre clairement une criminalisation des mouvements sociaux.

À l'heure actuelle, sont plutôt visés des mouvements éphémères, plus ou moins confidentiels et avec des résultats judiciaires mitigés. Mais rien n'indique que ce mouvement ne va pas en s'amplifiant, que ce soit en termes de nombre de personnes poursuivies comme du type d'acteurs mis en cause. L'exemple français de l'état d'urgence et du nombre de militants écologistes poursuivis sous l'égide de cette législation d'exception fait froid dans le dos, surtout à l'heure où cette législation d'exception devient la norme de droit commun. Pour paraphraser Edgar Szoc, « ne dites pas à ma mère que je suis militant, elle croit que je suis terroriste ».



11 Conclusions : vers une nouvelle offensive solidaire !

Christian KUNSCH, président du MOC

La pluralité de mobilisations et la convergence des luttes est un des thèmes au cœur de notre travail et des préoccupations du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) et de ses organisations constitutives, nous qui entendons œuvrer à un changement de société vers plus de justice, de solidarité et d'égalité. Nous savons que c'est un travail de longue haleine et face aux appels innombrables à se mobiliser, le danger est de tourner le dos aux principes de l'Éducation permanente et d'agir sans beaucoup réfléchir au sens et aux enjeux de nos actions, aux défis d'élargir le cercle des publics conscientisés et mobilisés.

Or, nous nous trouvons aujourd'hui face à un contexte socio-économique et politique difficile et complexe, caractérisé, d'une part, par une politique d'austérité néolibérale qui accroît les inégalités et les exclusions ; et, d'autre part, par une politique fédérale qui cherche à discréditer et à affaiblir les organisations sociales. Nous assistons à un déni de démocratie qui remet en question notre modèle de concertation sociale, le droit de grève et qui judiciarise les actions collectives. Malgré de fortes mobilisations syndicales, la frustration est grande de voir le gouvernement fédéral faire la sourde oreille aux revendications des travailleurs-euses.

Le contexte ne nous apparaît, dès lors, pas très optimiste. Et pourtant, au moins une éclaircie s'est présentée à nous en 2016 : la manière dont les mouvements et la société civile dans son ensemble (syndicats, mutualités, ONG,

mouvements citoyens, ...) ont réussi à ralentir l'écrasante machine néolibérale grâce à notre lutte contre les traités commerciaux et, en particulier, le CETA. Certes, les derniers soubresauts de ce dossier nous prouvent que rien n'est totalement gagné. Mais, en ces temps difficiles, chaque victoire, si petite soit-elle, compte. À cet égard, la lutte contre le CETA et le TTIP est une lutte exemplative.

Oui, il est possible de faire bouger les lignes !

En instruisant un dossier pas à pas, en cherchant à démonter un à un les arguments de nos adversaires, en conscientisant, en mobilisant, en travaillant en réseau, nous avons réussi à porter haut et fort nos revendications, à occuper l'espace médiatique et, *in fine*, à infléchir (quelque peu) les politiques publiques.

C'est une réelle dynamique d'Éducation permanente basée sur le « Voir-JugerAgir » qui s'est développée et que nous devons continuer à cultiver et pas seulement contre le CETA ; les enjeux restant très nombreux, notamment, celui de la mobilisation citoyenne.

Deux enquêtes récemment publiées dans la presse, dont celle intitulée *Noir-Jaune-Blues*, ont mis en lumière le ressenti particulièrement interpellant des Belges par rapport à l'avenir et à l'état de notre démocratie. Sans grande surprise, la confiance dans les partis politiques, mais également dans les institutions de notre pays, y est au plus bas. Mais l'ampleur de cette méfiance pose question. Certains chiffres pourraient nous

conforter dans l'espoir qu'un changement est possible. Ainsi, dans une de ces enquêtes, 91% des personnes interrogées estiment que, pour sortir de la crise, il faut changer le système ; 88% pensent également que nous fonçons droit dans le mur et qu'il est urgent de changer nos modes de vie... Cependant, d'autres réponses nous apprennent qu'une majorité de Belges sondés semble davantage croire aux initiatives individuelles qu'aux initiatives collectives pour faire bouger les choses.

Que pouvons-nous retirer de ces constats et ce désenchantement ?

Que pouvons-nous retirer de ces constats, nous qui nous basons sur l'action collective ? Que l'insatisfaction, voire la colère, est prégnante dans notre société au point que nombreux sont les citoyens qui rêvent d'un autre modèle de société. Globalement, ils ne croient plus en la capacité du monde politique et, plus largement, des institutions, pour changer les choses. Il n'est pas interdit de penser que ce positionnement soit principalement le reflet d'un rejet d'un modèle néolibéral qui, depuis plus de 30 ans, n'a cessé de tout broyer sur son passage.

Néanmoins, il s'agit d'être prudent car la colère, les frustrations, le désenchantement et les souffrances qui s'expriment un peu partout, sont susceptibles de prendre différentes formes. Elles peuvent, certes, se transformer en combats solidaires pour lutter contre les attaques sociales. Mais le Brexit, l'élection de populistes, comme Donald Trump, la montée des sentiments de rejet de l'autre, la libération de la parole raciste, sexiste et homophobe, sont d'autres formes d'expression de cette colère.

Que faire en tant que mouvement social ?

En tant que mouvement social, nous avons la responsabilité d'entendre ces désenchantements, d'analyser ces constats et aussi d'y apporter des réponses.

Une première forme de réponse réside dans le travail de sensibilisation, de formation et d'éducation permanente que nous menons sur ces problématiques. Nous avons, entre autres, démarré des campagnes sur différents thèmes:

« *Pour une justice migratoire* » et contre le racisme avec, comme partenaires, le CNCD, WSM et d'autres ONG. Nous voulons réaliser un travail de fond, de longue haleine, auprès d'acteurs-trices de terrain pour les aider à comprendre, déceler et combattre toute forme d'exclusion, de discrimination et de racisme. Fin 2017, le CIEP et les Équipes Populaires ont lancé conjointement une campagne sur la « *Déconstruction du discours néolibéral* » et ses dégâts en matière de Sécurité sociale. En 2018, la Semaine Sociale du MOC traitera du sens et de l'avenir du travail.

Une autre forme de proposition consiste à donner de la résonance et de l'amplitude aux multiples tentatives de réponses citoyennes positives à ce rejet du système. Les enquêtes précitées l'illustrent : ces réponses peuvent être plus individuelles ou, à tout le moins, locales. De nombreuses initiatives fleurissent un peu partout, tournées vers l'avenir et qui ont le mérite de faire sens pour toute une série de citoyennes qui ne croient plus en l'action collective traditionnelle. Le film « *Demain* » en a dénombré partout à travers le monde. Mais il ne faut pas chercher si loin : elles existent ici, en Belgique, et au sein même de notre mouvement, comme l'a notamment montré la campagne du CIEP « *Semons des possibles* » organisée en partenariat avec le PAC et le CAL. Citons, par exemple : des initiatives citoyennes, comme les Repair cafés, les jardins collectifs, les Ressourceries ; les Collectifs d'accueil de réfugiés, les Collectifs des femmes, les Comités de solidarité avec les sans-papiers, les Collectifs Pauvreté, ...

Un défi s'impose alors à nous comme mouvement social : comment transcender ces initiatives individuelles/locales pour leur donner une portée collective et politique indispensable et les faire participer positivement au rapport de force qui nous oppose aux forces « régressives » ? Passer d'une transformation individuelle - le niveau micro - où l'on agit à petite échelle (on trie ses déchets, on mange bio, on consomme différemment) à une transformation collective et sociétale - niveau macro - (on questionne le système, ses modes de production et de répartition des richesses et on propose des changements à grande échelle). Ce passage de

l'un à l'autre ne sait se réaliser que par un long travail d'Éducation permanente.

Il est aussi de notre devoir de nous interroger sur nos modes d'action. D'autant que nous sommes confrontés à un autre défi essentiel. Nos gouvernants, emportés par la machine néolibérale, ont exclu du système social un nombre grandissant de citoyens-nes. Il ne faut pas s'étonner que ceux-ci refusent de voter, de contribuer à l'effort collectif et de cotiser pour une Sécurité sociale dans laquelle ils-elles ne se reconnaissent plus. Dans nos combats, il s'agit de ne pas oublier cette génération qui disparaît des radars, qui connaît la précarité. Cette génération que l'on verra survivre à coups de petits boulots de type *Uber* et qui ne verra plus la nécessité de cotiser à la Sécurité sociale, ni de payer des impôts.

Une autre réponse se trouve dans l'écoute des souffrances. Le populisme, on le sait, naît du sentiment d'abandon populaire par les élites en place. Au MOC, grâce à nos nombreux relais au sein de nos organisations et fédérations, nous sommes proches du terrain. À nous de faire remonter les questionnements citoyens. À nous de faire vivre la démocratie en conscientisant,

en débattant, en protestant, en revendiquant et en proposant des idées alternatives.

Il ne faut toutefois pas se leurrer : les luttes sociales s'inscrivent dans un temps long, bien plus long que celui de l'action politique d'un exécutif. Cela peut sembler difficile à entendre à l'heure de l'immédiateté, à l'heure où tout se décide et se commente sans recul, mais il est indispensable de ne pas perdre espoir, de continuer à défendre des idées et à imaginer des propositions alternatives. Les échéances électorales se rapprochent : 2018 au niveau communal, 2019 aux niveaux régional, fédéral et européen. C'est l'occasion d'identifier des enjeux prioritaires et faire preuve de créativité en adoptant des propositions alternatives basculantes.

Ré-enchanter les mobilisations et faire converger les luttes ; soutenir les initiatives locales qui redonnent sens à l'action en les rendant complémentaires à nos combats collectifs : c'est un travail de longue haleine, un travail d'Éducation permanente pour notre mouvement et chacune de nos organisations.

C'est aussi le défi d'une nouvelle offensive solidaire !



Bibliographie sélective sur mobilisations et mouvements sociaux

Dossiers spécifiques dans des revues

- « Travail social et militantisme », BIS... *Bruxelles informations sociales, Bruxelles*, Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, Décembre 2016, n°174. http://www.cbcs.be/IMG/pdf/bis_174.pdf?1334/4bc7214bo6bcaa7c3ecb67db3584285a58eb3ed8
- « Les syndicats aujourd'hui », *Imagine*, n° 114, mars-avril 2016.
- « Mouvements sociaux. Un modèle belge ? », *Politique. Revue des débats*, n°89, mars-avril 2015. <http://politique.eu.org/spip.php?rubrique164>
- « Appropriations ordinaires des idées féministes », *Revue Politix*, 2015/1, n°109, De Boeck Supérieur.
- « Les mobilisations horizontales peuvent-elles s'étendre à l'humanitaire ? », *Revue humanitaire. Enjeux, pratiques et débats*, 2015, n° 41. <https://humanitaire.revues.org/3176>
- « Désobéissance civile », *L'Esperluette*, n°84, avril-juin 2015. <http://ciep.be/images/publications/esperluette/2015/Esper84.pdf>
- « Retour sur les situations révolutionnaires arabes », *Revue française de science politique*, 2012/5-6, Vol. 62.
- « Egypte en mouvement », *Manière de voir*, Ed. Monde diplomatique, juillet 2014.
- « Changer la vie mode d'emploi », *Manière de voir*, Ed. Monde diplomatique, août 2014.
- « Protestations sociales, révolutions civiles. Transformations du politique dans la Méditerranée arabe » *Revue Tiers Monde*, 2011/5 (HS), Armand Colin.
- « Les révolutions dans l'histoire », *Manière de voir*, Ed. Monde diplomatique, septembre 2011.
- « En lutte. Etat des résistances dans le monde », *Manière de voir*, Ed. Monde diplomatique, janvier 2006.
- « L'engagement en questions », *Revue Contretemps*, n°19, mai 2007.
- « Devenirs militants », *Sciences humaines*, 2003/12, N°144.
- « Acteurs associatifs et politiques publiques », *Pyramides. Revue du Centre d'Étude et de Recherche en administration publique*, Bruxelles, ULB, n°6, 2002. <https://pyramides.revues.org/428>

Ouvrages

- Éric AGRİKOLIANSKY, Isabelle SOMMIER, Olivier FILLIEULE, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010.
- Philippe ARTIERES et Michelle ZANCARINI-FOURNEL, 68, *une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008.
- Christine BARD (dir.), *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Valérie BECQUET et Françoise de LINARES (dir.), *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*, Paris, L'Harmattan, 2005 (Débats Jeunesses).
- Olivier BLONDEAU et Laurence ALLARD, *Devenir média. L'activisme sur Internet, entre défection et expérimentation*, Paris, Édition Amsterdam, 2007.
- Dominique CARDON, *La démocratie internet. Promesse et limites*, Paris, Seuil, 2010.
- Daniel CEFÁI, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.
- Daniel CEFÁI et Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESP, 2001 (Raisons pratiques, 12).
- Didier CHABANET, Pascale DUFOUR et Frédéric ROYALL, *Les mobilisations sociales à l'heure du précarité*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2011 (Lien social et Politiques).
- Julien CHARLES, *La participation en actes. Entreprise, ville, association*, Paris, Ed. Desclée de Brouwer, 2016 (Solidarité et société).
- Marie-Thérèse COENEN, *Grève des femmes de la FN*, Bruxelles, Éd. CARHOP, 2016 (Cahier du CARHOP).
- Alexis CUKIER, Cécile LAVERGNE, Fabien DELMOTTE et Hourya BENTOUHAMI (dir.), *Emancipation. Les métamorphoses de la critique sociale*, Paris, Éd. Croquant, 2013.
- John CULTIAUX et Patricia VENDRAMIN, *Militer au quotidien : Causes, individus, organisations*, Louvain-la-Neuve, PUL, 2011.
- Pascal DELWITTE et Marc JACQUEMAIN (dir.), *Engagements d'actualité, actualité d'engagements*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2012.
- Jean-Michel DENIS (dir.), *Le conflit en grève ?*, Paris, La Dispute, 2005.
- Olivier FILLIEULE (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.
- Olivier FILLIEULE, *Stratégies de la rue: les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- Olivier FILLIEULE et Patricia ROUX (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 (Coll. Académique).
- Olivier FILLIEULE et Danielle TARTAKOWSKY, *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013 (Contester, 2).
- Olivier FILLIEULE et Donatella DELLA PORTA, *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- Olivier FILLIEULE et Mounia BENNANI-CHRAIBI, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- Spyros FRANGUIADAKIS, Jacques ION et Pascal VIOT, *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement-CERC, 2005.
- Bruno FRERE et Marc JACQUEMAIN, *Résister au quotidien ?*, Paris, Éd. Presses de Sciences Po, 2013.

- Isabelle GIRAUD et Pascale DUFOUR, *Dix ans de solidarité planétaire. Perspectives sociologiques sur la Marche mondiale des femmes*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2010.
- Gabriel GOSSELIN et Jean-Pierre LAVAUD (Dir.), *Ethnicité et mobilisations sociales*, Paris, Éd. L'Harmattan, 2001 (Logiques sociales).
- Serge GOVAERT, *Hart Boven hard et Tout Autre Chose*, Bruxelles, 2015 (Courrier du CRISP, n°2262).
- Roland JANVIER, Jean LAVOUE et Michel JEZEQUEL, *Transformer l'action sociale avec les associations*, Paris, Éd. Desclée de Brouwer, 2013 (Solidarité et société).
- Laurent JEANNEAU et Sébastien LERNOULD, *Les nouveaux militants*, Éd. Les petits matins, 2008.
- Jacques ION, *La fin de militants?*, Paris, L'Atelier, 1997.
- Jean-Louis LAVILLE et Anne SALMON, *Associations et action publique*, Paris, Éd. Desclée de Brouwer, 2015 (Solidarité et société).
- Henri MALER et Mathias REYMOND, *Médias et mobilisations sociales. La morgue et le mépris?*, Paris, Syllepse, 2007.
- Jean-Luc MANISE, *De l'activisme numérique au militantisme de terrain. Les nouvelles formes d'engagement*, Etude CESEP, décembre 2012. www.cesep.be
- Lilian MATHIEU, *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Éd. Textuel, 2004 (coll. La discorde).
- Lilian MATHIEU et Olivier FILLIEULE (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009 (Coll. Références).
- Lilian MATHIEU, *Les années 1970, âge d'or des luttes?*, Paris, Éd. Textuel, 2010.
- Lilian MATHIEU, *L'Espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2012 (Coll. Sociopo).
- Frédérique MATONTI, Franck POUPEAU, *Le capital militant. Essai de définition*, Actes de la recherche en Sciences sociales, n° 155, 2004.
- Dominique MEZZI (coord.), *Nouveau siècle, nouveau syndicalisme*, Paris, Syllepse, 2013.
- Julian MISCHI, *Le bourg et l'atelier. Sociologie du combat syndical*, Marseille, Agone, 2016.
- Anne MORELLI et José GOTOVITCH, *Militantisme et militants*, Bruxelles, EVO, 2000.
- Érik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2015 («Repères Sociologie»).
- Jean-Paul PAYET, Frédérique GUILLANI et Denis LAFORGUE (dir.), *La voix des acteurs faibles : de l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, 2008.
- Michelle PERROT, *Jeunesse de la grève. France 1871-1890*, Paris, Seuil, 1984.
- Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY, *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte, 2012.
- Geoffrey PLEYERS (Dir.), *La consommation critique. Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Paris, Éd. Desclée de Brouwer, 2011 (Solidarité et société).
- James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009.
- Isabelle SOMMIER, Olivier FILLIEULE et Érik AGRIKOLIANSKY, *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe. Une perspective comparée*, Paris-Aix-en-Provence, ED. Karthala/Iep, 2007 (Science politique comparative).
- Marc SWYNGEDOUW, Koen ABTS et Bart MEULEMAN, *Syndicats et syndicalisme : perceptions et opinions*, Bruxelles, 2016 (Courrier du CRISP, n°2298).
- Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France, 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.
- Laurent THEVENOT, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006.
- Charles TILLY et Sidney TARROW, *Politiques du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2008.
- Christophe TRAINI, *Emotions... Mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- Maud VERJUS, *La question de l'engagement : d'hier à aujourd'hui. Essai d'une typologie*, Etude CESEP, 2008. www.cesep.be
- Valéry WITSEL, *Les nouvelles luttes citoyennes*, Bruxelles, Commission Justice et Paix, 2016.
- Michelle ZANCARINI-FOURNEL, *Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2016.

Bande dessinée :

Louis THEILLIER, *Johnson m'a tué. Journal de bord d'une usine en lutte*, Bruxelles, Futuropolis, 2014.

Louis THEILLIER, *L'avenir est à nous*, Bruxelles, Jeunes CSC, 2016.

Articles

Julien ARTOISENET, « Mobilisations contemporaines et convergence : ressorts socio-économiques et production de nouvelles solidarités au sein d'un groupe d'agriculteurs engagés », SMAG Working Papers Series, IACCHOS-SMAG-UCL, 2015 (www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/cr-cridis/documents/WP_2015-07_-_Artoisenet.pdf)

Jean BLAIRON, « La multiplication des plateformes de mobilisation : comment l'appréhender ? », *Intermag*, RTA, Avril 2015. <http://www.intermag.be/images/stories/pdf/rtaz015m03n5.pdf>

Jean BLAIRON, « Les articulations des syndicats avec les autres mouvements sociaux : quelles convergences ? », *Intermag*, RTA, Novembre 2016.

<http://www.intermag.be/images/stories/pdf/rtaz016m11n02.pdf>

Jean BLAIRON et Christine MAHY, « Action collective et mobilisation. Retour sur l'opération « sacs de couchage » menée à Bruxelles, le 15 décembre 2016 », *Intermag*, RTA, Février 2017. <http://www.intermag.be/images/stories/pdf/rtaz017m02n1.pdf>

- Fabrizio CANTELLI, Ludivine DAMAY et Jean-Yves DONNAY, « Pour une sociologie politique des acteurs associatifs : comprendre les nouveaux enjeux », *Pyramides. Revue du Centre d'Étude et de Recherche en administration publique*, n°6, 2002, pp. 11-30. <https://pyramides.revues.org/433>
- Annie COLLOVALD, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », In Annie COLLOVALD (Dir.) *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, PUR, 2002.
- Philippe DEFEYT et Isabelle FRANCK, « A-t-on (vraiment) le pouvoir de faire changer les choses ? », Analyse Vivre Ensemble, Bruxelles, 2016.
- Laurent D'ALTOE et Didier BRISSA, « Internet et militance : je t'aime, moi non plus », Analyse CEPAG, octobre 2013.
- Vaïa DEMERTZIS, « L'action syndicale : entre fantasme et réalité », *Imagine*, n° 108, mars-avril 2015, pp. 30-31. <http://www.crisp.be/2015/03/l-action-syndicale-entre-fantasme-et-realite/>
- Pascale DUFOUR et Isabelle GIRAUD, « Altermondialisme et féminisme : pour quoi faire ? Le cas de la Marche mondiale des femmes », *Chronique féministe* n°93, sept-déc 2005, pp. 10-15.
- Jean FANIEL, « Négocier, un besoin vital pour les syndicats ? », *Politique, revue de débats*, n°89 : « Mouvements sociaux : un modèle belge ? », mars-avril 2015, pp. 39-41.
- Jean FANIEL, « Les relations entre syndicats et associations en Belgique : le cas de la réforme du minimex », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2006, n°37-1 : *Le sociologue dans la cité*, pp. 123-141. <https://rsa.revues.org/614>
- Jean-Louis GENARD, « L'émergence de l'associatif comme projet social, politique et culturel », *Pyramides. Revue du Centre d'Étude et de Recherche en administration publique*, n°6, 2002, pp. 31-52 <https://pyramides.revues.org/437>
- Isabelle GIRAUD, « Radicalisation et présence des jeunes dans la Marche mondiale des femmes : un processus de construction de nouvelles formes de radicalités féministes contemporaines », *Lien social et Politiques*, n° 68, 2012, pp. 63-78. <http://id.erudit.org/iderudit/1014805ar>
- Isabelle GIRAUD, « La transnationalisation des solidarités : l'exemple de la marche mondiale des femmes », *Lien social et Politiques*, N° 45 : *Les frontières du social : nationales, transnationales, mondiales ?*, 2001, pp. 145-160. www.erudit.org/revue/lsp/2001/v/n45/009404ar.pdf
- Isabelle GIRAUD, « Intégrer la diversité des oppressions dans la Marche mondiale des femmes », *L'Homme et la société*, 2015/4, n°198 : *Le pluralisme dans les mouvements féministes*, pp. 95-112.
- Isabelle GIRAUD, « Féminisme, participation politique des femmes et « publics contestataires » : dépasser la dichotomie privé-public et penser les liens du local au global », *Participations*, 2014 /2, n° 9 : *Les limites de l'inclusion démocratique*, pp. 263-276.
- Fabien GRANJON, « De l'approbation 'militante' d'Internet en contexte associatif : engagement distancié et sociabilités digitales », *Communication*, vol. 19, n°2, 1999-2000.
- Pierre MARTINOT-LAGARDE, « De nouvelles formes d'engagement », *Revue Projet*, 2008/4, n° 305 : *Jeunesses l'avenir au présent*, pp.48-54. <https://www.cairn.info/revue-projet-2008-4-page-48.htm>
- Marc MAESSCHALK et Christian BOUCCO, « Repenser les mobilisations syndicales aujourd'hui », *Démocratie*, octobre 2016. <http://www.revue-democratie.be/index.php/societe/1208-repenser-les-mobilisations-syndicales>
- Lilian MATHIEU, « Un « nouveau militantisme » ? À propos de quelques idées reçues », *Contretemps*, 15 novembre 2008. <https://www.contretemps.eu/nouveau-militantisme-propos-quelques-idees-recues/>
- Gregory MAUZE et Youri Lou VERTONGEN, « Sans-papiers et lutte syndicale: Tensions et perspectives. Le cas du Comité des Travailleurs Sans-papiers de la CSC », *Démocratie*, n°6, Bruxelles, juin 2016, pp. 5-11. <https://migrationsetluttessociales.wordpress.com/2016/08/10/sans-papiers-et-lutte-syndicale-tensions-et-perspectives-le-cas-du-comite-des-travailleurs-sans-papiers-de-la-csc-par-gregory-mauze-et-youri-lou-vertongen/>
- Rafal NACZYK, « En clown, à poils ou à vélo... les atouts d'un nouveau militantisme », *Alteréchos*, n°281, 28 septembre 2009.
- David PATERNOTTE et Jean FANIEL, « Belgifiés ? Peut-être. Apathiques ? Pas tout à fait... », *Politique. Revue des débats*, n° 89, mars-avril 2015, pp. 45-49.
- Madeleine SALLUSTIO, « De la difficulté de l'union en situation d'hétérogénéité militante : le cas des critiques internes du mouvement des indignés », *SMAG Working Papers Series*, IACCHOS-SMAG-UCL, 2015 www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/cr-cridis/documents/WP_2015-06_-_Sallustio.pdf
- Frédéric SAWICKI, « Les temps de l'engagement », In Jacques LAGROYE (Dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.
- Fanny THEUNISSEN, « Les «Acteurs des temps présents» et la convergence des luttes », *Politique. Revue des débats*, n° 89, mars-avril 2015, pp. 20-23.
- « Un nouveau militantisme » pas si neuf », Article sur *Reflexions. ULiège*, source de savoirs. Le site de vulgarisation scientifique de l'ULiège, 5 novembre 2013. www.reflexions.ulg.ac.be/cms/c_353637/fr/un-nouveau-militantisme-pas-si-neuf

Avec le soutien



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



de Mouvement Social, scrl

Editeur responsable : Virginie DELVAUX, chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles - 11/2017